



# actes

du conseil général

---

année LXV décembre 1984

**N. 311**

année LXVI janvier-mars 1985

**N. 312**

organe officiel  
d'animation  
e de communication  
pour la  
congrégation salésienne

Direction Generale  
Oeuvres de Don Bosco  
Rome



# actes

**du Conseil Général  
de la Société Salésienne  
de Saint Jean Bosco**

---

ORGANE OFFICIEL D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION POUR LA CONGRÉGATION SALÉSIENNE

**N° 311**

**Année LXV**

**décembre 1984**

## **ACTES DU XXIIème CHAPITRE GÉNÉRAL**

- Décret d'approbation du Siège Apostolique
- Promulgation par le Recteur majeur

**Editions S.D.B. hors commerce**

**Direction générale des Oeuvres de Don Bosco**

**Boîte postale 9092**

**Via della Pisana, 1111**

**I - 00163 Rome-Aurelio**

---

**S.G.S. - Rome**

*Deux numéros des Actes du Conseil général paraissent simultanément: le 311 et le 312.*

*Le n. 311, paru en décembre 1984 dans l'édition italienne, comprenait le nouveau texte des Constitutions et des Règlements et quelques autres documents.*

*Les Constitutions et les Règlements (texte français) seront imprimés à part et remis à chaque confrère.*

*Le présent n. 311, édition française, comprend uniquement le décret d'approbation des Constitutions par le Saint-Siège, et l'acte de promulgation des Constitutions et des Règlements par le Recteur majeur.*

*Les Orientations pratiques et les Décisions du Chapitre général 22 ont paru dans la brocure portant en gros titre: Rapport du Recteur majeur.*

SACRÉE CONGRÉGATION  
POUR LES RELIGIEUX  
ET LES INSTITUTS SÉCULIERS

---

Prot. n. T. 9 - 1/84

D É C R E T

La Société de saint François de Sales, dont la maison généralice se trouve à Rome, a reçu pour mission particulière d'être signe et messagère de l'amour de Dieu envers les jeunes, spécialement les plus pauvres, selon les enseignements de son Fondateur, saint Jean Bosco.

Docile aux directives du Concile Vatican II et à diverses autres dispositions ecclésiastiques, la Société a élaboré un nouveau texte des Constitutions que le Recteur majeur au nom du Chapitre général a présenté au Saint-Siège pour en obtenir l'approbation.

La présente Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, ayant fait étudier ce texte par ses Consultants et tenant compte du vote favorable émis par le Congrès en sa réunion du 9 septembre dernier, l'approuve et le confirme avec les modifications imposées par ce même Congrès tel qu'il est en l'exemplaire en langue italienne conservé dans ses Archives, toutes règles prescrites par le Droit étant par ailleurs observées.

Que les Fils de saint Jean Bosco, fidèles à l'esprit de leur Institut, continuent avec générosité et décision à remplir la mission spécifique que l'Eglise leur a confiée, tout en veillant à ce que leur activité apostolique procède toujours de l'intime union avec Dieu.

Rome, le 25 novembre, en la solennité du Christ-Roi, l'an du Seigneur 1984.

✠ V. FAGIOLO  
*Secr.*

✠ J. J. HAMER, o.p.  
*Pro Préf.*

## **PROMULGATION DES CONSTITUTIONS ET DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT FRANÇOIS DE SALES**

La « Règle de vie » qui est à la fois notre précieux patrimoine et le document qui fait autorité quant à l'identité des salésiens de Don Bosco, a désormais atteint son expression renouvelée, d'une part dans le texte des Constitutions approuvé officiellement par le Siège Apostolique, et d'autre part dans le texte des Règlements généraux approuvé par l'Assemblée capitulaire.

Le cheminement de cette réélaboration ne s'est pas fait sans peine et a demandé à toutes les provinces un travail intense et ardu. La préoccupation première fut d'exprimer, avec la plus grande fidélité possible, la pensée, l'inspiration, l'intuition originales de Don Bosco. Le don fait à l'Eglise en la personne de notre Père et Fondateur, don reconnu par Elle et approuvé, est aujourd'hui rendu à sa pureté intégrale, même si son expression verbale a évolué.

Après la visite rénovatrice de l'Esprit du Seigneur au Concile Vatican II, la Congrégation s'est rassemblée et a mis en œuvre ses organes collégiaux, tout en offrant de larges possibilités d'intervention aux confrères et aux communautés. Il en est résulté un ensemble de propositions, de suggestions et de souhaits qui reflétaient d'une part un sens typique d'adaptation aux multiples cultures et aux conditions de notre temps et d'autre part l'intense désir d'une double fidélité, l'une à la doctrine de Vatican II, l'autre à l'inspiration du Fondateur.

A compter du XIXe Chapitre général célébré vers la fin du Concile, pas moins de huit Chapitres ont été tenus au niveau des provinces. Préparés avec grand soin et parfois prolongés, ils ont mobilisé du temps, des énergies, du personnel et des moyens dans toutes les communautés salésiennes. Les résultats ont été collectés et transmis aux différents Chapitres généraux: le Chapitre général spécial (XXe), puis le XXIe, très significatif lui aussi, et enfin le récent Chapitre général (XXIIe) qui a cueilli le fruit d'un long et généreux travail.

L'édition critique des Constitutions de saint Jean Bosco nous a été d'un grand secours. Par sa qualité, elle a permis de retrouver, à travers les premières formules du texte des Constitutions, l'esprit qui, à l'origine, animait notre vie consacrée. Les études et les recherches des experts nous ont rendu le même service et dans une large mesure. Ces études se sont multipliées notamment au cours de la dernière période préparatoire, leur utilité fut indéniable. Ajoutons à cela l'expé-

rience effective vécue sur les cinq continents auprès des destinataires mêmes de notre mission. Elle projeta sa lumière sur les travaux du dernier Chapitre général, grâce à l'apport d'une réflexion à partir de la vie, et à une sensibilité ouverte aux besoins des jeunes pauvres, dans le chef de salésiens vivant avec eux ou exerçant la pastorale en milieu populaire.

Rédigé après cette abondante préparation, le texte capitulaire s'est trouvé enrichi et mis à jour; enfin il a été restructuré quant aux contenus de manière à former un ensemble plus organique.

Récemment nous avons mis une dernière main à la révision des textes et apporté nos soins à la qualité du style selon le voeu explicite de l'Assemblée capitulaire.

En dernier lieu le Siège Apostolique dans son rescrit daté du 25 novembre 1984, fête du Christ-Roi, a approuvé le texte des Constitutions dans sa nouvelle rédaction. Nous lui en sommes très reconnaissants. Nous voudrions prouver cette reconnaissance par le témoignage quotidien de notre fidélité.

Avec l'autorité qui m'est dévolue en raison de la fonction que les confrères capitulaires m'ont confiée, et obtempérant aux prescriptions des Constitutions elles-mêmes, je promulgue officiellement, en la solennité de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, ce 8 décembre 1984, le texte renouvelé des Constitutions de la Société de saint François de Sales.

En même temps et en vertu de la même autorité je promulgue le texte renouvelé des Règlements généraux.

Enfin je prescris que les Constitutions et les Règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions du droit universel.

Je considère le fait d'avoir pu choisir cette fête mariale pour cette promulgation comme une attention particulière de la divine Providence.

Les paroles de Don Bosco nous viennent tout naturellement à l'esprit: « Nos affaires les plus importantes, disait-il, ont toujours eu leur début et leur fin le jour de l'Immaculée » (MB XVII, 510). Avec joie, recevons des mains de la Vierge, notre « Règle de vie »; méditons-la avec foi; mettons-la en pratique pour notre plus grand avantage. Elle est pour nous le chemin qui conduit à l'Amour.

Donné à Rome, le 8 décembre 1984, en la fête de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

Don EGIDIO VIGANÒ  
*Recteur majeur*



# N° 312

Année LXVI

janvier-mars 1985

		page
1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR	1.1 Don Egidio Viganò Le texte renouvelé de notre règle de vie	9
2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES	2.1 Don Paolo Natali Indications concernant l'exercice Indications concernant l'exercice du diaconat en préparation au mi- nistère sacerdotal	50
3. DISPOSITIONS ET NORMES	3.1 Modalités de la consultation pour la nomination des conseillers pro- vinciaux	56
	3.2 Admission au diaconat et au pres- bytérat et exercice de l'ordre dia- conal	57
	3.3 Départ de l'Institut (Indult)	60
	3.4 Nouvelles circonscriptions juridi- ques	62
4. ACTIVITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL	4.1 Chronique du Recteur majeur	64
	4.2 Activités du Conseil général	64
	4.3 Activités des Conseillers	65
5. DOCUMENTS ET NOUVELLES	5.1 Les Constitutions et les Règle- ments depuis le 22e CG jusqu'à leur promulgation	72
	5.2 Lettre du Recteur majeur aux Evê- ques salésiens	76
	5.3 Solidarité fraternelle (45e rapport)	79
	5.4 Convocation du 2e Congrès mon- dial des Coopérateurs salésiens	80
	5.5 L'Institut des « Apostoliques de la Sainte Famille »	81
	5.6 Nouveaux Evêques salésiens	83
	5.7 Nouveaux membres du Conseil gé- néral	84
	5.8 Nouveaux provinciaux	84
	5.9 Confrères défunts	87



## 1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

---

### LE TEXTE RENOUVELÉ DE NOTRE RÈGLE DE VIE

Introduction. - 1. Le tournant du Concile Vatican II. - 2. Les quatre étapes capitulaires. - 3. Nouvelles perspectives du texte renouvelé: Nature des Constitutions; L'aspect charismatique de notre vocation; Référence au Fondateur; Rédaction conforme au nouveau code de droit canon; Caractère concret et portée de notre Règle de vie. - 4. Structure générale des Constitutions: Préambule: Don Bosco; 1re Partie: L'identité; 2e Partie: Les engagements de la profession; 3e Partie: La formation; 4e Partie: L'animation et le gouvernement; Conclusion: Notre droit particulier et notre fidélité. 5. La profession religieuse à un nouveau départ. - 6. Quelques principes directeurs du renouveau: La consécration apostolique; L'Oratoire, critère de référence; L'exigence communautaire; L'intimité avec le Seigneur; La formation à l'unité dans un pluralisme culturel; La « forme » de notre Société; Le guide de la communauté; La persévérance dans le chemin qui conduit à l'Amour. - 7. Urgence de la mise en pratique concrète et méthodique. - Conclusion: La date mariale de la promulgation.

Rome, le 29 octobre 1984  
Mémoire liturgique du Bx Michel Rua

*Chers Confrères,*

Joie et travail! Je vous transmets les salutations cordiales de chacun des membres du nouveau Conseil général.

La mort soudaine du regretté et très méritant P. Roger Vanseveren, Conseiller pour l'Europe du Nord et l'Afrique centrale, nous a profondément peïnés. Nous avons prié pour lui avec reconnaissance. A présent nous comptons sur son intercession fraternelle.

Le premier acte de l'actuelle session plénière du Conseil a été la désignation de son successeur. Après mûre réflexion et en accord avec le Conseil,<sup>1</sup> j'ai confié cette tâche au cher Père Dominique Britschu, à qui nous souhaitons santé, bonté et générosité pour cette charge.

1. cf. Constitutions 142

Le nouveau Conseil général est dès lors constitué comme suit:

Le P. Gaetano SCRIVO, Vicaire du Recteur majeur;  
Le P. Paolo NATALI, Conseiller pour la formation du personnel salésien;

Le P. Juan E. VECCHI, Conseiller pour la pastorale des jeunes;

Le P. Sergio CUEVAS, Conseiller pour la Famille salésienne et pour la communication sociale;

Le P. Luc VAN LOOY, Conseiller pour les Missions;

Le P. Omero PARON, Econome général;

Les Conseillers régionaux: P. Luigi BOSONI, P. Dominique BRITSCHU, P. Martin MC PAKE, P. Thomas PANAKEZHAM, P. José A. RICO, P. Carlos TECHERA, P. Ignacio VELASCO.

De plus, j'ai nommé, avec le consentement du Conseil, le P. Francesco MARACCANI, Secrétaire général, le P. Agostino DZIEDZIEL, Délégué du Recteur majeur pour la Pologne et le P. Luigi FIORA, Procureur et Postulateur.

## LE TEXTE RENOUVELÉ DE NOTRE « RÈGLE DE VIE »

Une période de six années de service s'ouvre devant nous. Elle aura pour objectif principal la connaissance, l'amour et la pratique des Constitutions et des Règlements renouvelés. Ce sera la période du renouveau de notre « Règle de vie ».

Je mets une dernière main à la rédaction de la partie essentielle de la présente circulaire en ce 29 octobre où la liturgie fait mémoire du Bx Michel Rua, vicaire de Don Bosco et son premier et providentiel successeur. Le grand pape Paul VI a dit de lui: « Don Rua est béatifié et glorifié précisément parce que successeur de Don Bosco, c'est-à-dire son continuateur, son fils, son disciple et son imitateur. Lui, avec d'autres, mais lui en premier, il a fait de l'exemple du saint une école, et de son oeuvre une Lui, avec d'autres, mais lui en premier fait de la vie de Don Bosco une histoire, de sa règle un esprit, de sa sainteté un modèle-type; il a fait de la source, un courant, un fleuve ».<sup>2</sup>

Cette pénétrante description du Bx Michel Rua éclaire notre programme pour les six années à venir.

Tournons nos regards vers Don Rua, le témoin fidèle, « la Règle en personne »; assurés de son inter-

2. Don Rua vivo, LDC  
1973, p. 9

cession, recommandons-lui la tâche qui à présent nous incombe: connaître et assimiler les Constitutions et les Règlements, afin que selon les paroles mêmes de Paul VI la Règle de vie devienne un « esprit ».

Quel encouragement que de nous rappeler nos saints, nos bienheureux, nos serviteurs de Dieu et tant de confrères qui se sont sanctifiés parce que, précisément, ils ont fait de la Règle un « esprit ». La Règle salésienne n'a pas changé. Le texte des Constitutions a été remanié afin de présenter sous une forme meilleure et actuelle l'identique projet des origines qui a produit tant de fruits de sainteté.<sup>3</sup> Le nouveau texte a simplement mis au net les Constitutions antérieures. Il a enfoncé ses racines dans notre tradition vivante et s'est nourri de l'expérience originale du Valdocco dont il a gardé l'âme, l'esprit, l'authentique charisme. Les Constitutions renouvelées seront donc pour nous aussi un chemin de sainteté.

A présent, pour disposer vos âmes à une meilleure lecture du texte réélabore, je me permets de vous offrir quelques réflexions concernant l'importance vitale des Constitutions et des Règlements généraux.

Le travail de refonte des Constitutions a trouvé sa raison d'être dans le tournant historique que nous vivons, et il nous ouvre à une compréhension correcte et dynamique de notre projet de vie.

## 1. Le tournant de Vatican II

Tout a commencé avec le Concile Vatican II. Le motu proprio *Ecclesiae Sanctae*<sup>4</sup> a donné les critères de révision ainsi que les points de vue et les valeurs à promouvoir. Nos Constitutions renouvelées portent une marque ecclésiale, non seulement en raison de l'approbation finale du Siège Apostolique mais dès le début du chemin qu'elles ont parcouru. Notons encore qu'une révision aussi universelle (elle a touché tous les instituts religieux), aussi globale (elle s'étend à tous les contenus des Rè-

3. Constitutions (C) 25

4. *Ecclesiae Sanctae*,  
II-1, 12-14

gles), et aussi profonde (elle remonte aux sources), est un fait absolument unique dans les vingt siècles de l'histoire de l'Église.

L'explication de ce fait est à rechercher dans la mutation survenue après la seconde guerre mondiale. « Le genre humain — nous disait le Concile — vit aujourd'hui un âge nouveau de son histoire, caractérisé par des changements profonds et rapides qui s'étendent peu à peu à l'ensemble du Globe au point que l'on peut parler d'une véritable métamorphose sociale et culturelle dont les effets se répercutent jusque dans la vie religieuse. Comme en toute crise de croissance, cette métamorphose ne va pas sans de sérieuses difficultés ».<sup>5</sup> Avec raison un théologien renommé vient d'écrire un ouvrage au titre suggestif: « Deux mille ans d'Église en question ».<sup>6</sup>

Depuis les années '60 nous avons pris un virage qui nous mène au troisième millénaire.

Les signes des temps nous interpellent de toutes parts. Citons-en quelques-uns des plus urgents auxquelles le Concile a donné un début de réponse: la « sécularisation », la « libération », et l'« inculturation ». Il s'agit là d'optiques nouvelles aux répercussions amples et complexes qui s'étendent à tous les domaines. Leurs expressions, plus ou accentuées selon les continents, exercent en fait une influence universelle. Vatican II en a souligné les éléments positifs et nous a aussi mis en garde contre les nombreux dangers qu'elles entraînent après elles. Le défi est d'envergure. Pour éviter que tout aille à la débandade il a fallu, de toute nécessité, repenser les valeurs qui sont à la base même de l'identité chrétienne et de la vie religieuse.

Au défi lancé par le processus de « sécularisation » le Concile répond par la vision de l'Église comme *mystère*; et à l'intention des religieux il répond par la « consécration religieuse ».

Aux interpellations de la « libération » il répond par l'approfondissement de la « mission » de l'Église et de sa pastorale essentielle qui revêt des formes diverses dans les Instituts de vie active où

5. Gaudium et Spes 4

6. Martelet, G.: Deux mille ans d'Église en question (Crise de la foi, crise du prêtre). Cerf 1984

« consécration » et « mission » se compénètrent dans l'unité de l'action apostolique.

Face au mouvement complexe « d'inculturation », le Concile définit la nature du Peuple de Dieu — l'Église universelle — comme la « communion » des Églises particulières qui sont au service de l'homme dans la pluralité des nations. Elles s'incarnent dans les diverses cultures pour en devenir le ferment. Pareille optique se retrouve nécessairement dans la vie religieuse et y déclenche le délicat processus de la décentralisation et de l'adaptation qui implique aussi celui de l'inculturation. Toutefois celle-ci doit s'opérer dans la « communion » d'un esprit unique et à l'intérieur d'une société structurée.

Le Concile, en soulignant la dimension charismatique de la vie consacrée, a attiré l'attention sur l'importance que revêt l'expérience spirituelle-type vécue par le Fondateur. C'est dans cette expérience-type qu'il faut chercher les critères d'identité qui fourniront les réponses aux interpellations dont nous parlions plus haut. « L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse — rappelle fort à propos le Concile — comprennent à la fois un retour continuuel aux sources de toute vie chrétienne, et à l'inspiration originelle des Instituts, et l'adaptation de ceux-ci aux conditions différentes des époques ».<sup>7</sup>

7. *Perfectae Caritatis* 2

La reconstruction de notre texte constitutionnel fait partie du grand mouvement ecclésial conduit par l'Esprit du Seigneur à travers l'événement salutaire du Concile.

## 2. Les quatre étapes capitulaires

Le chemin parcouru par la Congrégation durant ces vingt dernières années est marqué par quatre Chapitre généraux (CG).

— Le CG 19 (du 19 avril au 10 juin 1965, peu avant la session de clôture de Vatican II). Il a approfondi, entre autres, la nature et le fonctionnement du Chapitre général. Il a servi de prépara-

tion et de préambule indispensable aux travaux des Chapitres ultérieurs.

— Le CG 20 (du 10 juin 1971 au 5 janvier 1972). Ce fut le Chapitre « spécial » imposé par le motu proprio « *Ecclesiae sanctae* », étape longue et laborieuse où les Constitutions furent repensées et reformulées. Il restera le Chapitre fondamental de tout le travail aujourd'hui achevé.

— Le CG 21 (du 31 octobre 1977 au 12 février 1978) fut une nouvelle étape de réflexion et de consolidation. Il compléta l'analyse de quelques aspects particuliers de notre identité en harmonie avec la doctrine et les directives de Vatican II. Citons à titre d'exemples, le Système préventif, le rôle du Directeur, la figure du Coadjuteur.

— Le CG 22 (du 14 janvier au 12 mai 1984) représente le dernier apport qui compléta une réflexion et une expérience de douze années. Ce Chapitre a offert à la Congrégation les Constitutions et les Règlements généraux dans leur forme renouvelée et organique, présentés au Siège Apostolique pour approbation.

Il est intéressant de remarquer que les quatre étapes constituent les parties intégrantes d'un processus continu. C'est pourquoi le texte réélabore dépasse non seulement le travail appliqué de quelques groupes restreints de confrères, mais aussi les quatre Chapitres généraux pris séparément. En effet, ils étaient distants l'un de l'autre de six années, et leurs membres étaient renouvelés en bonne partie; il y a donc eu chaque fois un apport nouveau d'expérience vécue et de réflexion. A chaque nouveau Chapitre il a été possible d'atténuer l'influence de l'un ou l'autre facteur plutôt dû aux circonstances et une réflexion approfondie et prolongée a permis de corriger des imprécisions et des ambiguïtés. Le temps a aussi porté à maturité la connaissance d'aspects plus délicats; tandis que l'accélération des changements permettait de distinguer plus clairement les valeurs permanentes des valeurs caduques et celles qui font notre identité de celles qui sont d'ordre simplement culturel, raffermissant en nous une vue plus nette de



la dimension ecclésiale et mondiale du projet évangélique de Don Bosco.

La Congrégation peut considérer ce travail comme l'expression de son âme. En effet, toutes les provinces se sont senties engagées dans un même effort, et les confrères des différentes cultures ont apporté leur contribution dans une communion de fidélité pour faire revivre Don Bosco à travers un « *aggiornamento* » de la vie salésienne conçu non comme une « restauration », mais comme un « nouveau départ ».

### 3. Perspectives du texte renouvelé

Ces quelques brèves allusions au long travail capitulaire, au sein d'un mouvement plus ample dans l'Eglise entière, doivent faire naître en nous la vive conscience d'une intervention de l'Esprit du Seigneur dans la vie de la Congrégation. Il n'a pas été question de décisions arbitraires ou de mode passagère, mais d'une croissance dans la fidélité.

Il est naturel que nous nous demandions quelles sont les nouvelles perspectives du texte mis au point.

Une réponse exhaustive ne pourra être donnée qu'après une étude détaillée. Qu'il nous suffise de souligner quelques-uns des aspects plus significatifs :

- Un saut de qualité dans *la manière de concevoir les Constitutions elles-mêmes* est certainement le premier de ces aspects. Les Constitutions sont l'expression authentique d'un projet de vie évangélique;<sup>8</sup> elles livrent les principes fondamentaux de notre « *sequela Christi* », sa dimension ecclésiale, son originalité charismatique selon l'esprit du fondateur, les saines traditions et enfin les structures qui s'imposent.

Les Constitutions présentent une intégration harmonieuse de l'inspiration évangélique et de l'organisation concrète de la vie. Elles sont le document fondamental du Droit particulier de la Congrégation. Plutôt que de vouloir établir, dans le détail et en priorité, des règles à suivre, elles

cherchent avant tout à décrire notre manière spirituelle et apostolique d'être témoins des Béatitudes. Elles nous aident ainsi à relire le mystère du Christ dans l'optique salésienne de Don Bosco. C'est la raison pour laquelle il s'est avéré nécessaire de repenser leur structure générale dans un ordre et un style qui invitent à une lecture priante et conduisent à un engagement de vie apostolique. Qui voudra les méditer « dans la foi »,<sup>9</sup> et avec un regard neuf, y trouvera force et lumière

9. C 196

• Une seconde nouveauté est la mise en valeur de l'aspect « charismatique » de notre vocation salésienne. A l'Intérieur d'une vision de l'Église comme « mystère », les Constitutions mettent en évidence l'expérience d'Esprit-Saint vécue dans notre vocation. Si l'Église est « le sacrement universel du salut », nous sommes au sein de l'Église « des signes et des porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes spécialement les plus pauvres ».<sup>10</sup>

10. C 2

Il est fait allusion dès le premier article, à la présence et à l'initiative de l'Esprit du Seigneur, ainsi qu'à l'intervention maternelle de Marie et l'aspect ecclésial est à ce point souligné que nous nous sentons présents au cœur même de l'Église, et au service de sa mission.

Cette perspective nous éveille et nous invite à répondre « salésiennement » aux interpellations d'une société et d'une culture en pleine transformation.

• Un troisième aspect de nouveauté est le sens explicite et vivant du Fondateur. Les Constitutions renouvées dirigent notre regard vers Don Bosco et nous le font découvrir et aimer avec son style de sanctification et d'apostolat: « Nous l'étudions et nous l'imitons. En lui nous admirons l'accord merveilleux de la nature et de la grâce. Il traversait la vie "comme s'il voyait l'invisible" ».<sup>11</sup>

11. C 21

Vatican II a invité les religieux à concentrer leur attention sur la figure de leurs fondateurs. Ils sont l'expression concrète et originale de la vie et de la sainteté multiforme de l'Église.<sup>12</sup> Don Bosco est né de l'Église et a vécu pour l'Église.

12. cf Lumen Gentium 45, 46; Perfectae caritatis 2b; Ad Genes 40

La référence constante à Don Bosco se présen-

te dès lors comme une « exigence ecclésiale ». Notre façon à nous d'« être d'Église », c'est d'actualiser, dans le temps et l'espace, le modèle du fondateur, comme si Don Bosco nous disait chaque jour : « Soyez mes imitateurs, comme moi je le suis du Christ ».<sup>13</sup>

13. 1 Cor 11,1

Le Pape Paul VI dans l'importante Exhortation Apostolique sur le renouveau de la vie religieuse (juin 1971) a souligné clairement cet aspect : « Le Concile insiste à bon droit — écrit-il — sur l'obligation des religieux et des religieuses d'être fidèles à l'esprit de leurs fondateurs, à leurs intentions évangéliques, à l'exemple de leur sainteté, y voyant un des principes de la rénovation en cours et un des critères les plus sûrs de ce que chaque Institut peut avoir à entreprendre. Car si l'appel de Dieu se renouvelle et se diversifie selon les conditions variables des lieux et des temps, il commande des orientations permanentes ».<sup>14</sup>

14. Evangelica Testificatio 11-12

Ces « orientations permanentes » enseignées par Don Bosco ont inspiré la nouvelle rédaction des Constitutions afin de raviver en nous l'ardeur de la « charité pastorale ». S'il est vrai, comme l'affirme Paul VI dans le document cité, que « toute institution humaine est guettée par la sclérose et menacée par le formalisme », et que « la régularité extérieure ne saurait, par elle-même, suffire à garantir la valeur d'une vie et sa fidélité profonde »,<sup>15</sup> cela veut bien dire que le regard porté sur le fondateur doit nous faire pénétrer jusqu'à son cœur pour y percevoir l'inspiration évangélique, source vive et permanente de notre charisme.

15. id 12

A ce propos, le chapitre sur « l'esprit salésien » mérite une mention particulière. Il a été placé dans la première partie des Constitutions parce qu'il représente une valeur essentielle, constitutive de notre identité. L'esprit salésien informe et anime tous les aspects de notre manière propre de suivre le Christ.

Depuis le préambule jusqu'au dernier article, en passant par les différentes parties et tous les chapitres, le texte nous présente à vif le cœur de notre père: son charisme, son esprit, sa mission,

sa pastorale inventive, sa puissance de communion, son témoignage religieux, le style de son union à Dieu, son sens pédagogique de la formation, son génie de l'organisation, sa manière paternelle d'animer et de gouverner, son désir profond de rester avec nous, désir qui le fait comme s'exclamer dès la première page: « Je voudrais vous accompagner moi-même, mais ce que je ne puis faire, ces Constitutions le feront. Gardez-les comme le plus précieux trésor ».<sup>16</sup>

16. C Préambule

• Une autre nouveauté encore est *l'ajustement des Constitutions au nouveau code de droit canon*. Vatican II a amorcé un tournant si important qu'il a rendu nécessaire une formulation entièrement nouvelle du code. L'apport que cela représente pour nous est très positif.

Le texte des Constitutions n'est plus astreint à ce style juridique plutôt monotone qui par ses normes détaillées et minutieuses risquait de lui enlever tout allant. L'actuel code recommande de sauvegarder l'originalité de la physionomie propre à chaque Institut, et de protéger son patrimoine spirituel et apostolique. Il énonce, il est vrai, quelques principes généraux concernant la vie religieuse, mais il laisse ou plutôt il exige qu'un espace soit réservé pour faire apparaître l'identité de l'esprit propre à chaque Institut. C'est pourquoi il prescrit, et c'est un bien, que les principes constitutifs d'une Congrégation soient énoncés avec clarté et précision, que la coresponsabilité et la subsidiarité soient effectivement introduites dans les moeurs, que la « forme » de l'Institut corresponde à la volonté authentique du fondateur, que l'organisation des communautés aux différents niveaux et l'exercice de l'autorité soient bien déterminés et mis au service des objectifs de la vocation.

Ainsi le nouveau code, considéré comme un document ultérieur du Concile, stimule une juste autonomie et invite la Congrégation à reconstruire attentivement son Droit particulier.

Nous pouvons dire que le texte actuel des Cons-

titions et des Règlements répond bien à ces exigences.

• Enfin le texte actuel éclaire et *cerne concrètement l'ensemble de notre Règle de vie*. Notre Droit particulier c'est-à-dire celui qui est propre à la Congrégation « est exprimé dans les Constitutions qui représentent notre code fondamental, dans les Règlements généraux, dans les décisions du Chapitre général, dans les Directoires généraux et provinciaux et dans d'autres décisions émanant des autorités compétentes ».<sup>17</sup>

17. C 191

L'ensemble de ces documents constitue notre « Règle de vie » qui régit notre conduite quotidienne, déterminant les limites et la sphère de chaque autorité et balisant la voie évangélique à suivre.

Le fait d'avoir réorganisé le contenu des Règlements généraux représente un des grands mérites du CG 22. La refonte de ces textes a suivi la même structure que celle des Constitutions (dans les 2e, 3e, et 4e parties) et en facilite d'autant l'usage. Différents articles ont été transférés, des lacunes ont été comblées, un style plus adapté au caractère normatif des Règlements a été adopté. Ceux-ci se présentent aujourd'hui dans une perspective vraiment nouvelle, en harmonie avec les Constitutions dont ils s'inspirent et pour lesquelles ils fournissent les modalités d'application.

Don Bosco, avec son intuition pédagogique, attachait de l'importance aux règles de conduite. Or il est devenu nécessaire de raviver le sens de la « discipline religieuse ». La discipline prouve et renforce la sincérité de notre vivante appartenance à la Congrégation. Nous constatons le besoin urgent de retrouver la valeur ascétique, ecclésiale, et pédagogique de notre « Règle de vie ».<sup>18</sup> Une discipline équilibrée est nécessaire. Elle exprime le sens évangélique de l'ascèse et nous aide à vivre dans l'esprit de la Règle.

18. cf Chapitre général  
22, Documenti 90 et  
91

#### 4. Structure générale des Constitutions

Le texte revu des Constitutions se divise en quatre parties. Le CG 22 a voulu cette structure (et c'est un des changements les plus significatifs) après en avoir longuement discuté.

Il est utile de nous y arrêter un moment « pour comprendre comment les différentes parties forment un tout organique, s'équilibrent et s'éclairent les unes les autres » (cfr. la brochure « Sus-sidi », p. 9).

Le livre des Constitutions débute par un « Préambule » et s'achève par une « Conclusion ».

- *Le Préambule.*

Une photo s'y détache: Don Bosco remettant le livre des Constitutions au P. Giovanni Cagliero, chef de la première expédition missionnaire en Amérique latine. (Cette photo, authentique, date de 1875, année de la première édition italienne des Constitutions). Deux citations la commentent: l'une est de Don Bosco, l'autre de Don Rua. Cette photo nous introduit d'une manière visuelle à la méditation des Constitutions.

De portée historique, la photo nous fait saisir d'emblée le sens permanent de l'expression « rester avec Don Bosco », parce que c'est de lui que nous recevons, tel un précieux héritage, son testament spirituel. Dans un commentaire pénétrant Don Rua parle d'affection, de communion profonde, de cordialité familiale, nous unissant à ce père toujours présent parmi nous, qui nous conduit, nous encourage, nous éclaire et prie pour que nous ne cessions jamais d'être, partout et toujours, les inlassables et fidèles « missionnaires des jeunes ».

- *La Ire Partie (25 articles).*

Ces quelques articles nous livrent une vue globale de l'identité des salésiens de Don Bosco dans l'Église: l'initiative de Dieu qui nous appelle; la mission spécifique de notre vocation; la consécration apostolique qui nous caractérise; la « forme »

de notre Congrégation; l'esprit qui nous anime; et la profession religieuse qui achemine l'option fondamentale de notre baptême jusqu'à la sainteté.

Cette partie, entièrement repensée, donne à l'ensemble du texte sa tonalité salésienne authentique. Elle présente une vision unifiée de notre style de sanctification et de notre apostolat. Son mérite fondamental est de nous conduire aussitôt à notre fondateur, comme à notre modèle, pour découvrir dans son cœur le secret de cette « grâce d'unité » qui donne toute sa vigueur à la charité pastorale.

Il n'est plus question de dissonance entre « consécration » et « mission », mais d'une mutuelle et indissoluble interpénétration qui nous fait à la fois : salésiens apôtres-religieux et religieux-apôtres. La « consécration » embrasse toute notre vie, et la « mission » définit qualitativement notre témoignage. C'est avec raison que le 3<sup>e</sup> article a pour titre : « Notre consécration apostolique ». Cette expression unitaire, lourde de signification, marque un des aspects les plus décisifs de notre identité dans l'Église.

Le terme « consécration » dans le texte, n'indique jamais l'offrande ou la donation que nous faisons de nous-mêmes à Dieu (nous serions alors le sujet de l'action; c'est dans ce sens qu'on avait coutume de dire : « Je me consacre à Toi »). Le terme se rapporte au contraire, et en premier lieu, à l'action de Dieu : « *du Père qui nous consacre par le don de l'Esprit* »;<sup>19</sup> du Père qui, à travers l'action de l'Église,<sup>20</sup> nous bénit et nous prend entièrement à son service. Il s'engage à nous protéger, à nous guider et à nous aider chaque jour à progresser dans la voie évangélique de notre profession. C'est nous qui faisons l'objet des bénédictions divines; ce sont nos personnes de profès qui, en réponse à son appel s'offrent totalement à Lui, en sorte que toute notre existence devient une « vie consacrée ».

En un sens second, le terme « consécration » indique « au passif » la même existence religieuse en tant qu'elle a été « consacrée ». En effet l'ac-

19. C 3  
20. C 23

tion consécatoire de Dieu reprend l'ensemble des engagements que nous avons pris, en nous livrant à Lui par la profession, et elle proclame la naissance d'un pacte d'amitié plus radicale, d'une alliance particulière, entre le Père et nous. Dans ce sens le texte affirme que la consécration, ou si l'on veut la « vie consacrée », comprend inséparablement « la mission apostolique, la communion fraternelle et la pratique des conseils évangéliques »<sup>21</sup> autant dire: tous les aspects constitutifs de notre projet religieux.

21. C 3

Il s'agit là d'une perspective vraiment nouvelle, plus vraie et plus encourageante. C'est une joie de songer que l'ensemble de notre projet de vie est un don (un « charisme ») qui se développe en nous grâce à l'intervention de l'Esprit-Saint dans nos âmes.<sup>22</sup>

22. C 3, 25, 195

Quant au terme « mission » utilisé dans le texte, lui non plus n'indique pas simplement l'activité ou l'action extérieure. Il possède une densité biblique qui nous fait remonter jusqu'au mystère trinitaire et à l'envoi par le Père, du Fils et de l'Esprit dans le monde. Nous sommes ainsi plongés dans le mystère même de l'Église et de sa mission dans l'histoire. Notre mission s'interprète dans la lumière de celle du Christ et de l'Église. De même que le Père « a consacré » le Fils et « l'a envoyé dans le monde,<sup>23</sup> ainsi, dans notre profession, Lui-même « nous consacre et nous envoie pour être les apôtres des jeunes ».<sup>24</sup>

23. Jn 10, 36

24. C 3

Voilà pourquoi, d'une part, la mission apparaît comme un aspect constitutif de notre consécration elle-même; et, d'autre part, notre vie consacrée est définie et précisée par la mission où elle se projette et prend corps. Ainsi naît, dans le cœur du salésien, une façon dynamique d'appartenir à Dieu et d'être disponible à ses volontés de « Sauveur du monde ». Le cœur du salésien voué à ce Dieu-Sauveur se sent irrésistiblement entraîné vers l'action pastorale.

L'expression « consécration apostolique » est donc très dense et très éclairante. Elle touche à la racine même de notre identité et la met en lumière.



Elle évoque cette charité pastorale née d'un perpétuel échange « entre l'intériorité et l'activité ». Elle postule des dispositions intérieures spéciales (« l'esprit salésien ») et une profession religieuse originale.

S'engager dans la mission salésienne exige que le profès ait conscience d'être attiré par deux pôles en continue et vive tension: Dieu Père qui l'envoie et les destinataires auxquels il est envoyé.<sup>25</sup>

25. Chapitre général spécial, 24

A bon droit le texte constitutionnel situe la mission au centre de notre identité, exige en nous la présence quotidienne de la dimension contemplative de l'envoyé à la vigne, affirme que la mission « donne à toute notre existence son allure concrète, spécifie le rôle que nous avons dans l'Eglise et détermine la place que nous occupons parmi les familles religieuses ».<sup>26</sup>

26. C 3

Cette première partie, en raison du contenu de ses trois chapitres, est vraiment fondamentale. Elle établit notre carte d'identité.

• *La 2e Partie (70 articles).*

Elle regroupe organiquement trois parties de l'ancien texte constitutionnel (1972). Le Chapitre général a voulu souligner par là l'unité et les rapports mutuels des engagements fondamentaux assumés par la profession: la mission salésienne, son contexte communautaire, la radicalité évangélique avec laquelle nous vivons cette mission, et la prière qui en vivifie tous les aspects.

Un des grands mérites de cette partie est de montrer les entrelacs des divers aspects de notre vocation et leur mutuelle imprégnation. Engagement pastoral, dimension communautaire et vœux de religion sont présentés dans leurs constants rapports réciproques; et leur inséparabilité confère à chacun d'eux sa caractéristique typiquement salésienne.

Ensuite et enfin, le fait d'avoir placé, en dernier lieu et comme en synthèse de cette deuxième partie, le dialogue avec le Seigneur, montre à

l'évidence, tant le lien intime qui unit la prière aux autres éléments de notre vocation, que l'importance vitale (parce que source et couronnement) de la prière elle-même qui nous stimule sans relâche « à célébrer la liturgie de la vie »<sup>27</sup> à travers l'action pastorale, la communion fraternelle et la pratique des conseils évangéliques.

27. C 95

Il est bon de remarquer dans cette 2e partie, comme d'ailleurs dans la 1re et en d'autres endroits, combien le texte met en lumière la présence et le rôle maternel de Marie dans la naissance, la croissance et la réalisation de la vocation salésienne.<sup>28</sup>

28. C 1, 8, 9, 20, 24,  
34, 84, 87, 92, 98, 196

• *La 3e Partie* (24 articles).

Elle est consacrée à la formation des confrères. Le CG 22, suivant en cela les indications du CG 21<sup>29</sup> et des Chapitres provinciaux qui insistaient sur la nature et l'urgence de la « formation permanente », a fait de la formation le concept-clé qui structure toute cette troisième partie. En effet il n'est question dans la formation que d'un seul et même processus continu de croissance dont les phases et les rythmes de maturation sont évidemment très différents.

29. cf Chapitre général  
21, 308

Basée sur la grâce du Seigneur,<sup>30</sup> la formation dirige les regards des confrères vers un modèle: Don Bosco qui, à son tour, nous enseigne sa façon de suivre le Seigneur: « la nature religieuse apostolique de la vocation salésienne détermine l'orientation spécifique de notre formation ».<sup>31</sup>

30. C 96

Le texte souligne le nécessaire engagement personnel et communautaire dans le processus de formation. Celle-ci, toujours exigeante, se veut attentive à la diversité des composantes laïcale et cléricale. Elle doit aussi demeurer ouverte aux caractéristiques des diverses cultures.

31. C 97

Vu les exigences et la complexité de la formation, les Constitutions ne nous en donnent que les aspects fondamentaux. Ceux-ci seront précisés dans les Règlements généraux et dans un second document (la « Ratio ») qui, avec toute l'autorité vou-

lue, détermineront les principes et les normes générales.

Cette 3e partie est entièrement inspirée par les deux premières qui en sont la raison d'être. En effet chaque confrère gagne en maturité en faisant « l'expérience des valeurs de la vocation salésienne » et en poursuivant le but « de devenir éducateur et pasteur des jeunes comme laïc ou comme prêtre ».<sup>32</sup>

32. C 98

• *4e Partie* (71 articles).

Elle traite du service que rend l'autorité dans la Congrégation. La nature du sujet demande une certaine ampleur et exige un style nécessairement plus concis et juridique. La refonte de cette partie a fait droit à deux exigences: — à l'évaluation des expériences poursuivies au long de douze années, depuis le CGS (qui avait soigneusement étudié le problème des structures) — et au réajustement des articles pour les rendre conformes au nouveau code de droit canonique.

Cette partie débute par le chapitre des « Principes et critères généraux » et décrit la nature du service que rend l'autorité dans la Congrégation. Elle s'y exerce « au nom et à l'imitation du Christ », dans le style de Don Bosco, caractérisé par le bon sens (*ragionevolezza*) et par l'esprit de famille. L'autorité cherche « à animer, orienter, décider, rectifier, pour le bon résultat de la mission ». En outre et « conformément à notre tradition » l'aspect sacerdotal de ce service est codifié.<sup>33</sup>

33. C 121

Le texte signale encore un aspect délicat, inhérent à la nature même de l'autorité salésienne, celui de rassembler, de réunir. Enfin il rappelle les exigences imprescriptibles « de la participation et de la coresponsabilité » comme aussi celles « de la subsidiarité et de la décentralisation ». Toutes concourent à établir l'identité de l'unique vocation salésienne.

• *Conclusion* (6 articles).

Les articles de cette conclusion se sont enrichis d'idées nouvelles et de vues spirituelles plus péné-

trantes. Ils constituent une synthèse. Arpès avoir décrit l'ensemble des documents qui composent notre « droit particulier », et déterminé l'obligation qui en découle, le texte évoque l'éventuelle sortie de l'Institut et souligne les valeurs de fidélité et de persévérance qui donnent « une réponse toujours renouvelée à l'alliance particulière que le Seigneur a scellée avec nous ».<sup>34</sup>

34. C 195

Un article d'une inspiration très élevée met fin au texte rénové des Constitutions et nous offre une digne synthèse de l'ensemble. Il s'agit essentiellement du beau préambule qui ouvrait l'édition antérieure (1972) et qui a trouvé une place plus heureuse et plus significative au terme des Constitutions. L'article proclame que Jésus-Christ est notre « Règle vivante », Marie notre « Guide », Don Bosco notre « Modèle », les Constitutions « un chemin qui conduit à l'Amour ».

Nous sommes des disciples « de prédilection », chacun a été « appelé par son nom ». Si nous faisons passer dans nos vies le contenu des Constitutions, nous deviendrons « un gage d'espérance pour les petits et pour les pauvres ».<sup>35</sup>

35. C 196

## **5. La profession religieuse en ce temps de renouveau**

Le Concile constate que se lève l'aube d'une nouvelle période de l'histoire. L'Église vit un authentique recommencement, un renouveau qui demande une clarification d'identité, un sursaut d'énergie, le courage de l'invention, la définition de la vraie fidélité, l'humilité de la remise en cause. Ce n'est pas le moment de critiquer ou de louer les articles de nos textes mis au point, mais bien plutôt de réussir la relance d'un charisme d'Église avec l'enthousiasme et la simplicité des débuts de l'Oratoire.

La remise en chantier de nos Constitutions n'a pas été à proprement parler une tâche doctrinale, juridique ou littéraire, encore que des experts en ces matières y aient apporté leur collaboration.

36. Mutuae Relationes 11

C'est la sagesse même de la vie vécue par des salésiens de partout, oeuvrant au sein de cultures différentes, qui a été interpellée et mise à contribution. Cette sagesse a permis de cerner les valeurs permanentes de l'« expérience d'Esprit-Saint » vécue par Don Bosco et transmise à ses fils, pour qu'ils la gardent, l'approfondissent et la développent « au rythme de la constante croissance du Corps du Christ ». <sup>36</sup> C'est ce qui nous permet de dire que les nouvelles Constitutions éveillent en nous la conscience de vivre une heure de renouveau et aiguillonnent la détermination qu'un tel recommencement exige. Nous devons poursuivre le projet salésien de Don Bosco. Si nous nous dérobons à cette tâche, nous nous plaçons en marge de l'histoire.

Cette sensibilité au renouvellement s'appuie, se fonde sur la *redécouverte de la signification vitale de la profession religieuse*.

La profession religieuse est l'expression la plus radicale de notre liberté. Avec la grâce de Dieu elle entend donner au choix fondamental de notre baptême le témoignage concret de toute notre vie. Située à la racine même de notre façon de suivre le Christ, elle devient comme le regard avec lequel nous lisons l'Évangile, et la première référence de nos options et engagements. Elle ne survient pas dans nos vies comme un ajout, un élément second ou une annexe, au contraire, elle focalise tout notre agir et devient le paramètre de toutes nos estimations. Être, dans le Christ, d'authentiques salésiens, nous aide à discerner et à juger nos multiples initiatives et nos prises de position.

Ce n'est donc pas sans raison que le nouveau texte des Constitutions a donné à la profession religieuse une place de choix pour mettre en relief toute son importance.

Le chapitre 3 de la première partie est consacré à souligner cette importance. Il sert de transition entre la première partie des Constitutions et les suivantes. Il débute par l'exposé d'une synthèse de la vocation des « Salésiens de Don Bosco dans l'Église », <sup>37</sup> vocation qui s'incarne en la per-

37. C, 1re partie

sonne de chaque confrère. Le chapitre introduit alors la formule de la profession.<sup>38</sup> Celle-ci énonce les thèmes traités dans les chapitres suivants; ils explicitent concrètement le choix de la profession religieuse salésienne.

38. C 24

Il est très important de saisir la portée globale de la profession.

Nous ne pouvons pas ramener la profession à la seule émission des trois vœux. La signification de chacun d'eux, dans le concret de la vie, est intimement liée à la vocation salésienne: « Je fais vœu, dit la formule, de vivre obéissant, pauvre et chaste, selon la voie évangélique tracée par les Constitutions salésiennes ».<sup>39</sup>

39. C 24

La réponse que nous donnons à l'appel du Seigneur est l'offrande totale de nous-même, *nous engageant* à « dépenser toutes nos forces » spécialement en faveur des jeunes les plus pauvres, et à vivre « en communion d'esprit et d'action avec nos frères » de manière à participer par là « à la vie et à la mission de l'Église ». L'obéissance, la pauvreté, la chasteté salésiennes ne font pas abstraction de l'ensemble de la vocation salésienne et de ses objectifs; les trois vœux s'insèrent dans le champ d'action du salésien de façon si totale qu'ils en deviennent l'expression la plus dense.

Don Bosco utilisait l'expression « *professer* les Constitutions de la Société de saint François de Sales » et disait qu'« *en les professant* » on entendait « promettre à Dieu de tendre à la sainteté ».<sup>40</sup>

40. Chapitre général 22, Document 92

Si l'on considère encore que la profession est l'expression longuement et soigneusement préparée d'une liberté déjà bien affirmée (la profession est « l'un des choix les plus élevés que puisse accomplir une conscience croyante »), si l'on songe au caractère ecclésial de cette profession prononcée « publiquement devant l'Église », de cette profession qui a pour objectif la sanctification, de cette profession qui implique un « engagement réciproque » du profès et de la Congrégation,<sup>41</sup> alors on réalise que la profession représente quelque chose de vraiment fondamental.

41. C 23

Les Constitutions, auxquelles la profession ren-

voie, décrivent une particulière « expérience d'Esprit-Saint » à laquelle le nouveau profès participe. Les Constitutions ne sont pas un traité, parmi d'autres, sur la vie religieuse, bon pour servir de lecture spirituelle. Elles nous livrent une description typologique (c'est-à-dire le « modèle » authentique) de ce que le Concile appelle « le caractère propre » de notre projet de vie évangélique approuvé par l'Eglise. Elles indiquent et relèvent les traits caractéristiques de notre esprit et les attitudes existentielles qui doivent nous distinguer et nous faire reconnaître au sein du Peuple de Dieu. Evidemment ces aspects présupposent et exigent les éléments constitutifs de toute vie chrétienne comme de toute vie consacrée, éléments qui sont nécessairement communs à tous les fidèles et à tous les religieux.

Le caractère propre est constitué par les colorations et les aspects existentiels décrits et précisés dans les textes constitutionnels auxquels tout profès souscrit explicitement par la profession elle-même, y trouvant une forme concrète et spécifique de la « sequela Christi ». Aux yeux de qui fait la profession cela n'est ni négligeable, ni insignifiant. Notre façon à nous d'être disciples du Seigneur et de vivre notre baptême, c'est de pratiquer cette « Règle de vie ». Pour devenir de bons chrétiens, il nous faut vivre en bons salésiens. « Il n'y a pas deux étages en cette vocation — nous disait déjà le CGS —, l'étage supérieur de la vie religieuse, et l'étage inférieur de la vie chrétienne. Pour qui est religieux, témoigner de l'esprit des béatitudes par la profession est son unique manière de vivre le baptême et d'être disciple du Seigneur ».<sup>42</sup>

42. Chapitre général spécial 106

La profession, en définitive, découvre à nos yeux la signification globale et vitale de notre Alliance avec Dieu. Le lien intrinsèque de la profession et des Constitutions nous guide dans la marche quotidienne vers la sainteté, selon le modèle ecclésial de notre fondateur. Par l'intermédiaire de la Règle, la profession fait fonction de référence évangélique pour juger notre vie. En outre

elle construit l'unité de la Congrégation, favorise sa croissance organique par-delà les barrières sociales et les différences culturelles, dirige le charisme de Don Bosco vers des étapes nouvelles.

En cette heure de reprise, une claire vision du sens de notre profession religieuse assurera la vitalité de notre croissance spirituelle et nous fera retrouver l'audace et la fécondité des origines.

## 6. Quelques principes qui inspirent notre renouveau

Arrivé à ce point de ma lettre, je crois opportun de relever quelques-uns des thèmes les plus féconds développés dans les Constitutions. Ils me semblent particulièrement riches de sens et aptes à éclairer les confrères et les communautés et à les conduire dans les voies du renouveau.

La nouvelle rédaction des Constitutions n'a pas été une tâche de tout repos : à cause des différences culturelles, bien compréhensibles, des capitulaires ; à cause des différentes manières de poser les problèmes ; enfin à cause du cheminement indispensable de certaines idées. Les débats ont permis l'approfondissement et l'enrichissement des différents thèmes et une meilleure compréhension des contenus. Ce qui a rapproché les points de vue et a permis de parvenir à une heureuse unanimité.

Tout en suivant l'ordre des quatre parties de la Règle, je développerai brièvement quelques principes-clefs qui ouvrent des perspectives pour l'assimilation des contenus.

### • *La consécration apostolique*

Plus haut nous avons souligné le rôle de fondement que joue la consécration apostolique. Ici nous étudions la consécration apostolique dans toute sa richesse dynamique.

Dans la 1<sup>re</sup> partie, les Constitutions expriment, à travers les pénétrantes et synthétiques formules des différents articles,<sup>43</sup> l'originalité de cette « grâce d'unité » que le CGS avait déjà indiquée comme notre première caractéristique. « L'Esprit-Saint

43. par ex.: C 2, 3, 6,  
7, 10, 12, 19, 21, 24,  
25



appelle le salésien à une option d'existence chrétienne qui est simultanément apostolique et religieuse. Il lui accorde donc une « grâce d'unité » pour lui faire vivre le dynamisme de l'action apostolique et la plénitude de la vie religieuse dans un unique mouvement de charité pour Dieu et pour le prochain. Ce genre de vie n'est pas une réalité figée ni préfabriquée, mais un « projet » en construction permanente. Son unité n'est pas statique. C'est une unité en tension, réclamant un continu effort d'équilibre, de révision, de conversion, d'adaptation ». <sup>44</sup>

44. Chapitre général spécial 127

La distinction des concepts « consécration » et « mission » ne doit pas installer parmi nous un dualisme pernicieux qui privilégie un aspect par rapport à l'autre. Ce dualisme attaquerait notre identité à la racine. Le texte revu des Constitutions a su, avec l'intelligence de la foi, éviter ce danger. Il nous offre, comme nous l'avons rappelé plus haut, « un concept plus profond, plus intégré, plus proche de l'expérience tant de la "consécration" que de la "mission". Formellement, les Constitutions ne s'inspirent ni d'une "théologie de la consécration", ni d'une "théologie de la mission"; elles s'attachent à une "théologie de la vocation salésienne", fondée sur le patrimoine concret de la spiritualité de Don Bosco ». <sup>45</sup>

45. Chapitre général 22, Documenti 40

Cette "grâce d'unité" nous conduit à repenser d'une manière originale tant notre mission que notre consécration prises dans leur vérité totale et vitale. Consécration et mission sont réciproquement perméables l'une à l'autre dans l'unité de la vie vécue. Cette synthèse n'est pas le fruit de concepts abstraits mais le bénéfice du témoignage de vie, du « modèle » de vie que nous offre Don Bosco.

Chaque Institut religieux de vie active devrait être à même d'approfondir et de déployer la densité des idées présentées dans le fameux art. 8 du décret « Perfectae caritatis ». Il y est question du principe, extrêmement important, qui dit la nature de toute spiritualité religieuse apostolique. <sup>46</sup>

46. Il est impossible de développer ici une explication approfondie. J'ai essayé de le faire dans un ex-

Il est évident que cette « charité pastorale », centre et synthèse de l'« esprit salésien » <sup>47</sup> contient et

exprime la « grâce d'unité » qui unifie toute notre vie « en un seul mouvement de charité envers Dieu et envers nos frères ».48

La « consécration apostolique nous saisit au jour de notre profession; ce don est pour nous « la source constante de grâce et le soutien de l'effort quotidien vers l'amour parfait de Dieu et des hommes ».48

Il est vraiment indispensable de nous arrêter à cette réalité qui comporte à la fois l'initiative de Dieu à notre endroit, et, de notre part, une réponse qui engage notre liberté et notre être le plus profond.

Pour bien saisir et exprimer dans notre vie les grandes valeurs contenues dans notre manière d'être « consacrés », il ne suffit pas de nous limiter à considérer ce qu'implique cette consécration apostolique. Certes c'est déjà beaucoup d'avoir compris ce que recouvre l'action de Dieu et notre réponse « d'oblation et de donation », c'est-à-dire d'avoir compris que notre vie consacrée inclut inséparablement « la mission apostolique, la communauté fraternelle et la pratique des conseils évangéliques ».50 Encore est-il indispensable d'aller au-delà, et de porter notre regard là où jaillit l'étincelle de l'amour, là où tout a commencé, où naquit l'amitié et où l'alliance fut scellée. C'est là qu'agissait la « grâce d'unité ». J'entends dire par là qu'il est nécessaire de considérer et d'approfondir toujours davantage l'âme même de la consécration comme la rencontre de deux amours et de deux libertés qui se fondent ensemble: celle du « Père qui nous consacre »,51 et la nôtre « qui s'offre totalement à Lui ».52 En cette fusion d'amitié, l'initiative vient de Dieu ainsi que la possibilité elle-même de l'alliance, mais elle attend d'être confirmée par notre libre réponse. L'invitation et l'appel viennent de Lui, et c'est encore Lui qui nous aide à répondre, mais finalement c'est nous qui nous donnons. C'est Lui qui nous consacre, qui nous enveloppe de son Esprit, qui nous prend avec Lui, nous fait devenir totalement siens, nous inonde de sa grâce, nous entraîne à mettre toutes nos forces au

posé que j'ai présenté aux Supérieures générales: Bollettino UISG numéro spécial, n. 62, 1983; l'exposé a été publié aussi dans Vita Consacrata, vol. XIX, 1983, pp. 648-673

47. C 10

48. C 3

49. C 25

50. C 3

51. C 3

52. C 24

service de son grand dessein de salut du monde, mais c'est nous qui Le choisissons pour centre de nos vies, qui L'écoutons, Le contemplons tandis qu'il comble notre « intériorité » de consacrés, c'est Lui qui devient l'objet de notre contemplation, qui oriente toutes nos affections, qui nous lance dans l'action.

Que signifie pour moi « être consacré »? Nous voici arrivés au point le plus stratégique, où la superficialité spirituelle doit être vaincue (à moins que ce ne soit ici que, malheureusement, elle ne prenne naissance). Pour moi, « être consacré » signifie avoir l'esprit et le cœur tournés vers « Dieu aimé par-dessus tout », vers Dieu à qui je me suis « donné totalement », en me libérant « des empêchements qui pouvaient me retarder dans la ferveur de la charité et la perfection du culte divin ».<sup>53</sup> Et Dieu m'accepte, me bénit, m'aide à être tout à Lui, en vérité. Je suis à Dieu, je ne m'appartiens plus; je pense à Lui et je Le contemple; mes projets rejoignent les siens; je me sens emporté dans son plan de salut; je travaille de toutes mes forces à établir son Règne; dans ma plus intime intériorité, bien avant toute activité, je me sens au travail avec Lui; je découvre ainsi qu'il existe une intériorité de l'action; je lui consacre mes soins les plus constants, parce qu'elle est au point de départ de toute l'activité salésienne. L'initiative gratuite du Père m'apparaît dès lors comme donnant naissance, non seulement à la Congrégation salésienne et à la sainteté de saint Jean Bosco,<sup>54</sup> mais aussi à ma vocation et à ma sanctification. Je vois que l'alliance et la communion qu'elle crée, nourrissent un dialogue permanent, une écoute fidèle et une réponse d'amitié; je vois qu'elles dirigent et animent ma façon de vivre mon apostolat et lui donnent son style et sa force.

A la lumière de cette intuition première, on saisit l'extraordinaire importance que revêt pour le « consacré » une attitude permanente d'union à Dieu. Elle le conduit à faire « l'expérience de la paternité de Dieu »; à entretenir un continuuel « dia-

53. Lumen Gentium 44

54. C 1

logue cordial et simple avec le Christ vivant et avec le Père qu'il sent tout proche. Attentif à la présence de l'Esprit et accomplissant toutes ses tâches par amour de Dieu, le salésien devient, comme Don Bosco, contemplatif dans l'action ».<sup>55</sup>

55. C 12

Il ne contemple pas un Dieu générique et sans visage, mais un Dieu dont la physionomie lui apparaît très concrètement dans le cadre de l'histoire. Il contemple Dieu, non pour s'évader du réel, mais pour percer le réel de part en part avec l'acuité d'un regard « biblique ». Tel fut l'objet de notre proclamation dans le solennel acte d'allégeance à Marie Auxiliatrice. Le salésien, disions-nous, adore l'Amour infini, créateur et rédempteur du monde; un Dieu-Père qui au cours de l'histoire se révèle « riche de miséricorde »; un Dieu-Fils, devenu un des nôtres pour nous racheter; un Dieu-Esprit, inséré dans l'aventure humaine comme « sanctificateur » puissant; en vérité un Dieu immergé dans toute la réalité de l'homme. L'exercice « ininterrompu » de la contemplation et de l'union à Dieu conduit le salésien « à célébrer la liturgie de la vie »<sup>56</sup> dans son travail et dans toute son existence.

56. C 95

Ce ne sont pas là idéaux impossibles ou slogans tout faits. Les Constitutions nous assurent que Dieu, par son initiative consécrationnaire, nous remplit de force et que sa Providence aimante conduit notre vie.<sup>57</sup> Il est réconfortant de savoir que la consécration apostolique est étayée et fécondée, dès le premier instant, par la « puissance » de l'Esprit-Saint: en effet, dit l'Apôtre, le Seigneur « vous arme de puissance par son Esprit pour que se fortifie en vous l'homme intérieur ».<sup>58</sup>

57. C 3, 25, 195

58. Ep 3, 16

La charité pastorale, propre au charisme salésien, a ceci d'original, qu'elle opère une synthèse féconde entre la mission et la consécration. Cette synthèse, lourde d'une grâce d'unité, est la « consécration apostolique ».

Il est évident que le renouveau de notre manière de vivre et d'agir exigera, d'urgence, l'effort quotidien de l'adoration et de l'écoute, pour éliminer la superficialité spirituelle qui ronge notre identité salésienne. La consécration apostolique

nous presse de consolider notre dimension contemplative de telle manière que l'action salésienne se présente toujours comme l'expression d'une puissante vie intérieure. La consécration apostolique nous pousse à hausser qualitativement notre activité apostolique afin que, dans le concret quotidien, notre vie religieuse devienne une offrande liturgique ininterrompue.

• *L'Oratoire, critère de référence*

Dans la 2<sup>e</sup> partie trois thèmes méritent d'être pris en considération: l'Oratoire, critère de référence; l'exigence communautaire; l'intimité avec le Seigneur.

Le premier thème est résumé dans le nouvel article 40: « L'Oratoire de Don Bosco, critère permanent ».

L'Oratoire à ses débuts doit être considéré comme le modèle auquel doit se référer notre apostolat. Ce modèle n'est pas à identifier à une structure ou à une institution, sans pour autant exclure telle ou telle structure que les circonstances pourraient exiger à l'avenir. L'usage du critère « Oratoire » demande avant tout une certaine optique pastorale pour évaluer nos présences nouvelles ou à rénover. Cette optique a marqué le cœur de Don Bosco dès la première heure de son apostolat et tout au long de son existence.

Au centre de ce « cuore oratoriano » il y a « la prédilection pour les jeunes, qui donne sens à toute la vie du salésien ». <sup>59</sup> C'est un don de Dieu, jailli d'une « charité pastorale » attentive aux besoins réels et aux urgences de la Société, avec l'option de notre apostolat auprès des jeunes et des milieux populaires.

Tel est bien le critère qui inspire et éclaire les tâches ecclésiales dévolues à la Congrégation par notre fondateur. <sup>60</sup> Citons-les: l'évangélisation des jeunes, surtout des plus pauvres, ainsi que ceux du monde du travail; <sup>61</sup> le soin des vocations; <sup>62</sup> l'apostolat en milieu populaire; <sup>63</sup> « notamment par la communication sociale »; <sup>64</sup> et enfin les missions. <sup>65</sup>

Pour comprendre et assimiler fidèlement ce cri-

59. C 14

60. C 6

61. C 26, 27

62. C 28

63. C 29

64. C 6, 43

65. C 30

tère, il faut avoir devant les yeux quelques-unes des exigences signalées par les Constitutions:

— donner notre préférence aux jeunes pauvres et aux jeunes qui donnent des espoirs de vocation;

— faire l'expérience spirituelle et éducative de notre Système préventif;

— savoir trouver des collaborateurs responsables parmi nos jeunes eux-mêmes et dans le personnel de nos oeuvres.

Il s'agit donc d'un critère complexe autant que concret qui nous invite à dépasser le pur fonctionnement matériel de nos oeuvres et à pénétrer le coeur de Don Bosco pour être à même de porter des jugements de valeur et d'établir des programmes conformes à l'optique de la charité pastorale de notre père.

Les temps qui ont changé, les situations qui se diversifient nous demandent un « nouveau mode de présence » là où déjà nous nous trouvons et là où nous serons envoyés. Il nous faudra refaire des projets, créer du neuf, pour être vraiment à l'unisson de l'inspiration qui animait Don Bosco.

La fidélité au « critère Oratoire » dans l'accomplissement de notre mission est une exigence à raviver sans cesse. Nous ne pouvons pas regarder les oeuvres existantes comme des réponses définitives et statiques; nous percevons chaque jour, surtout par ces temps de grands changements, de nouvelles interpellations, des situations inattendues, des prises de position ecclésiales qu'il faut admettre. Pour cerner les problèmes, il nous faut un paramètre qui éclaire nos décisions; c'est l'Oratoire: « qui fut pour les jeunes, la maison qui accueille, la paroisse qui évangélise, l'école qui prépare à la vie, la cour de récréation qui fait vivre dans l'amitié et la gaieté ».<sup>66</sup>

66. C 40

• *L'exigence communautaire.*

Un autre thème-clef de la 2e partie est la dimension communautaire. C'est un élément distinctif de la vie et de la pastorale salésiennes: « Vi-

vre et travailler ensemble est pour nous, salésiens, une exigence fondamentale et une voie sûre pour réaliser notre vocation ».<sup>67</sup>

67. C 49

La maison salésienne est née avec une authentique et intense esprit de famille, même entre confrères de mentalité et de pays différents. Nous trouvons là une attachante caractéristique de notre tradition: « Dans un climat de mutuelle confiance et de pardon quotidien, on éprouve le besoin et la joie de tout partager, et les relations sont réglées bien moins par le recours à la loi, que par le mouvement même du coeur et de la foi ».<sup>68</sup> Si les orientations conciliaires ont rappelé aux religieux qu'ils doivent être, dans le Peuple de Dieu, « experts en communion », nous nous réjouissons de constater qu'il s'agit là précisément d'une qualité inhérente à la communauté salésienne qui se garde fidèle à l'esprit de Don Bosco.

68. C 16

Mais l'option communautaire ne se limite pas à la fraternité et au style familial. Les Constitutions mettent en lumière une exigence remarquablement concrète quand elles parlent de la coresponsabilité dans l'action pastorale et explicitent que « la mission de la Société est confiée en premier lieu à la communauté »;<sup>69</sup> « Chacun de nous est responsable de la mission commune et y participe avec la richesse de ses dons »;<sup>70</sup> « La cohésion et la coresponsabilité fraternelles permettent d'atteindre les objectifs pastoraux ».<sup>71</sup>

69. C 14

70. C 45

71. C 44

Notre projet éducatif pastoral est communautaire dans sa formulation, dans sa réalisation, dans sa révision. Chaque membre remplit la tâche qui lui est propre, non comme l'expression de son individualité ou de son indépendance apostolique, mais comme sa participation à l'engagement commun: « Le provincial et le directeur, en tant qu'animateurs du dialogue et de la participation, guident le discernement pastoral de la communauté, afin qu'elle poursuive la réalisation du projet apostolique dans l'unité et la fidélité ».<sup>72</sup>

72. C 44

En outre l'exigence communautaire élargit la fraternité et la coresponsabilité des salésiens. Elle entretient en eux un vif sentiment d'appartenance

à l'ensemble de la Congrégation, tant en raison de la vocation identique que de l'unité dans la communion: « La profession religieuse incorpore le salésien à la Société, le faisant participer à la communion d'esprit, de témoignage et de service que celle-ci réalise dans l'Église universelle ».<sup>73</sup>

73. C 59

Il faudra tirer de ce thème-clef des conséquences pratiques pour notre renouveau.

• *L'intimité avec le Seigneur* (La familiarità con Gesù Cristo).

Un autre thème-clef développe dans le détail, notamment dans la 2e partie (mais pas exclusivement, comme nous l'avons vu) concerne notre amitié avec le Christ. Quotidienne et familière, elle nous pousse à vouloir « Le connaître, Lui, avec la puissance de sa résurrection ».<sup>74</sup> « L'esprit salésien trouve son modèle et sa source dans le cœur même du Christ, apôtre de son Père »<sup>75</sup>. Notre profession religieuse est une réponse « à l'amour du Seigneur Jésus qui nous appelle à Le suivre de plus près »,<sup>76</sup> et l'union à Dieu, en laquelle baigne toute la vie salésienne, s'exprime « en un dialogue simple et cordial avec le Christ vivant ».<sup>77</sup> Ce thème-clef se rattache, de toute évidence, à nos considérations précédentes sur la consécration apostolique.

74. Ph 3, 10

75. C 11

76. C 24

77. C 12

Le texte des Constitutions met un soin particulier à relever deux aspects vitaux de cette « familiarité » avec le Seigneur: 1) la « sequela Christi » à travers la pratique des vœux; 2) la rencontre spontanée avec le Seigneur dans la prière personnelle et la prière communautaire.

• Il est intéressant de remarquer d'abord que, d'après le texte des Constitutions et conformément à la pensée de Don Bosco, la façon salésienne de suivre le Christ met l'obéissance à l'honneur: <sup>78</sup> chargés d'une mission, nous participons à l'obéissance de Celui <sup>79</sup> qui s'offre au Père pour le salut des hommes. Le sens évangélique de l'obéissance religieuse appelle la pauvreté <sup>80</sup> et l'offrande de soi dans la chasteté consacrée en vue du Royaume.<sup>81</sup>

78. C 64 sq.

79. He 5, 8

80. C 72 sq.

81. C 80 sq.



On comprend dès lors qu'il faut vivre l'amitié avec le Christ par le témoignage d'une existence qui porte jusqu'à ses conséquences dernières l'option fondamentale du baptême: « Je fais vœu pour toujours de vivre obéissant, pauvre et chaste, selon la voie évangélique tracée par les Constitutions salésiennes ». <sup>82</sup> Telle est la preuve la plus profonde de notre amitié. <sup>83</sup>

82. C 24

83. cf le commentaire du songe des 10 diamants: ACS 300; et *Un progetto evangelico di vita attiva*, LDC 1982

84. C 85-87, 89, 93, 95

85. C 88

86. C 90

87. C 90, 91

88. cf Chapitre général 22 Documenti 66

• En second lieu, les Constitutions centrent notre rencontre avec le Christ, sur la « prière », <sup>84</sup> l'« Eucharistie », <sup>85</sup> la « Réconciliation et la pénitence » <sup>86</sup> et enfin sur le « discernement de la volonté de Dieu ». <sup>87</sup> Autant de thèmes fort concrets et astreignants qui nous aident à éviter le dangereux écueil de la superficialité spirituelle <sup>88</sup> et ravivent en nous la « grâce d'unité ».

L'attitude quotidienne de dialogue avec le Christ entretient notre amitié pour Lui jusqu'à nous rendre capables de devenir « des signes et des porteurs » de son amour. Les problèmes que nous posent la sécularisation, la libération et l'inculturation exigent que nous prenions un soin exceptionnel de notre « familiarité » avec le Christ. C'est pourquoi il est urgent de revoir et d'approfondir ce que les Constitutions nous enseignent à propos de la pratique des conseils évangéliques, de la prière, de l'Eucharistie, de la Réconciliation, du discernement de la volonté de Dieu. Là gît la clef de notre consécration apostolique.

Que chaque province, chaque communauté, chaque confrère:

— relisent et méditent avec attention et sympathie les articles des Constitutions qui ont traité à ces sujets;

— établissent en conséquence les priorités à sauvegarder pour faire face aux besoins les plus urgents;

— se proposent de vivre chaque journée « par Lui, avec Lui et en Lui ».

• *La formation à l'unité dans un pluralisme culturel.*

Dans la 3e partie un principe inspire toutes les considérations: la formation au sens de l'unité doit faire l'objet de tous nos soins.

Il importe que nous sachions introduire avec souplesse l'identité salésienne dans une culture donnée et que nous y fassions épanouir l'esprit de Don Bosco, notre père et fondateur. Il est pour chacun de nous le seul modèle. Notre vocation identique « détermine l'orientation spécifique de notre formation telle que l'exigent la vie et l'unité de la Congrégation ».<sup>89</sup>

89. C 97

C'est là une tâche ardue, particulièrement intense durant la formation initiale, mais qui demeure actuelle et exigeante au long de la vie.<sup>90</sup>

90. C 118, 119

Le « contexte pluraliste », les « transformations rapides », le « caractère évolutif » de la personne, la « qualité et la fécondité de notre existence » exigent que nous ravivions sans cesse notre sentiment d'appartenance à la Congrégation et le témoignage de notre adhésion à l'authentique esprit de Don Bosco.<sup>91</sup>

91. C 118

Le processus d'inculturation postule à la fois la capacité de cerner les valeurs à incarner et le discernement rigoureux des exigences des cultures locales. Il faut trouver un lien vital entre la culture à incarner et l'identité salésienne à sauvegarder.

La valorisation des cultures appelle une ouverture à une claire vision de la transcendance. D'une part la croissance des « signes des temps » tels qu'ils se sont imposés ces dernières décennies et les échanges devenus mondiaux entre les cultures font éclater celles-ci l'une après l'autre. D'autre part les vérités touchant le mystère du Christ ainsi que la puissance créatrice des charismes de son Esprit offrent à ces mêmes cultures un ferment de révision, de purification et de développement. Faute d'un sens objectif de la transcendance, les dangers du provincialisme et du nationalisme délétères se font menaçants.

Le P. Voillaume observe avec justesse qu'au-

jourd'hui « se manifeste une tendance à remettre en cause l'unité d'une congrégation sous prétexte de développer la personnalité régionale ou nationale des fondations... Une telle tendance est ambiguë. Légitime en ce qu'elle est une réaction contre l'emprise uniforme d'une expression unique de la vie religieuse, trop dépendante d'une seule mentalité, elle risque néanmoins de remettre en cause une des caractéristiques du Royaume de Dieu qui est de se situer au-delà de toute culture, dans l'unité fraternelle du Peuple de Dieu qui ne devrait connaître ni frontières ni races ».<sup>92</sup>

92. Voillaume, R.: *Entretiens sur la vie religieuse. Retraite à Béni-Abbès* - Paris 1973, p. 79.

Un charisme, qui ne serait pas ouvert aux valeurs des cultures et ne s'y adapterait pas avec souplesse, se soléroserait et se couperait du futur; une culture qui serait fermée au défi des signes des temps, aux échanges avec les autres cultures, et à la transcendance du mystère du Christ et de son Esprit, risquerait d'apparaître comme un musée du passé ou comme une interprétation réductrice de l'Univers. On comprend ici combien la formation des confrères est devenue, de nos jours, difficile et exigeante.

Les Constitutions rénovées nous aident à trouver et à établir un juste rapport entre notre vocation et les diverses cultures: « Le charisme du fondateur — précise l'art. 100 — est principe d'unité dans la Congrégation. Mais, en raison même de sa fécondité, il est aussi à l'origine des manières diverses de vivre l'unique vocation salésienne. La formation est donc tout à la fois unitaire dans ses contenus essentiels, et diversifiée dans ses expressions conorètes: elle accueille et développe tout ce qu'il y a de vrai, de noble et de juste dans les différentes cultures ».<sup>93</sup>

93. C 100

La précieuse contribution des Constitutions consiste précisément en ce que par leur ensemble, elles nous donnent la description authentique de « l'unique vocation salésienne » qui doit inspirer et orienter les initiatives des provinces pour la formation initiale et permanente. Que les Constitutions nous servent donc de plate-forme de lance-

ment pour l'unité de la Congrégation et pour son avenir.

• *La « forme » de notre Société et ceux qui conduisent les communautés.*

Dans la 4e Partie les Constitutions traitent du service rendu par l'autorité: thème de grande importance qui concerne directement la « forme » même de notre Congrégation.

Cette « forme »<sup>94</sup> comprend les éléments constitutifs qui expriment et sauvegardent, entre autres au plan juridique, le caractère propre et la physionomie de la Congrégation et la distinguent des autres Instituts religieux dans l'Église. La « forme » a été soigneusement définie dans plusieurs articles des Constitutions, à commencer par l'article 4. Au cours de ces dernières années « nous avons repensé les valeurs propres de la « forme », sa densité théologique et spirituelle. En effet un charisme prend corps et s'exprime à travers des services et des aspects institutionnels qui le soutiennent, le garantissent et le transmettent tel un patrimoine spirituel.<sup>95</sup> Les textes des Constitutions entendent précisément nous montrer le mode selon lequel les confrères forment dans la communauté « un seul cœur et une seule âme », et comment doit s'exercer le service de l'autorité pour affermir et guider cette communauté.

« Selon notre tradition — disent les Constitutions — les communautés ont pour guide un confrère prêtre qui, par la grâce du ministère presbytéral et l'expérience pastorale, soutient et oriente l'esprit et l'action de ses frères ».<sup>96</sup> Cet élément caractéristique de notre tradition communautaire garantit et préserve l'originalité pastorale qui est la nôtre.

Notre Congrégation n'est pas strictement « sacerdotale », ni simplement « laïque ». Elle n'est pas non plus « indifférenciée ». Les membres en sont des « clercs » et des « laïcs » qui vivent « la même vocation dans une fraternelle complémentarité »,<sup>97</sup> chacun ayant conscience d'être membre

94. C 4

95. Chapitre général 22, Documenti 84

96. C 121

97. C 4, 45

coresponsable de « toute l'oeuvre », avant que de se considérer comme clerc ou comme laïc. Les composantes « cléricale » et « laicale » de la Société « ne signifient pas la somme de deux dimensions juxtaposées, chacune étant confiée à une catégorie différente de confrères qui chemineraient parallèlement et additionneraient des forces séparées. Au contraire, ces deux catégories constituent ensemble une communauté qui est, comme nous l'avons vu, le véritable sujet de l'unique mission salésienne. Cela exige une formation originale de la personnalité de chaque confrère, selon laquelle le coeur du « salésien-clerc » se sent intimement attiré et impliqué dans la dimension « laïque » de la communauté, et le coeur du « salésien laïc » se sent à son tour intimement attiré et impliqué dans la dimension « sacerdotale ».<sup>98</sup> Il est dès lors important, chez nous, de développer simultanément la conscience des clercs et des confrères laïques et d'aider à leur croissance harmonieuse dans l'esprit de la tradition salésienne.<sup>99</sup>

98. Chapitre général 22, Documenti 80

99. cf id. Documenti 8, 9

Or le service de l'autorité dans la Congrégation est lié à cette « forme » caractéristique. L'autorité a la fonction très délicate d'assurer l'identité de l'esprit et l'unité de l'action apostolique. Son rôle spécifique consiste à promouvoir et à orienter cette « charité pastorale » qui est le centre et la synthèse de l'esprit salésien et l'âme de toute notre activité. La grâce de l'ordination sacerdotale (qui est le « sacrement de la charité pastorale »), enrichit et valorise la capacité de service de l'autorité, de façon à ce qu'un authentique sens « pastoral » guide toute notre participation à la mission évangélistrice de l'Église.

Il s'agit là d'un service bénéfique pour tous les confrères parce qu'il est intimement lié au critère de référence qu'est l'« Oratoire ». Ce service stimule la participation et la coresponsabilité apostolique de tous les confrères<sup>100</sup> selon les modalités, de la vocation, du rôle et des capacités de chacun; il donne une orientation pastorale au principe de subsidiarité et de décentralisation<sup>101</sup> et garantit son bon usage « en communion avec le Recteur ma-

100. C 123

101. C 124

jeur »; il préserve l'aspect apostolique de toutes les « présences » salésiennes; il suscite la tonalité particulière, sacerdotale et laïque, de la communauté selon une complémentarité mutuelle et un dosage répondant aux diverses situations.

Nous sommes tous invités — à un profond changement de mentalité dans la façon de concevoir la communauté salésienne; à un renforcement de sa composante « laïque », sans aucun retard; — à une révision profonde de l'animation et de la direction « sacerdotales ».

• *La persévérance sur le chemin qui conduit à l'Amour.*

Dans la Conclusion (ainsi que dans le Préambule) des Constitutions, nous trouvons un autre principe d'inspiration qui doit pénétrer toute la vie salésienne: la fidélité et la persévérance.

Dans son testament spirituel Don Bosco a écrit à notre intention: « Si vous m'avez aimé dans le passé, continuez à m'aimer dans l'avenir par l'exacte observance de nos Constitutions ». <sup>102</sup> Dans la profession religieuse chacun de nous s'est donné « totalement » au Seigneur, c'est-à-dire sans réserve, sans restriction, se confiant malgré sa faiblesse à la grâce du Seigneur, à l'intercession de Marie et des saints protecteurs de la Congrégation ainsi qu'au partage de la vie quotidienne avec des frères qui « l'aident à être fidèle ». <sup>103</sup> Considérant l'action consécatoire de Dieu dans la profession, les Constitutions affirment avec raison que « notre persévérance s'appuie totalement sur la fidélité de Dieu, qui nous a aimés le premier, et elle est entretenue par la grâce de sa consécration ». <sup>104</sup> De plus, — et il vaut la peine de le souligner — notre persévérance « est aussi soutenue par l'amour que nous portons aux jeunes à qui nous sommes envoyés ». <sup>105</sup>

Notre « fidélité » et notre « persévérance » s'appellent l'une l'autre et s'enrichissent d'attitudes dont l'unité donne son sens plénier et sa valeur de vie à notre « réponse toujours renouvelée à l'alliance particulière que le Seigneur a scellée avec nous ». <sup>106</sup>

102. C Préambule

103. C 24

104. C 195, 25

105. C 195

106. C 195

La « fidélité » met plutôt l'accent sur la vérité de notre imitation du Christ quand nous le suivons en vivant pleinement la réponse de notre profession évangélique.

Tandis que la « persévérance » met davantage en lumière la ténacité et la constance des engagements de l'alliance librement conclue.

107. C 193

Réunis, les deux termes invitent chaque confrère à vivre, avec la cohérence voulue, les obligations de la profession.<sup>107</sup> Ils lui rappellent en outre que cette conduite cohérente se fonde sur l'amour fidèle et immuable de Dieu qui, dans la grâce de la consécration, ouvre au salésien l'accès à une « vie nouvelle qui se réalise dans un service de donation définitive aux jeunes ».<sup>108</sup>

108. C 23

Voilà, en définitive, la clef de notre avenir: assimiler les Constitutions, les pratiquer avec fidélité et persévérance; elles sont « le chemin qui nous conduit à l'Amour ».

## 7. Urgence d'une méthodologie pratique

Après une période post-conciliaire, consacrée dans les Congrégations religieuses à des travaux de recherche et de mise au point, a commencé une étape dont les caractéristiques devraient être: l'effort pour exécuter les décisions et passer aux applications pratiques. Munie des Constitutions et des Règlements renouvelés, la Congrégation inaugure une période plus concrète.

« Désormais nous dirigerons nos forces vives et significatives vers une authenticité de vie plus concrète, vers une inventivité accrue et plus incisive au plan de la pastorale ».<sup>109</sup>

109. Chapitre général 22,  
Documenti 59

Nous sommes invités à être pratiques et à témoigner concrètement des valeurs, des orientations et des normes de notre Règle de vie.

— La première chose à faire, c'est de bien apprendre à connaître, personnellement et en communauté, le nouveau texte des Constitutions et des Règlements.<sup>110</sup> Remarquons une fois encore le remarquable travail effectué par le CG 22. Il a entiè-

110. cf id. Documenti 1,  
2, 3

rement restructuré les Règlements et en a fait l'outil qui permet d'appliquer les Constitutions à la vie.

Cette connaissance des textes sera la tâche immédiate et prioritaire dans toutes les provinces. Faute de connaître, d'apprécier, d'estimer et d'aimer les Constitutions et les Règlements, on n'arrivera jamais à vivre l'expérience spirituelle que ces textes décrivent. Le genre d'étude qui s'indique est celui qui se traduit spontanément en méditation et prière.<sup>111</sup>

111. C 196

Au fait il ne s'agit pas de connaissance purement intellectuelle mais d'un entraînement de toute la personne et d'une emprise qui illumine et met en branle les dynamismes profonds de celui qui a fait profession. L'étude de ces textes a pour objectif le renouveau en chacun de nous et en chacune de nos communautés du patrimoine spirituel de Don Bosco.

Ajoutons que si on se réfère aux critères de rédaction des Constitutions et des Règlements, on constate que toutes les normes d'application sont consignées dans les Règlements, si bien qu'une simple connaissance des Constitutions ne peut être complète et marquer la vie que si elle est suivie d'une étude sérieuse et adéquate des Règlements. La nature différente de ces deux types de textes ne signifie pas une différence d'importance mais plutôt l'exigence de leur intégration. Comment les Constitutions auraient-elles un impact pratique si on ignore les Règlements et les autres pièces de notre droit particulier?

— Un deuxième travail consiste à choisir les priorités à privilégier selon les besoins les plus urgents et les diverses situations des provinces. Il s'agit surtout de priorités touchant notre esprit, notre mission, l'incidence pastorale de nos oeuvres, les éléments essentiels de la vie religieuse, la formation à une saine et indispensable discipline de vie. Pour éclairer ces choix on peut s'inspirer des principes développés plus haut.

Que chaque province se sente concernée par cette invitation à concentrer son attention sur des points bien précis qui sont déterminants pour sa croissance et sa conversion. Il est urgent de faire



ainsi porter du fruit au grand effort que la Congrégation a consenti pendant ces deux décennies. La préparation au centième anniversaire de la mort de Don Bosco (1988) doit nous inciter à profiter au maximum des années qui nous en séparent: continuer à aimer Don Bosco, c'est vivre intégralement notre Règle.<sup>112</sup>

112. cf C Préambule

Nous célébrons l'anniversaire de la « mort » de notre bien-aimé père en le présentant « vivant » aux jeunes d'aujourd'hui: que « revivent » en nous, son union à Dieu, son ardeur apostolique, son Système préventif, ses options apostoliques, son labeur inlassable, son esprit d'initiative, son sens pratique, sa capacité d'adaptation.

### Conclusion: La date mariale de la promulgation

Après une interruption d'un mois je puis enfin conclure ma lettre. Le Siège Apostolique a approuvé le nouveau texte des Constitutions le 25 novembre 1984 en la solennité du Christ Roi. Il avait au préalable demandé quelques modifications au texte établi par le Chapitre général. Don Vecchi, continuant à jouer son rôle de Régulateur diligent et sacrifié, vous en parle dans ce même numéro des Actes du Conseil général (ACG).

Me conformant aux prescriptions du Chapitre général qui me prescrivent de promulguer le nouveau texte de notre Règle de vie, j'ai cru bon de choisir ce 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception.

Cette date mariale, si éloquente pour tout salésien, était particulièrement chère à Don Bosco. Il l'a signalée comme celle de la naissance officielle de notre charisme dans l'Eglise. Il est intéressant de rapporter ici certains faits marquants liés à cette date: la rencontre avec Bartolomeo Garelli (1841) et l'Ave Maria de ce catéchisme prophétique;<sup>113</sup> l'ouverture de l'Oratoire Saint Louis à Porta Nuova;<sup>114</sup> l'annonce (en 1859) de la réunion qui donnerait naissance à la Congrégation;<sup>115</sup> la remise (en 1878) du livre des Règles aux Filles de Ma-

113. Memorie Biografiche

2, 70 sq.

114. id 3, 281 sq.

115. id 6, 333

rie Auxiliatrice;<sup>116</sup> le début de la présence dans la Congrégation de salésiens évêques<sup>117</sup> et en 1885 l'importante communication de la désignation de Don Rua comme vicaire du Fondateur.<sup>118</sup> C'est ce même 8 décembre 1885 que Don Bosco affirma: « nous sommes redevables de tout à Marie »; « toutes nos plus grandes réalisations ont eu leur principe et leur couronnement au jour de l'Immaculée ». En concluant la traditionnelle conférence de ce jour-là il ajouta que la Congrégation était « destinée à un grand avenir et à une extension mondiale si les salésiens se montraient fidèles aux Règles que leur avait données la Sainte Vierge ».<sup>119</sup>

La date de la présente promulgation indique qu'il s'agit d'une « de nos grande réalisations »; elle souligne l'intervention maternelle et la protection ininterrompue de Marie<sup>120</sup> à qui nous nous étions confiés précisément au début des travaux du CG 22.

Ouvrons nos âmes à l'espérance et redisons une nouvelle fois à Marie Auxiliatrice: « Nous te confions le précieux trésor de nos Constitutions; notre engagement de fidélité, l'unité de la Congrégation, la sanctification de ses membres, notre travail offert à Dieu en esprit et en vérité, la fécondité des vocations, la lourde responsabilité de la formation, l'audace et la générosité missionnaires, l'animation de la Famille salésienne et, par-dessus tout, un intense ministère de prédilection auprès des jeunes ».<sup>121</sup>

Avant de terminer, chers Confrères, je voudrais vous inviter à porter vos regards sur la photographie placée en première page du nouvel opuscule des Constitutions et des Règlements. Imaginons-nous à la place de don Cagliero, sur le point de porter dans le monde le charisme salésien, et recevons des mains mêmes de Don Bosco notre Règle de vie. Telle est l'attitude qui exprime au mieux notre amour pour lui. Il nous faudra jour après jour et partout dans le monde, traduire cet amour en une vie de fidélité et de persévérance.

La photo semble nous dire: « Vous traverserez les mers, vous vous rendrez dans des pays incon-

116. id 13, 210

117. Mgr. Cagliero - cf  
Memorie Biografiche  
17, 285 sq.118. Memorie Biografiche  
17, 510

119. id 17, 510-511

120. C 1, 8, 20, 34, 92,  
196121. Formule de l'acte  
de confiance (Actes  
du Conseil supérieur  
310, page 48)

nus, vous aurez affaire à des peuples de langues et de moeurs différentes, vous serez peut-être exposés à de grandes épreuves. Je voudrais vous accompagner moi-même, vous réconforter, vous consoler, vous protéger. Mais ce que je ne puis faire en personne, ce livret le fera. Gardez-le comme un précieux trésor ».<sup>122</sup>

Témoignons notre attachement à Don Bosco en étudiant, en estimant, en pratiquant la « Règle de vie » que nous avons assumée dans la joie au jour de notre profession. Il faudra raviver ces sentiments avec une particulière ferveur le jour de la remise du nouveau texte à chaque confrère. Puisse des forces de fidélité et de persévérance dans le coeur du Christ Bon Pasteur, source de vie nouvelle et modèle du total don de soi à nos frères, dans une filiale obéissance au Père.

Essayons d'être tous des néo-profès joyeux et convaincus.

Je vous salue affectueusement.

*Don E. Viganò*

122. Don Rua, circulaire du 1 décembre 1909. *Lettere Circolari di Don Michela Rua al Salesiani*, Direction générale des Oeuvres de Don Bosco 1965, p. 498.

## 2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES

---

### 2.1 INDICATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DIACONAT EN PRÉPARATION AU MINISTÈRE SACERDOTAL

Don Paolo NATALI

Ces quelques notes accompagnent les dispositions concernant la période consacrée à l'exercice du diaconat. Elles sont destinées aux candidats au sacerdoce. Elles présentent quelques indications sur les activités à privilégier durant l'expérience diaconale. Nous éviterons toutefois de répéter ce que dit le document « Formation du salésien de Don Bosco » (cf FSDB 364-398).

1. Avant tout il nous paraît utile de situer notre propos dans son contexte.

1.1 L'identité du prêtre salésien doit se concevoir dans une perspective ecclésiale en tenant compte de « sa vocation spécifique qui donne à son ministère sacerdotal ses caractéristiques » (FSDB 365). Le prêtre salésien participe dans l'Eglise au ministère du Christ, prêtre suprême, pour le service de Dieu et des hommes. Ce service comporte la mission d'évangéliser, de célébrer l'Eucharistie, d'administrer les sacrements, de rassembler le Peuple de Dieu. Le charisme et l'esprit salésien caractérisent le sacerdoce du salésien et le destinent à la formation intégrale, humaine et chrétienne, des jeunes, spécialement des plus pauvres.

Tout salésien, affirment les Constitutions, est responsable de la mission commune et y participe avec la richesse de ses dons: « Le salésien prêtre ou diacre apporte au travail commun de promotion et d'éducation à la foi la spécificité de son ministère qui fait de lui le signe du Christ pasteur, particulièrement par la prédication de l'évangile et par les actes sacramentels » (C 45). « La formation spécifique du candidat au ministère presbytéral suit les orientations et les normes établies par l'Eglise et la Congrégation et tend à donner au prêtre pasteur éducateur une préparation conforme à la perspective salésienne » (C 116). La FSDB développe ces affirmations. Parlant de la formation du salésien prêtre, elle en explique la nature, les objectifs et les dimensions les plus importantes. Parmi celles-ci, la pratique progressive de l'action ministérielle occupe une place de choix (cf FSDB 364-398).

Ce que la FSDB dit du presbytérat vaut pour le diaconat qui, tout

en ayant sa signification propre, oriente pédagogiquement au ministère sacerdotal. Le diaconat représente une période de particulière importance dans le processus de la formation salésienne et l'exercice de cet ordre favorise la maturation de certains aspects spécifiquement sacerdotaux.

1.2 Le diaconat représente un temps d'initiation, mais aussi d'approfondissement et de synthèse. La préparation au presbytérat est le point d'arrivée d'un long cheminement de formation dont l'objet était la maturation de l'éducateur pasteur; d'autre part, les domaines qui sont indiqués pour l'exercice du diaconat ont déjà été inventoriés et explorés tant au niveau de la réflexion qu'à celui de la mise en pratique.

1.3 Le salésien diacre fait une expérience limitée dans le temps et dans les possibilités concrètes qui s'ouvrent à son action. D'ailleurs l'étude occupe une grande partie de ce temps. Tous ces éléments du problème soulignent l'urgence de réaliser et de surveiller l'intégration des richesses de la formation culturelle et de la situation pastorale dans un milieu donné, tant au niveau de la personne du candidat qu'au niveau de la communauté formatrice.

1.4 Ce document se veut seulement indicatif. Il ne fournit pas de règles, mais des références et des orientations d'ordre pédagogique. Chacun des points comportera un bref commentaire, quelques perspectives et quelques exigences. Ce sera ensuite l'affaire de chaque communauté — tenant compte: du contexte où elle vit, de ses possibilités concrètes et de la situation des personnes — d'assumer les valeurs de formation et de leur donner vie en les insérant dans un programme structuré.

2. Au vu de ces critères, et en nous inspirant du code de droit canonique (CIC, can. 1032 § 2) qui prévoit pour les diacres un « *tempus congruum* » d'exercice de leur ministère, nous citons *les domaines à privilégier* dans le choix des activités et dans leur programmation.

## 2.1 Spiritualité sacerdotale

Au plan de la vocation, le diaconat est une période de synthèse. Le salésien, avec les formateurs et la communauté qui l'accompagne:

- vérifie sa propre identité en vue de l'accession au sacerdoce;
- prend conscience plus vivement des ses prochains engagements ainsi que des façons de penser et d'agir propres à la spiritualité de son ministère;
- voit plus nettement les valeurs qui fondent sa conduite et son ministère.

Dans son ministère il se conforme au Christ bon pasteur, son modèle, et s'applique à exprimer existentiellement cet aspect. Nous ne parlons pas ici de la conformité donnée par Dieu le Père et réalisée par l'Esprit-Saint dans l'ordination elle-même, mais plutôt de la libre réponse que chacun est tenu de donner en progressant dans les vertus exigées par la vocation sacerdotale. Le futur prêtre doit dès lors être aidé :

2.1.1 — à reconnaître que son apostolat d'éducateur pasteur des jeunes passe d'abord par l'amour du Christ et du Père, parce qu'en fait il n'y a qu'un seul Apôtre-Sauveur, un seul Envoyé du Père: Jésus-Christ. Le salésien est appelé à travailler au milieu des jeunes en son nom, pour que les jeunes Le rencontrent Lui à travers l'éducation à la foi;

2.1.2 — à travailler au sein d'une communauté, avec la volonté de collaborer au projet commun dans les diverses situations pastorales et missionnaires;

2.1.3 — à cultiver une grande disponibilité et une compétence croissante dans le travail éducatif, en donnant aux jeunes un témoignage vivant des valeurs humaines et chrétiennes;

2.1.4 — à comprendre qu'il n'est pas religieux *et* éducateur, salésien *et* apôtre, mais qu'il est toujours et simultanément les deux; qu'il doit construire sans cesse l'unité de sa vie intérieure et de son apostolat, de l'annonce de la Bonne Nouvelle et de son témoignage, de la liturgie et de la vie, de l'attention à Dieu et de l'attention aux hommes.

## 2.2 Annonce de la Parole de Dieu

Ce titre doit être pris dans le sens très concret d'annonce de la Bonne Nouvelle à l'homme d'aujourd'hui. De ce point de vue, les orientations suivantes sont importantes. Pour une préparation approfondie il faut :

2.2.1 Aider à la compréhension de l'histoire du salut célébrée à présent dans l'Eglise grâce au lectionnaire du dimanche et de la semaine;

2.2.2 Faire tout le possible pour que les auditeurs perçoivent le lien entre la Parole de Dieu et la situation concrète des personnes et des communautés;

2.2.3 Initier à la pratique de l'homélie à travers des exercices appropriés, de façon à acquérir l'aisance à transmettre correctement le

message du salut aux différents destinataires: enfants, jeunes gens, adultes.

Concrètement il s'agit de travailler en groupe à la préparation immédiate d'un commentaire qui actualise la Parole de Dieu dans un contexte liturgique donné, en respectant les phases suivantes:

- comprendre de façon approfondie le texte biblique (exégèse) pour en assimiler l'essentiel;
- choisir les éléments les plus adaptés pour la prédication du moment, en tenant compte du cadre, de la célébration, des différentes catégories d'auditeurs. Quand l'auditoire n'est pas « évangélisé », un effort particulier d'adaptation pédagogique s'impose :
- préparer un schème d'homélie avec un plan précis;
- discuter et justifier les schèmes retenus;
- organiser l'écoute « critique », en groupe, de l'une ou l'autre homélie. La faire suivre de commentaires, d'évaluations (aspects positifs et négatifs), de propositions alternatives.

### 2.3 Animation liturgique

Nous voulons souligner ici deux aspects: d'abord au plan de la connaissance, ensuite au plan de la mise en oeuvre.

2.3.1 Aider les diacres à approfondir les raisons théologiques, liturgiques et pastorales qui ont présidé à la composition du lectionnaire, du missel, de la liturgie des heures et des autres livres de la liturgie romaine (célébrations des sacrements, bénédictions...). Etudier le dynamisme qui sous-tend ces célébrations;

2.3.2 Multiplier les occasions d'exercer le ministère diaconal liturgique tant au sein de la communauté formatrice que dans d'autres milieux, surtout aux jours de fête.

Conformément à la pensée de l'Église, les diacres seront invités :

- à présider:
  - la célébration des heures (office des lectures, laudes) quand cette célébration a lieu indépendamment de l'Eucharistie. Veiller à varier les formes de célébration;
  - la célébration des vêpres, en commentant brièvement le mystère célébré;
  - les célébrations pénitentielles, spécialement au temps de l'Avent et du Carême;
  - la célébration du baptême et du mariage;
  - l'adoration eucharistique.

- à porter la communion aux malades;
- à organiser et à diriger les célébrations de la Parole dans les réunions d'enfants des catéchismes, pour les aider à comprendre plus à fond les vérités de la foi, à les célébrer dans la liturgie, à les vivre chaque jour.

## 2.4 Catéchèse et Pastorale des Jeunes

Nous touchons ici à des aspects caractéristiques de la mission salésienne auxquels il faut attacher de l'importance durant toutes les phases de la formation.

Pendant la période du diaconat le salésien fera des expériences pratiques avec la collaboration de personnes compétentes en catéchèse et en pastorale. Il est important d'approfondir ce qui regarde l'organisation et l'animation de la pastorale des jeunes et ce qui a trait à la catéchèse et à l'éducation de la foi, sans oublier la pastorale en milieu populaire.

Le secteur est très vaste. Il faudrait rappeler :

1) les éléments fondamentaux de tout projet éducatif: étude de la situation; objectifs à atteindre; interventions nécessaires pour les atteindre; vérification périodique;

2) l'itinéraire de la formation et les étapes obligatoires pour réaliser le projet;

3) la place prévue pour l'évangélisation et la catéchèse à l'intérieur du projet;

4) le plan de l'enseignement religieux pour préadolescents, adolescents et jeunes dans une école catholique, ou dans tout autre milieu salésien ou ecclésial;

5) les lignes essentielles de la méthodologie pour la réalisation d'un projet éducatif, et à l'intérieur de ce projet général, pour la réalisation d'un plan d'enseignement religieux.

Sans doute est-il préférable de concentrer l'attention sur quelques points importants. En voici trois:

— la figure et le rôle de l'animateur « ecclésial » d'un groupe de jeunes;

— la compréhension d'une spiritualité de l'éducateur vu comme « animateur » et « éducateur de la foi dans le style animation »;

— l'itinéraire de l'éducation à la foi dans le style animation.

Ces trois études pourraient s'organiser à partir d'expériences faites « sur le tas ».



## 2.5 Pastorale du Sacrement de la Réconciliation

Un des devoirs spécifiques du diacre durant cette année de formation est la préparation au ministère de la Réconciliation.

Le diacre, en plus d'une solide formation morale et d'une connaissance convenable de la structure et du contenu du rituel, a besoin d'être introduit progressivement dans l'art d'entendre les confessions et de diriger les âmes.

Sa sensibilité d'éducateur salésien le portera:

— à tenir compte des étapes et de l'itinéraire que suit tout pénitent;

— à éviter tout moralisme rigide en proposant plutôt des valeurs dans la lumière de la Parole de Dieu.

L'objectif à atteindre exige l'attention aux situations, la clarté des critères et l'habileté éducative.

La synthèse doctrinale et la préparation pratique au ministère de la Réconciliation peut être rendue plus aisée par l'analyse de situations concrètes, par la formulation de critères, à établir avec l'aide d'un moraliste et de confesseurs d'une science et d'une prudence éprouvées.

Cet aspect de la formation doit encore faire l'objet de vérification au cours des premières années du ministère sacerdotal.

Dans un domaine plus large non sacramental mais en rapport étroit avec le ministère de la Réconciliation se situent:

— l'apostolat de la formation et de l'éducation de la conscience morale;

— l'accompagnement, l'orientation et la direction spirituelle;

— l'analyse des situations personnelles;

— l'indication des conduites à tenir.

Tout cela suppose une sensibilité et une capacité de lecture des réalités humaines ainsi que leur évaluation à la lumière des critères de la foi.

## Conclusion

Les activités proposées ci-dessus nous paraissent les plus indiquées pour l'exercice du diaconat et pour la préparation au ministère presbytéral d'un salésien pasteur éducateur des jeunes: — pour autant que les diacres les exécutent en ayant conscience des valeurs qu'elles portent; — et pour autant qu'ils les adressent au plus grand nombre possible de jeunes ouverts aux dons de la grâce.

Don PAOLO NATALI

*Conseiller pour la formation*

### 3. DISPOSITIONS ET NORMES

---

#### 3.1 MODALITÉS DE LA CONSULTATION DES CONFRÈRES EN VUE DE LA NOMINATION DES CONSEILLERS PROVINCIAUX

Selon l'art. 154 des Règlements généraux, « Les modalités de la consultation préparatoire à la nomination des conseillers provinciaux sont fixées par le Recteur majeur avec l'accord de son Conseil ».

En application de cet article, le Recteur majeur et son Conseil ont examiné attentivement le problème. Ils ont tenu compte des articles des Constitutions qui traitent du rôle du conseiller provincial ainsi que du choix des conseillers (C 161, 164-169). Ils ont discuté et évalué les modalités selon lesquelles, dans le passé, les conseillers ont été choisis dans les provinces.

Pour que le Recteur majeur et son Conseil procèdent en connaissance de cause et sur base d'informations suffisantes, il est apparu qu'il conviendrait dorénavant qu'ils disposent des résultats des consultations ainsi que de la motivation des propositions que les provinciaux introduisent.

##### 1. La consultation

1.1 Tous les confrères de la province doivent être consultés. Au titre de son rôle d'animateur, le provincial suscitera chez les confrères le sens de la participation et la conscience de la coresponsabilité (C 123) et il les aidera à dépasser leurs éventuelles défiances.

1.2 Chaque confrère sera invité à indiquer, sur une fiche personnelle spéciale, trois noms par ordre de préférence, avec les raisons de son choix. Trois noms pour le vicaire, trois pour l'économiste, et trois pour chacun des conseillers à nommer. On se rappellera que, selon l'art. 167 des Constitutions, les membres du Conseil provincial qui achèvent leur mandat de trois ans peuvent être confirmés dans leur charge et peuvent donc être repris sur la fiche.

1.3 Le provincial organisera la consultation au moins tous les trois ans. La consultation vaut pour les trois années qui la suivent. Cela suppose que les échéances des mandats des conseillers soient con-

trôlées et signalées aux confrères au cours de ces trois années, en rappelant les charges éventuelles qu'ils assument au sein du Conseil.

1.4 La consultation doit avoir lieu en temps utile, pour que, dans les conditions normales, les propositions du provincial parviennent au Recteur majeur de manière à pouvoir être examinées au cours d'une des deux sessions plénières du Conseil général, c'est-à-dire respectivement en mai et en novembre.

## **2. Examen et évaluation des résultats de la consultation**

2.1 Le dépouillement des réponses des confrères est de la compétence du provincial. Il veillera à observer la discrétion voulue tant à propos des réponses de chacun des confrères qu'à propos de l'ensemble des résultats; ceux-ci ne peuvent donc faire l'objet d'aucune publicité.

2.2 Le provincial examinera et analysera les renseignements fournis par les confrères, de manière à pouvoir remplir avec soin les formulaires que le Secrétariat général lui enverra. Le provincial enverra au Recteur majeur une copie de chaque formulaire.

2.3 Le provincial, après mûre réflexion et tenant compte, avec discernement, des résultats de la consultation, soupèse ses propres propositions.

Il peut évidemment prendre conseil de personnes ayant sa confiance, mais, vu la nature de la consultation, et le but qu'elle poursuit, celle-ci ne peut être soumise ni à l'examen, ni au vote du Conseil provincial.

2.4 Le provincial enverra ses propositions au Recteur majeur avant l'échéance du mandat d'un ou de plusieurs conseillers. A cette fin il utilisera les formulaires appropriés et tiendra compte de ce qui est dit plus haut n. 1.4.

Les présentes modalités entrent en vigueur au 15 avril 1985.

## **3.2 ADMISSION AU DIACONAT ET AU PRESBYTERAT ET EXERCICE DE L'ORDRE DIACONAL**

### **1. Objet**

Vers la fin du CG 22 le Conseil général a reçu une requête signée par plus de cinquante membres du Chapitre général. Ces derniers demandaient une interprétation claire et sans ambiguïtés des normes du

nouveau code de droit canonique en rapport avec la formation souhaitée pour le salésien. Les questions portaient — sur la durée du curriculum de la formation sacerdotale; — sur la promotion au diaconat et au presbytérat; — sur l'exercice de l'ordre diaconal.

## 2. Les phases de la réponse à cette requête

Immédiatement après le CG 22, le Conseil général, au cours de sa première session, a recueilli et discuté quelques conclusions que des chercheurs et des experts de la pratique pastorale avaient appuyées de leur autorité.

Les Conseillers régionaux les communiquèrent aux provinciaux de leur région à l'occasion de diverses rencontres.

Le Conseil général reçut en retour de nouvelles suggestions, interprétations et demandes. A la suite de ces interventions, des experts plus nombreux reprirent l'examen du problème. Toutes les opinions furent examinées avec le désir, partagé par tous, de parvenir à une position commune qui respectât les normes du code de droit canonique (CIC) et permit de poursuivre une formation efficace grâce à l'exercice de l'ordre diaconal.

## 3. Perspectives

Le motif le plus déterminant aux yeux des membres du Conseil général fut le souci d'une formation qui donnerait sens et valeur à la durée et aux modalités du ministère diaconal. Cette durée et ces modalités, jusqu'à présent, n'avaient pas toujours été bien programmées, ni accompagnées, ni vérifiées. D'autre part le phénomène des départs de diacres chez nous demeure important et douloureux. C'est dans ces perspectives et en portant ensemble nos responsabilités communes, qu'il convient de lire, d'assimiler et de pratiquer la présente communication et le document rapporté plus haut: « Indications pour l'exercice du diaconat en préparation au ministère presbytéral ».

## 4. Dispositions

### 4.1 *Durée du curriculum de la formation presbytérale*

Le curriculum des études philosophiques et théologiques doit comprendre six années complètes, dont deux consacrées aux disciplines philosophiques et quatre à la théologie. Selon le CIC, les matières

philosophiques et théologiques peuvent être enseignées simultanément ou successivement. La formation du sallésien de Don Bosco (FSDB) a opté, dans la ligne de notre tradition, pour la structure successive, avec insertion entre les études philosophiques et théologiques de l'expérience pastorale du stage pratique.

#### 4.2 Promotion au diaconat

L'ordination au diaconat ne peut avoir lieu qu'après l'achèvement de la troisième année de théologie. Ceci est d'application pour tous les types de maisons d'études, les communautés formatrices, ainsi que pour les facultés de théologie et les instituts agrégés ou affiliés à ces facultés.

#### 4.3 Exercice de l'ordre diaconal

Après son ordination, chaque diacre exercera son ordre déjà durant les vacances d'été, dans les fonctions liturgico-pastorales afférentes au diaconat. Au cours de la quatrième année de théologie (s'il s'agit de maisons d'études normales, affiliées ou non), ou durant la première année de spécialisation (si le diacre poursuit des études en vue d'une licence, ou des cours équivalents pour l'obtention d'un diplôme) le diacre continue à exercer son ordre sans interrompre les études régulières qui lui ont été fixées.

Il est important et même décisif que l'exercice de l'ordre diaconal se déroule, en tout état de cause, de façon systématique et sous la conduite et avec les vérifications convenables de la part des formateurs.

Le « *tempus congruum* » dont il est fait mention au § 2 du canon 1032, doit être apprécié en tenant compte tant de la personne du candidat que du caractère de notre Institut qui assure déjà — antérieurement au diaconat — une réelle préparation pastorale. Pour nous le « *tempus congruum* » est généralement celui indiqué plus haut. Quant à la façon de satisfaire aux obligations de l'exercice de l'ordre diaconal, voir les *indications* données dans ce même numéro 312 des Actes du Conseil général (ACG). Les communautés formatrices et les commissions de la formation pourront s'y référer pour établir les programmes locaux. La spiritualité sacerdotale de Don Bosco sera le critère qui orientera les objectifs à fixer et les initiatives qui permettront de les atteindre, particulièrement dans les domaines que nous estimons devoir privilégier: la Parole de Dieu, la liturgie, la catéchèse et la pastorale, la pastorale du sacrement de la réconciliation et des autres sacrements, le discernement spirituel, et enfin les informations techniques se rapportant notamment au travail paroissial.

#### 4.4 *Promotion au presbytérat*

L'ordination sacerdotale a lieu une fois terminée la quatrième année de théologie, ou la première année de licence.

#### 4.5 *Cas exceptionnels*

Si, exceptionnellement, un diacre demandait à prolonger la période diaconale avant de recevoir le presbytérat :

— les motifs, les buts visés par cette demande et la durée de cette prolongation devront être clairement exprimés;

— le diacre sera placé dans les conditions optimales afin de poursuivre sa formation et de mûrir ses décisions;

— son expérience ministérielle sera suivie non seulement par la communauté où elle se déroule, mais aussi par le Conseil provincial. L'évaluation de cette expérience aura lieu, non seulement à son terme, mais pendant son déroulement;

— les membres de la communauté dont il fait partie devront donner leur avis au sujet du candidat; et le Conseil de la maison exprimera à son endroit un jugement dûment motivé;

— le Conseil provincial, en vue de l'admission du diacre au presbytérat, prendra connaissance des jugements portés sur lui dans les scrutins d'admission échelonnés sur toute la période de formation.

#### 4.6 *La Ratio*

L'ensemble de ces normes et leur justification seront intégrés dans le texte de la FSDB. La révision de ce texte est devenue nécessaire après la parution du CIC et de notre droit rénové.

Le Conseil général estime que ces normes sont importantes et demande aux provinciaux qu'ils conforment à ces normes le mode de formation dans leur province. Nous sommes certains qu'en raison des valeurs qu'elles contiennent, ces normes aideront à faire mûrir les vocations, donneront une base solide au ministère et assureront, dans les moments difficiles, la persévérance dans la vocation.

Don PAOLO NATALI

### 3.3. DEPART DE L'INSTITUT

#### (A propos de l'indult à demander)

L'art. 23 des Constitutions exprime parfaitement le sens de la profession salésienne. Il en fait ressortir les aspects fondamentaux:

— « signe de la rencontre d'amour entre le Seigneur qui appelle

et le disciple qui répond en se donnant totalement à Lui et à ses frères » ;

— engagement assumé « publiquement devant l'Église qui, par son ministère, consacre plus intimement au service de Dieu » ;

— « engagement réciproque du profès qui entre dans la Société, et de celle-ci qui l'accueille ».

Cette offrande de soi-même se fait en toute liberté dès la première profession temporaire, avec l'intention — affirmée explicitement dans la formule de la profession — de se donner au Seigneur pour toute la vie. Pareil don atteint sa plénitude définitive et revêt un caractère irrévocable dans la profession perpétuelle qui a lieu quand le confrère « a atteint la maturité spirituelle salésienne requise pour un choix de cette importance » (C 117).

On comprend alors pourquoi le canon 691 § 1 du CIC exige : « qu'un profès de vœux perpétuels ne demande l'indult de quitter l'Institut que pour des motifs très graves examinés sous le regard de Dieu ».

C'est dans cette perspective que le Conseil général a examiné le problème des demandes de dispense des vœux perpétuels. Ce problème doit faire réfléchir tout confrère à l'importance et à la valeur de la fidélité et de la persévérance. Il interpelle aussi les supérieurs et les formateurs sur leurs responsabilités dans la préparation et l'admission à la profession temporaire et en particulier à la profession perpétuelle.

Une réflexion approfondie au sein du Conseil général a fait apparaître à l'évidence que l'indult de quitter l'Institut, moyennant la dispense légitime des vœux et des engagements pris par la profession perpétuelle, est une mesure d'importance particulière qui engage la conscience du Recteur majeur et de son Conseil. Ceux-ci doivent donc disposer de tous les éléments voulus pour apprécier si les motifs très graves, qui puissent justifier cette dispense, existent.

Sur la base de ces considérations le Recteur majeur dispose ce qui suit pour l'instruction d'un cas de dispense des vœux perpétuels :

1. Le Recteur majeur avec le consentement de son Conseil peut donner la dispense des vœux perpétuels en vertu d'un privilège que lui a accordé le Saint-Siège. La demande de l'indult sera adressée au Recteur majeur.

La demande sera rédigée — quant au style et quant à la forme — en sachant bien qu'il s'agit d'une « grâce » à demander et non d'un droit à revendiquer.

Le contenu de la demande doit faire apparaître la gravité des motifs qui la fondent. Motifs examinés sous le regard de Dieu, avec un

soin particulier, et avec le souci de discerner le vrai du faux. Le confrère demandera l'aide de son directeur spirituel, s'imposera une longue réflexion devant le Seigneur, dans la prière.

2. Le provincial enverra une documentation qui mette le Recteur majeur et son Conseil en mesure de juger en conscience si les motifs d'accorder la dispense existent. Cette documentation doit comprendre:

a) la demande du confrère;

b) son état civil;

c) le curriculum de formation depuis l'admission au noviciat jusqu'à la profession perpétuelle, et au-delà pour les futurs prêtres, avec les observations et les résultats de vote des conseils locaux et provinciaux lors des acceptations successives;

d) un rapport consciencieux du provincial sur l'origine et les causes de la crise de vocation; sur ses développements; un rappel des conversations que le provincial et d'autres supérieurs ont eues avec le confrère avant qu'il n'en vienne à décider de quitter l'Institut.

3. Il faut se souvenir qu'aussi longtemps que l'indult n'aura pas été légitimement remis à l'intéressé et accepté par lui, celui-ci reste soumis à toutes les obligations de la vie religieuse.

Pour cette raison, le provincial, après avoir introduit la demande de dispense, devra suivre le confrère avec un intérêt tout fraternel, le mettant dans la situation la plus favorable pour attendre la réponse qui sera faite à la demande d'indult.

### 3.4 NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS JURIDIQUES

L'art. 158 des Constitutions donne la définition de la quasi-province (Visitatoria).

Quatre circonscriptions viennent d'être érigées en quasi-provinces, à savoir: le Vietnam, la Corée du Sud, la Sardaigne, et l'Université Pontificale Salésienne (UPS). Chacune des ces circonscriptions vérifie la définition de quasi-province.

Le supérieur d'une quasi-province (Visiteur) jouit d'une juridiction ordinaire, mais vicairie (par rapport, en l'occurrence, au Recteur majeur).

Ces circonscriptions étaient précédemment des Délégations (cf la définition à l'art. 159 des Constitutions).

Le supérieur de ces Délégations y exerçait des pouvoirs délégués soit par le Recteur majeur (c'était le cas pour l'UPS) soit par un



provincial (c'était le cas pour la Sardaigne relevant de la province de Rome).

Un Statut particulier règle les rapports de la quasi-province de l'UPS avec les autorités académiques.

La maison généralice ne comportant qu'une seule communauté ne vérifie pas la définition de Délégation. Elle dépend directement du Recteur majeur.

## 4. ACTIVITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL

---

### 4.1 Chronique du Recteur Majeur

Après la clôture du Chapitre général 22e, le Recteur majeur put entamer les pourparlers avec la Sacrée Congrégation des Religieux et des Instituts séculiers (SCRIS) en vue d'obtenir l'approbation des Constitutions renouvelées. Le 20 mai, entouré des confrères, il recevait le Pape en visite pastorale à la paroisse de l'Institut Pie XI.

Du 23 au 26 mai il présidait les réunions des Supérieurs généraux à Villa Cavalletti, non loin de Rome.

En juin il fit quelques visites en Italie, à des communautés et à des groupes de la Famille salésienne.

Juillet le vit en Uruguay, Argentine et Chili. Dans les deux premiers pays il ne fit que passer, mais s'attarda quelque peu au Chili. Il rentra à Rome pour les funérailles du regretté P. Vanseveren.

Le 24 août il assista à l'ouverture du 18e Chapitre général des FMA. Il y intervint à plusieurs reprises ainsi qu'à la clôture le 29 septembre. Au cours du mois d'août il prit part, à Catane, au Xe anniversaire de nos mouvements de jeunes de Sicile. A Rimini, au grand meeting des jeunes, il prit la parole. Sujet du meeting: l'Amérique et les Amériques.

D'autres voyages le conduisirent ensuite à Andria (30 septembre - 50e anniversaire de l'oeuvre); à Turin (remise du crucifix aux missionnaires partants); à Lanzo (6-8 octobre; fêtes pour la béatification de Frédéric Albert, curé de Lanzo); à Sondrio (10-11 novembre: rencontre sur « la théologie de la libération »; inauguration d'un patro et d'une éco-

le maternelle à la mémoire de maman Marie-Henriette Viganò).

Entre-temps il présidait, à partir du 9 octobre la session plénière de notre Conseil général. Du 19 au 24 novembre il faisait, avec le Conseil général, la retraite à Lorette. Cette retraite se conclut par la fête du Recteur majeur organisée par les provinces d'Italie à Macerata.

Du 28 novembre au 1er décembre, présidence de la réunion des Supérieurs généraux à Villa Cavalletti.

Enfin le 18 décembre il avait la satisfaction de promulguer officiellement, pour toute la Congrégation, le texte renouvelé des Constitutions et des Règlements généraux.

### 4.2 Activités du Conseil Général

La session plénière a couvert les mois d'octobre, novembre et décembre 1984. L'ordre du jour fut régulièrement très chargé. Le nouveau Conseil général avait en effet estimé indispensable de faire au préalable un examen approfondi des tâches imposées au Conseil par les Constitutions, ainsi que des rôles assignés aux conseillers chargés de dicastères et aux conseillers régionaux. Cet examen se révéla très utile lorsqu'il fut question de programmer le mandat de six ans qui s'ouvre. Ce programme fut établi à partir de trois points de vue.

On examinera d'abord les problèmes liés à deux événements qui vont marquer les six années à venir: l'application des nouvelles Constitutions et le centenaire de la mort de Don Bosco. Un plan de ba-

se a été dressé avec quatre priorités. Il répond aux requêtes du 22e Chapitre général: « Etude, assimilation et mise en pratique des Constitutions et des Règlements généraux ».

1re priorité: Approfondir le sens de la vie religieuse salésienne, en recherchant une plus grande densité spirituelle.

2e priorité: Doter l'activité salésienne d'une meilleure qualité pastorale.

3e priorité: Sensibiliser la Congrégation au grave problème du Salésien Coadjuteur.

4e priorité: Le projet Afrique.

Pour chacune des priorités les objectifs ont été précisés et les modes de réalisation les plus efficaces recherchés.

Le deuxième point de vue concernait le programme de chacun des dicastères et les urgences considérées comme prioritaires au niveau des régions.

On aboutit ainsi tout naturellement au troisième point de vue: le calendrier des sessions plénières, des visites extraordinaires et des visites d'ensembles.

Voici à présent un bref aperçu des autres sujets étudiés par le Conseil général:

1. Nomination du conseiller régional pour l'Europe du Nord et l'Afrique centrale, et du secrétaire général.

2. Nomination des provinciaux pour onze provinces.

3. Différentes autres tâches que les Constitutions confient au Recteur majeur et à son Conseil ont été menées à terme (voir ci-dessus les Dispositions et les Normes, et ci-après les rapports rédigés par le conseiller pour la formation et par

le conseiller pour la pastorale des jeunes).

4. Erection des quasi-provinces de l'UPS, de Corée, du Vietnam, de Sardaigne. Nomination des supérieurs de ces circonscriptions et des membres de leurs Conseils.

5. Centenaire de la mort de Don Bosco. Critères pour célébrer cet anniversaire aux différents niveaux. Examen d'initiatives amorcées et de diverses propositions.

6. Rationalisation de différents secteurs d'activités à la maison générale (ordinateur).

### 4.3 Activités des Conseillers

#### Le Conseiller général pour la Formation

Le Conseiller don Paolo NATALI (Italien) a poursuivi un travail de réflexion et d'organisation en vue des prochaines activités de son secteur. Il a visité diverses communautés formatrices et certaines maisons des FMA.

Après les deux interventions de la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers (SCRIS) concernant nos Constitutions il a aidé le Régulateur du Chapitre général, don Vecchi, dans la rédaction des retouches à apporter au texte des Constitutions renouvelées.

Il a envoyé des lettres aux provinciaux et aux responsables des Commissions provinciales de formation (CIF) leur demandant leurs observations sur deux textes: 1) Orientamenti e Norme del discernimento vocazionale salesiano; 2) La formazione dei SDB. A ce sujet il a pris contact avec des experts; puis après avoir reçu les réponses à ses let-

tres aux provinciaux et aux CIF, il a évalué avec ses collaborateurs et mis sur fiches les observations reçues d'un peu partout, de façon à préparer le matériel pour une refonte de ces mêmes textes.

En sa qualité de délégué du Recteur majeur auprès de l'Université pontificale salésienne (UPS) il a pris part :

- à la révision des statuts de l'UPS en vue de regrouper les communautés de l'UPS en une quasi-province;

- aux réunions du Conseil de l'UPS;

- aux conversations concernant le mouvement du personnel de l'UPS.

Après diverses interventions au Chapitre général des FMA, au noviciat de Monte Oliveto, à l'ouverture de l'année académique à la Crocetta, il a fait un voyage avec un de ses collaborateurs à Paris et à Fribourg pour y étudier, au cours de diverses rencontres avec des organismes spécialisés, les initiatives de formation permanente, en vue des sessions qui se tiendront au « Salesianum » (centre de spiritualité annexé à la maison généralice).

En dernier lieu il a participé à trois rencontres de directeurs de nos maisons d'Italie au cours desquelles il a donné une conférence sur « La formation salésienne dans les Constitutions de la Société de saint François de Sales ».

Le dicastère de la formation prépare activement le cours de formation permanente pour tous les maîtres de novices de la Congrégation sur le sujet: « Connaissance et assimilation des Constitutions renouvelées et recherche d'une méthode appropriée pour les enseigner aux novices ».

### **Le Conseiller pour la Pastorale des Jeunes**

Don Juan VECCHI (Argentin), en sa qualité de régulateur du 22e Chapitre général, a poursuivi les travaux consécutifs à ce Chapitre: publication des documents, rédaction d'un questionnaire d'évaluation, révision des textes des Constitutions et des Règlements généraux, modifications demandées par la Congrégation des Religieux et des Instituts séculiers (SCRIS); mise en ordre et dépôt aux archives des documents regardant le Chapitre 22e.

En septembre, sur mandat du Recteur majeur, il assista à diverses sessions du 18e Chapitre général des FMA qui traitaient le sujet: « Communauté éducative et animation ».

En octobre, il fut en Bavière (province salésienne de Munich). Les responsables de la pastorale des jeunes y tenaient leur réunion annuelle. Don Vecchi étudia avec eux le thème de la présence et de la formation des laïcs oeuvrant dans nos maisons, ainsi que les conditions d'existence d'une communauté éducative. En Bavière encore il assista à l'assemblée annuelle de nos curés qui traitèrent des caractéristiques pastorales d'une paroisse confiée aux salésiens. Suivirent des entretiens avec le personnel directeur du Centre de pastorale des jeunes de Benediktbeuern.

Au cours du même mois d'octobre se tint la conférence de nos curés d'Italie, organisée par la CISI (Conférence des provinces salésiennes d'Italie). Don Vecchi traita le sujet suivant: « Caractéristiques de la paroisse salésienne et indications pour les réaliser ».

En novembre il collabora aux tra-

vaux des trois rencontres des directeurs d'Italie, divisés en trois groupes successifs. Il tint une conférence sur le sujet: « La mission apostolique dans les Constitutions ». Ces rencontres eurent lieu à la maison générale.

Il participa ensuite aux journées de réflexion organisées à Turin pour les jeunes de nos trois provinces du Piémont autour du sujet: « La vie, une vocation ».

Entre-temps son dicastère a procédé à l'étude de la documentation résultant du Chapitre général et à l'élaboration des sujets proposés et approuvés par le Conseil général, sujets à privilégier au cours des six années à venir.

#### **Le Conseiller pour la Famille salésienne et pour la Communication sociale**

Le P. Sergio CUEVAS (Chilien) durant les mois de juillet et août, en Amérique latine, a visité quelques centres provinciaux relevant de son dicastère.

Au début d'août à Quito (Equateur) il rencontra le provincial et son Conseil. Il participa à la réunion du Bureau de la Présidence des ADB, prit connaissance des travaux préparatoires au congrès national ADB et s'informa surtout des problèmes posés par l'organisation du prochain congrès ADB d'Amérique latine qui doit se tenir en Equateur en 1986. Il visita ensuite le Centre d'édition de Quito.

Au Pérou et au Chili il a pris contact avec des provinciaux et leurs Conseils pour étudier les problèmes relevant de son dicastère. Il rencontra les Coopérateurs salésiens et les délégués des différents groupes de la Famille salésienne, ainsi que

les responsables de la Communication sociale. Au Pérou il assista à la réunion du Bureau des ADB.

A New Rochelle (New York) il a pris contact avec les responsables du « Don Bosco Center Multimedia » et s'informa du développement et des projets de cette maison d'édition. Il prépara la rencontre des éditeurs salésiens qui se tiendra à New York en 1985.

#### **Le Conseiller pour les Missions**

Le P. VAN LOOY (Belge) au cours des premiers mois de son mandat a commencé à prendre contact avec les confrères des centres missionnaires. Tout d'abord en Europe. Il visita des communautés et s'informa de l'animation missionnaire en vue d'apporter sa contribution.

En *Afrique*, du 13 juillet au 9 août, il visita l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Zambie, le Kenya, le Rwanda, le Burundi et le Zaïre. Il découvrit l'importance de l'engagement salésien en Afrique, comprit l'urgence de notre mission en ces terres et connut les conditions dans lesquelles nos confrères travaillent.

En *Asie* il prêcha la retraite aux confrères de Corée où il arriva le 16 août. Au retour il fit escale à Hong-Kong et y séjourna quelques jours afin d'obtenir de plus amples renseignements sur le sort de nos confrères au Vietnam. Nouvelle escale aux Philippines où il visita les maisons de formation.

Du 3 au 12 septembre il vécut à Araimiri avec les enfants de notre maison. Araimiri est en Papouasie (Est de la Nouvelle Guinée).

Rentré en Europe, il se rendit du 22 septembre au 1er octobre en Pologne pour remettre le cruci-

fix aux confrères polonais en par-tance pour les missions. Il prit occasion de ce séjour pour visiter toutes les maisons de formation et parler de nos missions et de l'esprit missionnaires aux jeunes confrères. Du 4 au 7 octobre il réunit au Valdocco 17 des nouveaux missionnaires partants et leur offrit la possibilité de mieux connaître Don Bosco en visitant avec eux Valdocco, Colle Don Bosco et la Maison d'Édition LDC-Leumann à Turin.

### L'Économiste Général

Rome, 15 décembre 1984

*Cher Père Provincial,*

Je me réfère à la lettre du Recteur majeur en date du 27 juin 1983 où il parle pour la première fois du centième anniversaire de la mort de Don Bosco (31-1-1988).

Après avoir exposé les raisons de cette célébration Don Viganò rappelait que différentes propositions lui étaient déjà parvenues et il en sollicitait d'autres encore. Depuis ce jour-là, insensiblement, s'est développé le mouvement du « Centenaire ».

Le 22e Chapitre général nous a appris, entre autres choses, à ne pas craindre d'imiter Don Bosco quémandeur (Cons. 79) et à recourir aux provinces et à leur esprit de solidarité (Règl.<sup>ts</sup> 197).

Il existe une Commission relevant du Conseil général qui recueille et ordonne les propositions qui ont été faites. D'ici peu vous recevrez communication des premières dispositions prises, et déjà il vous est facile d'imaginer les sommes que coûteront les fêtes du « Centenaire ». J'ai même l'impression d'arriver déjà un peu tard, en ce qui concerne

ma responsabilité. Avec l'accord du Recteur majeur et de son Conseil un dépôt de fonds a été constitué près l'Économiste général avec pour nom: Fonds 1988. Les premiers... contribuables seront les provinciaux, mais la Famille salésienne entière doit être intéressée à cette compétition de générosité. J'envisage de vous envoyer tous les trois mois une fiche donnant le mouvement du « Fonds 1988 ». Elle servira de rappel fraternel. Je vous remercie de votre attention et de votre compréhension.

Nos prières et nos vœux de paix vous accompagnent.

Don OMERO PARON  
*Économiste général*

### Le Conseiller régional pour l'Italie, la Suisse et le Moyen-Orient

Don Luigi BOSONI (Italien), aussitôt terminé le 22e CG, a organisé les consultations préparatoires aux nominations des provinciaux de Bethléem, Gênes et Naples, et comme le mandat du délégué du Recteur majeur pour la Sardaigne arrivait à son terme, don Bosoni a visité toutes les communautés salésiennes de l'île.

Ensuite il a pris part à la clôture des cours d'« aggiornamento » organisés au niveau national pour les écoles secondaires (inférieures et supérieures) d'Italie.

A Lorette il a inauguré le commentaire des nouvelles Constitutions présentées aux confrères de la province adriatique.

Puis il a présidé la Conférence des provinces d'Italie et ouvert la session d'été de formation permanente.

Du 8 au 18 août il partagea la vie des nouveaux directeurs réunis en session spéciale.

A Pacognano di Vico Equense (Naples), il assista au congrès national des ADB.

A Rome, à la maison S. Tarcisio, il rendit visite aux confrères se préparant à la profession perpétuelle.

Puis il commença la visite canonique extraordinaire de la province centrale, visite qu'il poursuivit après la session plénière du Conseil général.

Du 12 au 14 octobre il a fait partie du Bureau national de l'école salésienne.

Il fut aussi des trois sessions qui virent arriver à la maison généralice, en trois vagues successives, tous les directeurs d'Italie pour l'étude des nouvelles Constitutions.

#### **Le Conseiller pour la Région anglophone**

Le P. Martin MC PAKE (Anglais) a visité toutes les provinces de sa région sauf l'Australie.

Il s'est attardé plus longuement en Afrique du Sud, (Lesotho, Swaziland et République d'Afrique du Sud). Puis il a gagné les Etats-Unis et le Canada. Vu les distances énormes, il n'est guère resté dans chaque communauté. D'ailleurs le but de ce périple était de se présenter en tant que nouveau conseiller régional et de saluer les confrères de la part du Recteur majeur. Partout donc simplement des rencontres informelles, d'amitié et de fraternité salésiennes.

En juillet et août (c'était encore en Afrique) il a parlé aux confrères des nouvelles Constitutions. Aux Etats-Unis et au Canada (en septembre) il amorça les consultations pour la nomination des provinciaux

qui entreront en charge en 1985.

Autres rencontres à signaler: — accueil des nouveaux novices, des nouveaux profès temporaires et perpétuels; — participation aux cours de formation permanente à San Francisco; — visite au nouveau noviciat francophone du Canada.

#### **La Conseiller régional pour l'Asie**

Le P. Thomas PANAKEZHAM (Indien) s'est rendu à Nairobi (Kenya) à la fin mai. Il y admira le nouvel édifice de la Procure des missions qui servira aussi de maison d'accueil pour les missionnaires. L'édifice comporte une petite église qui ambitionne de répandre la dévotion mariale. Elle est dédiée à Notre-Dame Auxiliatrice.

En juillet, après une courte visite aux communautés de Bombay, il a pris part au symposium de spiritualité salésienne à Bangalore (15-21 juillet). Participaient à cette semaine d'études: Mgr. D'Rosario, archevêque de Shillong; Mgr. Alangimattail, évêque de Kohima; Mgr. Kochuparambil, évêque de Diphu; des membres de la Famille salésienne des Indes, de la Thaïlande, deux salésiens du Japon: en tout 120 personnes. Thèmes développés:

— la spiritualité salésienne et les mouvements spirituels contemporains; — la spiritualité salésienne dans le milieu indien.

Le Père visita ensuite toutes les communautés de Bangalore et de Calcutta, pour préparer la consultation en vue de la nomination des nouveaux provinciaux.

En août et septembre il visita les maisons de formation des provinces de Madras, Dimapur et Gauhati.

Il trouva au nouveau scolasticat de Dimapur des jeunes venus de 12 tribus du Nord-Est de l'Inde.

Il rencontra aussi des confrères et des novices de Birmanie et visita quelques maisons de formation en Thaïlande, aux Philippines, à Hong-Kong.

Au début d'octobre il visita les maisons du Japon et prépara la consultation pour la nomination du nouveau provincial.

### **Le Conseiller régional pour l'Espagne et le Portugal**

Don José Antonio RICO (Espagnol), au cours de la semaine du 17 au 23 août, a prêché la retraite aux FMA réunies en Chapitre général (le 18e). Il a ensuite parcouru les huit provinces de la péninsule ibérique, réuni les Conseils provinciaux, visité les maisons de formation.

Avec les Conseils provinciaux il a étudié:

- le fonctionnement du Conseil provincial;

- la lettre du Recteur majeur concluant la visite extraordinaire;

- les objectifs prioritaires de chaque province, pour la première année et pour les trois premières années prochaines.

Au Portugal il a présidé une rencontre (2 journées) des formateurs et une (1 jour) des directeurs.

A Madrid il a installé le nouveau provincial, don Aureliano Laguna, prêché la récollection du Conseil provincial, participé à la réunion des directeurs, des vicaires, des responsables de la pastorale.

En compagnie du provincial de Leon il est allé à Saint Jacques de Compostelle où étaient réunis tous nos étudiants en théologie.

A la Centrale catéchétique de Madrid il a assisté à la réunion du Conseil d'Administration et étudié les projets pour l'année 1985.

Enfin il a présidé la conférence interprovinciale ibérique les 4 et 5 octobre.

### **Le Conseiller pour l'Amérique Latine (Côtes de l'Atlantique)**

Don Carlos TECHERA (Uruguayen) accompagna le Recteur majeur à Montevideo (Uruguay), Buenos Aires et La Plata (Argentine) du 8 au 11 juillet. Ensuite il partit au Brésil établir un premier contact avec les six provinces. Il consacra le plus clair de son temps aux Conseils provinciaux et aux communautés formatrices. Il s'attarda plus longuement dans les provinces de Belo Horizonte et de Porto Alegre. Il prépara les confrères aux consultations préparatoires aux nominations de provinciaux.

Le 21 août il quitta le Brésil pour l'Angola. Là, au cours d'une retraite des confrères, il parla du 22e chapitre général et des nouvelles Constitutions. Il réunit salésiens et salésiennes missionnaires pour tenter de dresser avec eux le bilan des trois premières années de leur activité en Angola. Il participa ensuite à la Conférence épiscopale de l'Angola à laquelle avaient été invités outre le Délégué Apostolique, les provinciaux des congrégations travaillant en Angola.

Rentré à São Paulo (Brésil) le 30 août il présida la conférence interprovinciale brésilienne, puis il partit en Argentine pour préparer les consultations pour la nomination des provinciaux de Rosario et de Bahia Blanca.

Du 14 au 16 septembre il présida



une autre conférence interprovinciale regroupant l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Cette rencontre eut lieu à Montevideo.

Au cours de ce prériple le Père rencontra aussi les provinciales des FMA. Au Brésil il participa à un congrès sur le coadjuteur salésien. Il présida encore différentes rencontres de la Famille salésienne (Coopérateurs, VDB, ADB).

#### **Le Conseiller régional d'Amérique Latine: Région « Pacifique-Caraïbes »**

Don Ignacio VELASCO (Vénézuélien) a visité du 15 juillet au 5 octobre toutes les provinces de sa région sauf le Pérou, la Bolivie et le Chili. Cela représente: le Mexique, l'Amérique centrale, les Antilles, le Vénézuéla, la Colombie et l'Equateur. Il a rencontré les provinciaux et leurs Conseils et visité les maisons de formation. Il a contacté les Commissions provinciales pour la formation (CIF) particulièrement à Guadalupe (Mexique), et en Equateur. Dans ce dernier pays il a réuni tous les confrères en trois groupes: l'un à Quito, l'autre à Cuenca et un troisième à Guayaquil. Puis il a réuni tous les directeurs d'Amérique centrale à Ayualo (Salvador) pour une étude approfondie des Constitutions renouvelées.

Le Nicaragua, Cuba et Haïti ont fait l'objet de ses soins particuliers. Des délégués de ces trois pays ont étudié avec lui la situation tout à fait particulière de leurs pays respectifs.

Le 16 août il a reçu la profession religieuse de neuf jeunes confrères à Pinar Quemado en République Dominicaine. Toujours à Saint-Domingue il a fait les consultations du 15 au 26 septembre. A cet effet il

a réuni tous les confrères des différentes îles. Ces consultations sont destinées à préparer la nomination du provincial.

La dernière activité marquante a été la réunion des provinciaux de toute la région « Pacifique-Caraïbes » pour étudier concrètement les problèmes de la formation et réorganiser le centre régional de formation permanente et établir sa programmation.

#### **Le Délégué du Recteur Majeur pour la Pologne**

Le P. Augustin DZIELDZIEL (Polonais) a installé le 2 août à Czerwinski le nouveau provincial de Lodz.

Les 5, 6 et 7 septembre il présida à Lutomiersk la conférence interprovinciale de Pologne. Ensuite il accompagna le conseiller pour les missions, le P. Luc VAN LOOY pour la remise des crucifix à 5 FMA, 8 SDB et 1 coopérateur partant pour les missions.

Du 25 au 27 il participa, en Hongrie, aux fêtes commémoratives de la canonisation de Don Bosco.

Le 29 septembre il assista aux funérailles du P. Stanislas Rokita, délégué émérite du Recteur majeur pour la Pologne.

En octobre il rencontra les délégués auprès des coopérateurs des différentes provinces de Pologne, visita les communautés formatrices et d'autres communautés et leur parla du 22e Chapitre général et des Constitutions et Règlements renouvelés.

Le 14 octobre il conduisit en Zambie quatre FMA polonaises missionnaires. Sur place il put accueillir et installer 7 confrères et 1 coopérateur missionnaires. Il profita de son séjour en Zambie pour visiter les 3 missions lancées depuis un an et confiées aux salésiens polonais.

## 5. DOCUMENTS ET NOUVELLES

---

### 5.1 Les Constitutions et les Règlements depuis le CG 22 jusqu'à leur promulgation

Don Juan VECCHI

1. Aussitôt après le 22e CG les Constitutions et les Règlements généraux furent traduits dans les diverses langues et présentés aux confrères dans des éditions provisoires. Toutefois deux étapes restaient à franchir: 1) la révision « littéraire » des textes, 2) leur présentation à la Sacrée Congrégation des Religieux et des Instituts séculiers (SCRIS) pour obtenir du Saint-Siège l'approbation définitive.

Concernant la révision des textes, le 22e CG avait répondu affirmativement (par 117 placet et 2 non placet) à la question: « Plaît-il à l'Assemblée que soit confiée au Recteur majeur et à son Conseil la révision "littéraire" du texte et des sources? ». Le Conseil général se mit aussitôt en devoir d'accomplir ce travail. Chaque correction fut approuvée séparément. La révision des Règlements comporta un plus grand nombre de retouches, tout en respectant soigneusement le sens des textes. En effet durant le 22e CG on avait apporté moins de soin à la rédaction des Règlements.

2. Une fois ce travail terminé, vers la fin mai, le Recteur majeur remit cinq copies du texte à la SCRIS.

Le 24 juin nous recevions les rapports des trois Consultants auxquels la SCRIS avait confié l'examen du texte.

Les Consultants suggéraient des précisions pour certaines formules, comme celles qui définissent l'objet propre de chaque conseil évangélique, la forme de la Congrégation, certaines obligations de l'autorité, la réglementation des situations « irrégulières ». Ils soulignaient aussi certaines lacunes et surtout conseillaient le transfert, à partir des Règlements vers les Constitutions, de plusieurs normes pratiques concernant la pauvreté, la prière et la vie communautaire.

Du 24 juin au 6 juillet, le Conseil général, sur base d'une étude minutieuse faite par des experts de notre Faculté de Droit canonique, examina les observations et vota, une par une, les modifications qu'il jugea opportun d'introduire, tout en respectant les critères suivants:

— tenir compte de ce qui avait fait l'objet d'un vote explicite de l'Assemblée capitulaire;

— respecter le style propre des Constitutions lors du transfert, à partir des Règlements, de normes plus particulières;

— améliorer les passages manquant de précision;

— combler les lacunes apparues après la lecture attentive du nouveau code de droit canonique.

Avant de représenter les textes ainsi revus, et étant donné que leurs Excellences Mgr J. Hamer et Mgr V. Fagiolo, titulaires de la SCRIS, étaient absents, nous avons demandé un entretien au R.P. L. Ravasi, membre officiel de ce dicastère et chargé de l'examen des textes constitutionnels, afin d'éclaircir encore la situation. Après quoi on inséra

dans les Constitutions les modifications suivantes:

- art.4: La forme de la Société
- art. 5: La Famille salésienne
- art. 23: Sens de notre profession
- art. 44: La mission communautaire
- art. 68: Exigences du voeu d'obéissance
- art. 74: Exigences du voeu de pauvreté
- art. 80: Exigences du voeu de chasteté
- art. 89: Le mystère du Christ dans le temps
- art. 108: Les renvois
- art. 110-111: Le noviciat
- art. 121: Nature du service de l'autorité (profession de foi)
- art. 127: Le Recteur majeur (visite)
- art. 153: Procédure pour les élections du Recteur majeur et des Supérieurs
- art. 158: La quasi-province
- art. 175: La communauté locale
- art. 177: Le directeur
- art. 183: Le vicaire
- art. 189: Questions financières
- art. 191: Le droit propre de notre Société
- art. 192: Sens et interprétation des Constitutions
- art. 194: Séparation d'avec l'Institut (corrigé et transféré).

Concernant les autres suggestions des Consultants de la SCRIS, suggestions qui auraient, de l'avis du Conseil général, changé des options explicites des capitulaires, ou modifié même légèrement le style des Constitutions, nous avons présenté l'explication des motifs qui nous faisaient opter pour un texte inchangé.

Onze copies de cette nouvelle rédaction furent remises à la SCRIS le 24 juillet 1984.

3. Le résultat de l'examen établi ensuite par le CONGRÈS de la SCRIS fut communiqué au Recteur majeur par une lettre de Son Excellence Mgr J. Hamer, en date du 26 septembre 1984, qui disait notamment: « Je m'empresse de vous transmettre les observations faites par le CONGRÈS, et vous prie de faire en sorte qu'il en soit tenu compte dans la rédaction définitive du texte des Constitutions. Veuillez envoyer deux copies de ce texte définitif à la Congrégation. Soyez assuré que dès réception de ce texte revu selon les observations du CONGRÈS, le Décret d'approbation vous sera rapidement transmis ».

Le CONGRÈS demandait de modifier 31 articles, répétant, dans la plupart des cas, les observations faites par les Consultants sur la première rédaction et ajoutant d'autres modifications apparues lors d'un second examen.

Une nouvelle étude fut demandée à nos experts en Droit. Puis le Recteur majeur, aidé d'une Commission restreinte, examina les modifications aux textes des Constitutions.

L'étape suivante fut la conversation du Recteur majeur, accompagné de don Vecchi, avec son Excellence Mgr J. Hamer, le 19 octobre, pour vérifier si l'interprétation que nous faisons des observations reçues était exacte, mais aussi pour exposer les raisons de certaines de nos options.

Lors de cette rencontre une lettre fut remise à Mgr Hamer Pro-Préfet de la SCRIS. Dans cette lettre le Recteur majeur « remerciait de l'analyse soignée dont les Constitutions avaient fait l'objet et des indications ponctuelles transmises », puis il exprimait notre position dans les termes suivants: « Il ne vous échappe

pas combien délicate est la responsabilité que nous portons tandis que nous essayons d'harmoniser, de la meilleure manière, les observations reçues de la Congrégation pour les Religieux, organe officiel du Siège Apostolique, et quelques options explicites (conformes à notre tradition) d'un Chapitre général qui détient l'autorité suprême dans notre vie religieuse et l'exerce conformément au droit ».

En annexe à cette lettre venaient, en un premier point, 23 articles qui seraient modifiés conformément aux observations du CONGRÈS, et, en un second point, il était dit: « Nous avons estimé qu'il convenait de maintenir dans les Règlements généraux quelques déterminations particulières qui, selon le code, doivent être fixées par le droit propre. Cette position s'appuie sur les raisons suivantes:

a) Le code de droit canonique (CIC) distingue les cas où il veut qu'une norme soit insérée dans le code fondamental, c-à-d dans les Constitutions et les cas où les normes relevant du droit propre peuvent être insérées soit dans le code fondamental, soit dans d'autres codes.

b) Les normes auxquelles nous faisons allusion ont été classées et voulues dans les Règlements par trois Chapitres généraux successifs, en raison de choix précis, votés à de fortes majorités.

c) Il s'agit toujours de déterminations particulières, formulées en un style juridique, qui, insérées dans certaines parties du texte des Constitutions, changent le caractère et le ton que les Chapitres généraux ont voulu pour les Constitutions ».

Un autre point signalait encore des formules qu'il n'était pas opportun,

à notre avis, de modifier, parce que les corrections suggérées introduisaient des répétitions ou ne correspondaient pas à notre tradition.

La position, que prit la SCRIS vis-à-vis des interprétations données par le Conseil général à la suite des suggestions du CONGRÈS, nous fut communiquée dans une lettre de son Excellence le Secrétaire Mgr V. Fagiolo, en date du 16 novembre 1984: « J'ai l'avantage de vous transmettre, en annexe, les conclusions de la Sacrée Congrégation de Religieux dont il faudra tenir compte dans la rédaction définitive des Constitutions. Vous voudrez bien nous envoyer deux copies de ce texte définitif ».

Dans l'annexe en question il était surtout demandé d'introduire dans le texte constitutionnel les normes concernant:

- l'habit;
- la partie de la maison réservée à la communauté;
- la récitation du chapelet;
- les suffrages pour les défunts;
- l'ordre enjoint en vertu du voeu d'obéissance. Suivaient d'autres suggestions de moindre importance.

4. Le dialogue étant clos, on passa à la préparation de la rédaction finale qui comporte dès lors, en plus des modifications déjà rapportées au point 2 du présent rapport, les retouches suivantes:

art. 4: l'expression « de rites divers » est supprimée;

art. 56: (nouveau) La prescription de réserver une partie de la maison aux seuls confrères est transférée des Règlements aux Constitutions;

art. 62: Les indications concernant l'habit sont introduites dans les Constitutions;

art. 68: Les conditions requises

pour enjoindre un ordre formel en vertu du vœu sont précisées;

art. 69: Il est précisé que pour accepter des charges ou des emplois en dehors de la communauté la permission du supérieur est requise;

art. 76: Précision: « Ce que nous percevons en fait de pension, de subside et d'assurance » doit être mis en commun;

art. 89 Rappel: les clercs doivent réciter les heures de l'office qui ne sont pas célébrées en communauté;

art. 92: La règle du chapelet quotidien passe des Règlements généraux aux Constitutions;

art. 148: L'approbation du Siège Apostolique est requise avant la promulgation d'une quelconque modification aux Constitutions;

art. 151, 8: Transfert vers les Règlements généraux: les précisions concernant la représentation des provinces et des autres circonscriptions juridiques au Chapitre général;

art. 162: Une précision est ajoutée: compétence du provincial pour permettre la publication d'écrits religieux ou à contenu moral, ainsi que pour permettre « de prêcher aux confrères dans leurs églises »;

art. 175: Les religieux doivent habiter dans la maison de la communauté à laquelle ils appartiennent;

art. 181: Le provincial est compétent pour approuver la programmation des communautés locales;

art. 193: (nouveau) Cet article exprime clairement que les Constitutions « obligent »;

art. 194: Les normes concernant la séparation d'avec l'Institut sont précisées.

D'autres corrections mineures se retrouvent dans les art. 48, 49, 59, 60, 84, 88, 90, 94, 110, 116, 191. Les observations linguistiques ou littéraires qui, entre-temps, nous étaient parvenues, furent aussi prises en considération. La numérotation des articles tant des Constitutions que des Règlements généraux dut être rectifiée du fait d'abord de l'introduction de nouveaux articles et puis du fait du transfert d'art. des Constitutions vers les Règlements et vice-versa. Tout le texte fut recopié et le Recteur majeur le présenta à la SCRIS accompagné d'une lettre datée du 18 novembre '84. La réponse fut le Décret d'approbation daté du 25 novembre 1984. Il est rapporté plus haut dans le numéro 311 des Actes du Conseil Général (ACG).

5. Entre-temps la maison générale procédait aux opérations suivantes:

— dresser un Index analytique commun des Constitutions et des Règlements généraux;

— réviser les références aux Constitutions et aux Règlements;

— vérifier les écrits de Don Bosco insérés dans le livre de Constitutions, et les notes afférentes;

— examiner les observations reçues concernant les traductions.

L'approbation du Siège Apostolique à peine arrivée il fut possible de passer presque aussitôt à l'impression.

La documentation complète concernant ces phases de l'histoire du texte des Constitutions a été déposée aux archives centrales. Des données plus détaillées et des précisions seront encore envoyées aux provinciaux dans un dossier spécial.

## 5.2 Lettre du Recteur Majeur aux Evêques salésiens

### Aux Chers et Méritants Confrères Evêques

Je vous adresse un salut fraternel au nom de la Congrégation et de toute la Famille salésienne du monde entier, avec l'assurance de notre affection et de notre estime respectueuse.

Nous sommes reconnaissants à Dieu et à chacun de vous, chers cardinal, archevêques, évêques, du témoignage que vous rendez, dans l'esprit de Don Bosco, en qualité de successeurs des Apôtres.

Je crois opportun de rappeler aux membres de notre Famille que ce 7 décembre 1984 rappelle le centième anniversaire de la consécration du premier évêque salésien — un pauvre « enfant de l'Oratoire », Mgr. Giovanni Cagliero, qui devint le premier cardinal salésien.

La commémoration de cet événement nous apporte à tous un regain de fidélité à l'esprit apostolique de notre père et fondateur.

Au cours de l'année lointaine de 1855, Don Bosco, éclairé d'En-Haut, avait prophétisé, en présence des tout premiers jeunes qui s'étaient joints à lui: « l'un de vous sera évêque » (M.B. 17,285 sq). Pareille affirmation, inattendue dans cet humble milieu, avait suscité l'hilarité et l'étonnement. Cagliero n'avait guère plus de 17 ans.

Mais Don Bosco n'avait pas dit cela par manière de boutade.

Quelque trente ans plus tard, en effet, au matin du dimanche 7 décembre 1884, don Giovanni Cagliero, rentré de Patagonie, était consacré évêque dans la basilique de Marie

Auxiliatrice, par le cardinal Gaëtan Alimonda entouré des évêques Mgr. J.-B. Bertagna et Mgr. E. Manacorda ainsi qu'en la présence très significative de l'évêque de Belém del Parà (Brésil), Mgr. De Macedo Costa.

Les « Memorie Biografiche » nous rapportent deux scènes très émouvantes.

La cérémonie terminée, le nouvel évêque se dirigea vers sa maman, une petite vieille courbée sous le poids de ses 88 ans(1), qui faisait effort pour venir s'agenouiller devant lui. Il la serra affectueusement dans ses bras, se souvenant du « cadeau » qu'avec joie elle avait fait à Don Bosco en 1851, (MB 17,289). Aussitôt après, une autre scène émouvante se déroulait à l'entrée de la sacristie. Don Bosco, devenu vieux lui aussi, barrette à la main, s'agenouillait pour baiser l'anneau épiscopal. Mgr. Cagliero profondément ému et qui jusque là avait dissimulé cet anneau dans les plis de sa chasuble, le lui offrit pour qu'il fût, lui le père très aimé, le premier à le baiser. Les larmes des assistants témoignaient de l'intensité et de la signification de cette rencontre.

« L'élévation du fils de Don Bosco à la dignité épiscopale fut pour l'ensemble du monde salésien un événement de premier ordre. Les salésiens des générations suivantes ne peuvent imaginer l'exultation des confrères de cette époque » (CERIA, E.: Annali I, 504).

G. Cagliero a été le premier d'une longue série de salésiens élevés à la dignité épiscopale. A l'heure actuelle ils sont soixante-dix à se dépenser dans le monde entier.

---

(1) Elle mourut quelques jours plus tard.

Il y a là un phénomène significatif qui a toujours été présent dans la Congrégation salésienne depuis 1884.

Qui plus est, la présence dans la Congrégation d'un confrère évêque trouve son origine dans le cœur même de Don Bosco. Car c'est lui qui appuya la candidature épiscopale de G. Cagliero. Il voulait par là exprimer concrètement l'aspect ecclésial de l'effort missionnaire et pastoral de sa Congrégation naissante.

Tandis que je réfléchis à ce « fait salésien », je me trouve à Lorette où je fais les exercices de la retraite avec les membres du Conseil général. Dans cette petite ville mariale si suggestive notre bien-aimé père vint en pèlerinage le 23 juin 1877. Monseigneur Aneyros, archevêque de Buenos Aires, l'accompagnait (MB 13,143). Il venait honorer la Vierge Mère et lui demander pour ses fils une volonté toujours plus grande d'engagement apostolique. Il portait au cœur le souci des missions; deux ans plus tôt, en 1875, il avait envoyé vers Buenos Aires, à partir de Gênes, une audacieuse expédition missionnaire avec à sa tête précisément G. Cagliero; à présent il faisait des démarches pour le faire nommer évêque en qualité de Vicaire Apostolique de la Patagonie septentrionale et centrale.

Don Bosco n'a jamais accepté les propositions qu'on lui fit de devenir évêque ou cardinal, par contre il s'est beaucoup occupé et préoccupé de collaborer par de nombreuses initiatives et sans ménager sa peine, afin que la fonction épiscopale fût exercée de façon adéquate en des temps et des situations difficiles, ainsi qu'en pays de mission. Il montrait par là son grand amour de l'Église.

La consécration de Mgr Cagliero

et les nombreuses autres qui la suivirent m'ont amené à prendre conscience des aspects enrichissants de la présence épiscopale dans la Congrégation.

Je me hasarde à en indiquer quelques-uns pour nous engager mutuellement à les oreuser.

- Je vois dans la présence ininterrompue d'évêques dans la Congrégation avant tout une expression et une confirmation de l'importance de la dimension pastorale de la vocation salésienne, ainsi que l'impact sur elle du ministère sacerdotal. Ce ministère caractérise la physionomie apostolique du salésien, lui donnant une habileté à éveiller des vocations diverses et à former dans le laïcat des apôtres convaincus et entreprenants.

- Je vois dans la présence d'évêques parmi nos confrères comme un élément constitutif de notre vocation, à savoir le zèle vivant et permanent pour les missions. Ce souci doit éclairer et présider à toutes les initiatives apostoliques de la Famille salésienne.

- Je vois encore une invitation concrète à la docilité au Successeur de Pierre et une participation à son labeur. Je vois une sensibilité aux intérêts de toutes les Églises, confiées aux évêques, sensibilité qui relance le sens d'universalité connaturel à notre Congrégation.

- Je crois encore que le ministère et le témoignage concret des confrères évêques rend plus vivante en chaque salésien la dimension ecclésiale de sa profession religieuse et sa sensibilité aux exigences toujours plus pressantes de renouveau apostolique.

- Plus particulièrement je considère que les exemples de courage pastoral et de sainteté apostolique que

nous ont laissés plusieurs de nos confrères évêques, nous indiquent une voie et nous stimulent. Il suffit de rappeler les noms, pour ne parler que du passé, du cardinal Cagliero, du cardinal Trochta, de Mgr Versiglia, de Mgr Olivares; et si nous parlons des vivants, nous songeons aussitôt que plusieurs se trouvent en première ligne, dans des situations difficiles et qu'ils proclament au monde l'actualité et la validité de l'esprit de saint Jean Bosco.

J'ai lu avec plaisir une récente et précieuse déclaration du Pape Jean-Paul II. Elle confirme bien les considérations précédentes. Dans la bulle de nomination de notre dernier évêque élu, Mgr Jan ter Schure, le Saint-Père s'adresse à lui en ces termes d'un riche symbolisme: « Nous t'exhortons d'un coeur paternel, cher fils, à exercer ton ministère avec ce zèle vigilant qui caractérise la Société de saint François de Sales dont tu es membre et avec l'esprit de son fondateur qui prit soin, avant tout, et passionnément, du salut des âmes ».

Je suis heureux aussi de faire remarquer que la date de la consécration de notre premier évêque, le 7 décembre 1884, fut choisie afin que Mgr. Cagliero puisse célébrer sa première messe pontificale en la solennité de l'Immaculée dans la basilique de Marie Auxiliatrice, le 8 décembre, date mariale particulièrement chère à tout salésien, date dont notre père disait: « Toutes nos plus grandes réalisations ont connu leur début et leur couronnement le jour de l'Immaculée » (MB 17,510).

Or la présence de confrères évêques dans la Congrégation a précisément débuté à cette date.

Dans les prochains jours nous célébrerons le centenaire de cette pré-

sence et auparavant nous fêterons les 25 ans d'épiscopat du cardinal Raul Silva (29 novembre), et, le premier décembre, la consécration épiscopale de Mgr J. ter Schure à Ruremonde (Pays-Bas). Nous avons offert à ce dernier un cadeau simple autant que significatif: la croix pectorale que Don Bosco lui-même avait offerte il y a cent ans à Mgr. Cagliero.

Enfin j'aurai la grande joie de promouvoir ce 8 décembre en la solennité de Marie Immaculée, le texte renouvelé des Constitutions de notre Congrégation.

C'est un événement de portée historique. A vous, chers confrères consacrés dans l'épiscopat, il vous offre aussi une description synthétique, réélaborée et actuelle de cet esprit de Don Bosco et de ce zèle pastoral inlassable qui vous ont déterminés à vivre la succession apostolique d'un coeur typiquement salésien.

Que votre témoignage nous aide à croître dans cette sensibilité ecclésiale qui fait partie de notre héritage sacré et dans l'ardeur pastorale du « da mihi animas ».

Puisse le centenaire de la consécration du premier évêque salésien nous engager à méditer toujours plus profondément le patrimoine spirituel de notre fondateur et à actualiser toujours plus efficacement son charisme dans le Peuple de Dieu. Que l'Immaculée Auxiliatrice notre Mère, nous guide!

Je profite de cette lettre pour vous souhaiter à tous une joyeuse fête de la naissance du Sauveur et ses dons précieux de justice et de paix.

Recevez les salutations cordiales de notre grande Famille.

Respectueusement vôtre,

DON EGIDIO VIGANÒ

Lorette, le 24 novembre 1984.



### 5.3 Solidarité fraternelle (45e rapport)

#### a) PROVINCES QUI ONT VOULU AIDER D'AUTRES PROVINCES OU OEUVRES

##### AMÉRIQUE LATINE

Brésil - Province de Belo Horizonte	L. 1.500.000
Chili - Province de Santiago	5.248.000

##### AMÉRIQUE DU NORD

Etats-Unis - Province de San Francisco	52.250.000
Etats-Unis - Province de New Rochelle	17.400.000

##### ASIE

Japon - Province de Tokyo	32.000.000
Inde - Bombay N.N.	1.600.000
Inde - Calcutta	2.000.000
Inde - Dimapur	3.000.000
Inde - Gauhati	2.000.000
Inde - Madras	4.000.000
Thaïlande - Province de Bangkok	1.000.000

##### AUSTRALIE

Australie - Province de Oakleigh	4.357.328
----------------------------------	-----------

##### EUROPE

Belgique Nord	17.640.000
Allemagne - Province de Cologne	3.000.000
Italie - Province de l'Adriatique	1.000.000
Italie - Province de Lombardie-Emilie (Chiari)	5.000.000
Italie - Province de Venise Est (Udine)	1.000.000
Italie - Province de Venise Ouest	10.000.000
Italie - U.P.S.	159.000
Italie - Maison généralice	1.025.000
Moyen-Orient - Makallé	800.000

Espagne - Province de Bilbao	5.000.000
Espagne - Province de Cordoba	2.500.000
Espagne - Province de León	1.455.000
N.N.	1.440.000
N.N.	6.070.000
N.N.	5.529.720

#### b) PROVINCES OU OEUVRES AYANT BÉNÉFICIE D'UNE AIDE

##### AFRIQUE

Angola	L. 1.450.000
Kenya - Nairobi	10.000.000

##### AMÉRIQUE LATINE

Antilles - Cuba	6.598.873
Antilles - Haiti	10.000.000
Argentine - Bahia Blanca	435.000
Argentine - Buenos Aires	7.371.176
Argentine - Rosario- Concepción (Uruguay)	400.000
Argentine - Rosario- Corrientes San Juan	6.000.000
Argentine - Rosario- S. Domingo Savio	3.000.000
Bolivie - La Paz	853.090
Brésil - Campo Grande- Corumbá S. Teresa	1.600.000
Brésil - Manaus-Pari- Cachoiera	2.000.000
Brésil - Manaus-Jauareté	2.000.000
Brésil - Recife-Carpina	4.000.000
Chili - Iquique	7.085.000
Chili - Punta Arenas-Don Bosco	940.000
Chili - Diocesi Punta Arenas	1.000.000
Chili - Catemu	10.000.000
Colombie - Bogotá-Ariari	10.000.000
Colombie - Bogotá-Ariari (Uribe)	2.000.000
Colombie - Bogotá	20.000.000
Equateur - Quito-Esmeraldas	687.140
Mexique - Mexico-Totontopoc	600.000
Mexique - Mexico-Ayutla	100.000
Pérou - Lima- Magdalena del Mar	648.000
Uruguay - Montevideo-Manga	10.000.000
Uruguay - Montevideo	2.520.000

## ASIE

Philippines - Parafiaque-Cebu-Punta Princesa	5.790.000
Inde - Bangalore	4.000.000
Inde - Bangalore-Cuddapah	6.000.000
Inde - Bangalore-Hyderabad	2.000.000
Inde - Bangalore-Kristu Jyoti College	2.000.000
Inde - Bangalore-Vijayawada	3.000.000
Calcutta - Birmania-Anisakan	2.000.000
Calcutta - Azimgunj	500.000
Dimapur - Golaghat	1.000.000
Gauhati - Shillong-Pastoral Centre	5.000.000
Gauhati - Umsning	88.022
Gauhati - Bengtol	3.000.000
Madras - per Sri Lanka	4.000.000
Madras - Rinaldi Juniorate	2.000.000
Gauhati - Diocesi di Diphu	10.000.000

## EUROPE

Italie - Province subalpine	3.000.000
Italie - Pour trois évêques missionnaires	1.144.000
Italie - Maison générale Secteur communication sociale	40.500
Espagne - Togo-Lomé	10.000.000
Italie - pour Madre Teresa	1.000.000

### 5.4 Convocation du 2e Congrès mondial de l'Association des Coopérateurs Salésiens

*Rome, le 8 décembre 1984  
Solemnité de l'Immaculée Conception*

Aux Coopérateurs salésiens  
et pour information  
aux membres de toute la Famille.

*Chers Coopérateurs,*

Aujourd'hui 8 décembre, j'ai eu la grande joie de promulguer la Règle renouée des Salésiens. Je considère cette date mariale comme de bon augure pour l'avenir de toute la Famille.

Avec insistance j'ai demandé à Notre-Dame, elle qui est notre éducatrice et notre guide, de vous obtenir d'atteindre promptement le but que vous vous êtes proposé: le renouvellement de votre Règlement.

Après avoir pris connaissance des étapes fixées par la Consulté mondiale concernant les congrès préparatoires (locaux, provinciaux, régionaux, nationaux) et après avoir constaté qu'ils ont donné de bons résultats, j'estime venu le moment de convoquer le

### 2e CONGRÈS MONDIAL DE L'ASSOCIATION DES COOPÉRATEURS SALÉSIENS

au « Salesianum » de Rome (via della Pisana 1111) du 29 octobre au 4 novembre 1985.

Nous savons tous que le « Règlement » proposé par Don Bosco aux Coopérateurs en 1876 a été mis à jour après le Concile Vatican II et une fois terminé le Chapitre général spécial des Salésiens (1971) et qu'un nouveau RÈGLEMENT a été promulgué par mon prédécesseur, don Luigi Ricceri, à Pâques 1974.

Dix ans d'expérimentation de ce Règlement appellent de nouveaux enrichissements qui le rendront plus efficace et plus actuel, toujours dans la fidélité à l'esprit du Fondateur.

Des modifications seront soumises aux congressistes. Elles ont été étudiées par une Commission internationale. Au Congrès, la présence des principaux responsables, l'apport des nouvelles expériences réalisées et la contribution des différents cultures constitueront autant d'éléments capables d'accroître la vitalité et l'efficacité ecclésiale de l'Association.

Le rapport sur l'état de l'Association figure au programme du Con-

grès, ainsi qu'une étude sur la « Mission du Coopérateur parmi les jeunes », et, en troisième lieu, la vérification des résolutions prises au Congrès de 1976.

Cet événement marquera pour l'Association, comme ce fut le cas pour les autres groupes de la Famille, une nouvelle étape vers des réalisations plus concrètes, en vue d'un témoignage plus convaincu de la vocation salésienne.

Que l'Esprit-Saint, source vive de tous les charismes, éclaire le Congrès et y intervienne avec sa puissance de sanctification.

Que Marie Immaculée, Auxiliatrice et Mère de l'Eglise, que Don Bosco, les saints et les bienheureux de notre Famille, ainsi que les Coopérateurs promis aux honneurs des autels, intercèdent et nous obtiennent le succès du Congrès. Qu'il soit fécond pour le plus grand bien des « petits et des pauvres » auxquels nous sommes envoyés pour la croissance du Règne.

Ayez confiance, le Seigneur est avec vous! Je vous adresse les salutations de toute la Famille salésienne.

Votre affectionné et reconnaissant,

Don EGIDIO VIGANO

## 5.5 L'Institut des « Apostoliques de la Sainte Famille »

Rome, Noël 1984

### 5.5.1 Lettre du Recteur Majeur aux Supérieures et aux Responsables des différentes branches de la Famille salésienne

J'ai la joie de vous communiquer que la demande des « Apostoliques

de la Sainte Famille » en vue d'obtenir la reconnaissance officielle de leur appartenance à la Famille salésienne a été approuvée par le Recteur majeur et son Conseil.

Il faut souligner avec admiration qu'il s'agit d'une Congrégation religieuse fondée par un Coopérateur salésien, son Eminence le Cardinal Giuseppe Guarino.

Ainsi, précisément en ces fêtes de Noël, s'agrandit la Famille salésienne. C'est de bon augure pour les échanges mutuels des grandes valeurs qui nous viennent de l'héritage de Don Bosco.

Vous pourrez lire dans la communication ci-après combien le cœur du Cardinal Guarino était sensible aux nécessités des pauvres.

Au contact du « cuore oratoriano » de notre Fondateur dont il se considérait « un fils indigne, mais fils quand même » (MB XV 290), il pressentit les richesses et l'actualité de sa façon d'aimer les jeunes et de les élever en les évangélisant. La fondation de l'Institut des « Apostoliques de la Sainte Famille » est le fruit de sa sollicitude pastorale et de son intuition salésienne.

Accueillons avec joie ces chères soeurs et accompagnons-les de nos prières. Au nom de Jésus, Marie et Joseph, elles désirent « renouveler la famille par l'apostolat des jeunes » (art. 1 des Const.). Y a-t-il tâche plus urgente?

Agréez nos souhaits fervents pour les fêtes de Noël et du Nouvel An. Toujours unis en Don Bosco,

Don EGIDIO VIGANO

**5.5.2 Lettre du Recteur majeur  
à la Supérieure générale  
de l'Institut des « Apostoliques  
de la Sainte Famille »**

*Rome, le 24 décembre 1984*

Révérènde Mère,

J'ai le plaisir de vous communiquer ainsi qu'à vos religieuses une bonne nouvelle: les démarches en vue de la reconnaissance officielle de l'appartenance de votre Institut à la Famille salésienne ont abouti. C'est un cadeau de Noël!

A la joie de la naissance du Rédempteur s'ajoute aujourd'hui la joie de nous sentir en famille avec Don Bosco.

C'est la troisième fois qu'il m'arrive de communiquer un si agréable message. En 1981 aux Filles des Sacrés Coeurs de Bogotà; l'année dernière aux Salésiennes Oblates du Sacré-Coeur; et aujourd'hui, à vous « Apostoliques de la Sainte Famille ».

Le Recteur majeur avec le Conseil général de la Congrégation salésienne, au cours de la réunion du 18 décembre 1984 a reçu et approuvé la requête que vous aviez introduite en date du 14 décembre 1982, après la décision de votre IVe Chapitre général, décision formulée comme suit: « Demander au Recteur majeur des Salésiens la reconnaissance officielle de l'appartenance historique de notre Institut à l'ensemble de la Famille salésienne ».

Nous savons que le Cardinal Joseph Guarino, enthousiaste et méritant Coopérateur salésien, grand admirateur de Don Bosco, a fondé l'Institut des « Apostoliques de la Sainte Famille » en inscrivant dans les Constitutions, aujourd'hui rénovées: — un type de vocation; — une mission en faveur de la jeunesse; — une mé-

thode pastorale; — et un esprit de famille qui caractérisent précisément le charisme de Don Bosco dans l'Église.

Les valeurs humaines de la vocation salésienne, le partage de sa mission et de son esprit, non seulement se trouvent formulés dans vos documents officiels, mais grandissent de jour en jour dans la tradition vécue de votre Institut.

D'une part la présente reconnaissance officielle confirme ce que déjà vous vivez et ce qu'exprime l'art. 5 de vos Constitutions: « Nous sommes heureuses d'avoir appartené dès l'origine à la grande Famille salésienne »; d'autre part elle nous oblige, nous salésiens, à vous offrir davantage encore l'assistance spirituelle et l'accompagnement « dans la pastorale, la pédagogie, la catéchétique, ainsi que dans la pastorale des vocations » (art. 3).

Le projet éducatif que Don Bosco a souvent exprimé dans ces simples mots: « former de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens » est entièrement partagé par votre Institut qui affirme dès le premier article de la Règle: « Nous avons la joie de coopérer par vocation à la mission de salut de l'Église par l'éducation civile et religieuse des enfants du peuple ».

Un dernier motif de joie est votre présence dans la Famille salésienne en qualité d'Institut fondé par un coopérateur salésien, cardinal de la Sainte Église. C'est de bon augure pour votre sensibilité ecclésiale et votre attachement sincère au magistère de l'Église.

Aidez toute la Famille salésienne à croître dans ce sentiment de profond attachement à l'Église, sentiment si cher à Don Bosco.

Nous vous adressons nos félicitations: voilà une vraie fête de « na-

tivité »! Vifs souhaits et hommages à Vous et à vos religieuses.

Prions ensemble pour que le Seigneur suscite de nombreuses et bonnes vocations pour votre Institut et pour toute la Famille salésienne.

Dans la joie et la reconnaissance.

Don EGIDIO VIGANÒ

Révérènde Mère JOSEPHINE MUSSO  
Apostole della Sacra Famiglia  
Via Elenuccia, 15  
MESSINE

## 5.6 Nouveaux Evêques salésiens

### 1. Don Bini, évêque de Lins (Brésil)

La nouvelle de sa nomination nous parvint le 14 mars 1984 au cours du 22e Chapitre général.

Mgr. Bini est né à São Paulo (Brésil) le 31 mai 1930. Après avoir été professeur puis directeur au scolasticat de théologie de São Paulo, il fut nommé provincial de Campo Grande. En 1978 il fut nommé conseiller général pour la zone atlantique d'Amérique du Sud.

### 2. Deux nouveaux évêques salésiens en Inde

Le 6 janvier 1984 le Pape Jean-Paul II consacrait évêque le salésien indien don Mathai Kochuparambil, élu évêque du nouveau diocèse de Diphu au N-E de l'Inde. Monseigneur Kochuparambil est né au Kerala le 28 mai 1939. Il a dirigé le jувénat de Shillong; après avoir rempli la charge de vicaire provincial de Gauhati il fut nommé provincial. Depuis 1981 il présidait la Conférence des Religieux de l'Inde.

Le Saint-Père a aussi nommé évê-

que le P. Lucas Sirear qui était directeur de la maison de New Delhi. Mgr. Sirear est né au Bangladesh en septembre 1936. Après de brillantes études à l'Université de Calcutta il exerça diverses activités pastorales dans le diocèse de Krishnagar, puis dirigea successivement la maison de Calcutta-Cossipore et l'Institut technique de New Delhi.

### 3. Nouvel évêque en Amérique centrale

Le jour de la fête de Don Bosco en 1984 le Saint Père a nommé évêque du diocèse de S. Rosa de Copan en Honduras le salésien Luis Alfonso Santos Villena, qui était directeur du collège St Michel à Tegucigalpa (Honduras). Il est âgé de 46 ans et est le neveu de Mgr. Hector Santos, archevêque de Tegucigalpa.

### 4. Le premier évêque salésien néerlandais

L'Osservatore Romano du 6 octobre 1984 nous apprenait que Sa Sainteté avait nommé évêque titulaire de Sigo et auxiliaire de Ruremonde (Pays-Bas) le P. Jan ter Schure, déjà vicaire général dans ce même diocèse. Né près de Utrecht en juin 1922, le P. ter Schure a reçu sa formation sacerdotale en Italie où il fut ordonné prêtre en 1951. Provincial des Pays-Bas à partir de 1962, il fut nommé Conseiller général pour l'Europe centrale et l'Afrique centrale après le 19e Chapitre général de 1965, charge qu'il remplit 12 ans durant.

Au moment de mettre sous presse l'édition française des ACG, nous apprenons la nomination de Mgr ter Schure au siège archiepiscopal de Bois-le-Duc (Pays-Bas).

## 5.7 Nouveaux membres du Conseil Général

1. Le *P. Luc Van Looy*, conseiller général pour les missions.

Il est né à Tielon (Turnhout, Belgique) en septembre 1941. Jeune prêtre il partit pour la Corée. Devenu directeur de la maison du Sacré-Coeur, il fut nommé conseiller de la Délégation, puis en 1978 délégué du Recteur majeur pour la Corée du Sud.

2. Le *P. Dominique Britschu*, conseiller général pour l'Europe centrale et l'Afrique centrale.

Il est né à Strasbourg (France) en mars 1932. Ordonné prêtre à Lyon en 1965 il fut aussitôt appelé à Turin comme secrétaire du conseiller général pour l'Europe centrale et l'Afrique centrale. En 1972 il devint secrétaire général de la Congrégation.

3. Le *P. Martin McPake*, conseiller général pour la zone anglophone.

Ecossais de la province de Lanark, il naquit en janvier 1925. Dans sa nouvelle charge il apporte l'expérience des charges qu'il a occupées: directeur, maître des novices, délégué de sa province aux trois derniers Chapitres généraux. Depuis 1978 il était vicaire provincial de la province d'Oxford.

4. Le *P. Carlos Techera*, conseiller général pour la zone atlantique de l'Amérique du Sud.

Originaire de Villa Colón (Uruguay) il a 48 ans. Lui aussi fut directeur, maître des novices. En 1974 il devint vicaire provincial de la province d'Uruguay, puis en 1978 provincial.

5. Le *P. Ignacio Velasco*, conseiller général pour la zone Pacifique-Caraïbes d'Amérique latine.

Vénézuélien il est né en 1929 à Acarigua. Il a dirigé les maisons de Va-

lera et de Los Teques, et devint provincial en 1972. Ces dernières années il dirigeait le collège de Valencia au Vénézuéla.

6. *Don Francesco Maraccani*, nouveau secrétaire général.

Il succède au *P. Britschu* qui remplace le regretté *P. Roger Vanseveren*.

Né à Pavone Mella (Brescia) en octobre 1936 il est ingénieur électronicien. Il a étudié la théologie à Rome. Après avoir dirigé la maison de Brescia il fut nommé provincial à Vérone en 1979. Il a participé très activement aux trois derniers Chapitres généraux.

## Un salésien VICAIRE GÉNÉRAL des Hongrois à l'Étranger

Mgr. Ladislav Iranyi, évêque des Hongrois vivant à l'étranger a nommé le salésien Janos Szöke de la province de Munich comme Vicaire général pour l'Europe. En effet Mgr. Iranyi réside à Washington. Le *P. Szöke* est né en Hongrie en 1927; il est salésien depuis 1943. Depuis plusieurs années il travaille au centre d'assistance religieuse de Königstein. Il est président du Conseil presbytéral hongrois d'Europe orientale.

## 5.8 Nouveaux Provinciaux

1. *ALANCHERIL Sébastien*, provincial de Calcutta (Inde).

Né au Kerala le 5 novembre 1930, il entre au noviciat salésien en 1945. Ordonné en 1956. A dirigé les maisons de Calcutta, Sonada, Azingamy. Successivement: membre du conseil provincial et vicaire provincial de Calcutta.

2. BALESTIERI José, *provincial de Porto Alegre (Brésil)*.

Né à Alto Guarani, dans l'Etat de Santa Catarina (Brésil) en mai 1939. Il est salésien depuis 1959 et prêtre depuis 1968. Il a dirigé les maisons de Bagé, Rio dos Cedros, où il fut aussi maître des novices durant 6 ans. Depuis 1980 il était économiste provincial de Porto Alegre.

3. CUVELIER Marc, *supérieur de la quasi-province de la Corée du Sud*.

Né à Gullegem (Belgique) le 5 juin 1938. Il est salésien depuis 1963 et prêtre depuis 1970. En 1973 il devient membre du Conseil de la Délégation, et en 1979 directeur du Centre de jeunes à Séoul et vicaire du Délégué. A présent la Délégation est devenue une quasi-province.

4. DEL DEGAN Mario, *provincial de Rosario (Argentine)*.

Né le 16 septembre 1936 à Saint Nicolas (Buenos-Aires). Profès en 1954, prêtre en 1963; a dirigé la maison de Santa Fé. Était économiste provincial depuis 1976.

5. DESMET Lucien, *provincial de Belgique-Nord*.

Belge, il est né en février 1933. A été directeur de la maison de Woluwe-Saint-Pierre (Bruxelles). Il était vicaire provincial depuis 1978.

6. DINGENEN Jan, *provincial d'Afrique centrale*.

Né dans le Limbourg belge le 7 février 1924, il a été directeur au Zaïre et au Rwanda. Il fut durant trois ans Délégué provincial au Rwanda.

7. DOUTRELUINGNE Michel, *provincial de Belgique-Sud*.

Né à Herseaux (Tournai), il achève un mandat de provincial en Belgique-Sud (1978-1984). Il est confirmé dans

sa charge. Il a dirigé la maison de Blandain.

8. EZZATI Riccardo, *provincial du Chili*.

Né près de Vicenza (Italie). Agé de 42 ans. A dirigé la maison de Concepción puis le scolasticat de théologie de Santiago. Il était membre du Conseil provincial.

9. HELBING Reinhard, *provincial d'Allemagne du Nord*.

Né à Trèves le 10 septembre 1933. A dirigé la maison d'Essen, puis durant 6 ans a été vicaire provincial de Cologne.

10. KALAPURAPUTHENPURA John, *provincial de Gauhati (Inde)*.

Né au Kérala en 1935. Il était directeur du scolasticat de théologie de Shillong. Auparavant il a été durant 6 ans économiste provincial. Il succède à Mgr. Kochuparambil qui vient d'être nommé évêque du nouveau diocèse de Diphu.

11. KELER Josef, *provincial d'Autriche*.

Né le 19 juillet 1939 à Mitterdorf (Autriche). Il a dirigé diverses maisons de Vienne. Il était membre du Conseil provincial.

12. LAGUNA Aureliano, *provincial de Madrid*.

Né le 2 décembre 1927 à Burgos. Économiste provincial de León puis provincial de León. Ces derniers temps il dirigeait la Centrale catéchétique de Madrid.

13. LIBERATORE Pasquale, *provincial de la Ligurie et de la Toscane*.

Né près de Potenza en mars 1932. Provincial de la province méridionale en Italie (1972-78) il fut chargé ensuite de la formation permanente pour les salésiens d'Italie. En dernier lieu

il était directeur de la communauté des abbés étudiants de San Tarcisio à Rome.

14. MARINONI José, *provincial de Campo Grande (Brésil)*.

Italien, né non loin de Come. Il a 42 ans. Il dirigeait le grand collège de Campo Grande et était membre du Conseil provincial.

15. MASSA Giovanni Battista, *provincial du Japon*.

Né de famille italienne (émigrée en Argentine) à Trepel en juillet 1928. Ordonné en 1956 à Tokyo. A dirigé les maisons de Miyazaky et de Tokyo. Vicaire provincial depuis 1980.

16. McCORMICK Richard, *provincial de New Rochelle (USA)*.

Né en janvier 1941 à Boston (Massachusetts). Entré en Congrégation en 1960. Ordonné en 1970. Directeur à Goshen puis à Havestraw. Il était membre du Conseil provincial.

17. PERON Gian Paolo, *provincial du Vénézuéla*.

Italien, né près de Padoue en 1942. Ordonné prêtre en avril 1971. Professeur puis directeur du scolasticat de théologie de Caracas. Membre du Conseil provincial.

18. PICCHIONI Alfred, *provincial du Moyen-Orient*.

Né à Lizzano (Bologne) en 1921. A travaillé à Téhéran (Iran). Contraint à rentrer au pays ainsi que les autres salésiens de Téhéran. Ces trois dernières années il a dirigé la maison de Rimini (province adriatique).

19. PRENDIVILLE Thomas, *provincial de San Francisco (USA)*.

Né en Californie en 1927. Salésien depuis 1946. Prêtre depuis 1956. A dirigé pendant six ans la maison de South S. Gabriel, puis devint vicaire provincial.

20. REYES Victor, *provincial d'Uruguay*.

Uruguayen, il est né le 8 juin 1925. Provincial au Paraguay, puis directeur à Montevideo et membre du Conseil provincial. Il succède à Don Techera nommé conseiller général.

21. RODRIGUEZ TALLON Antonio, *provincial de Cordoba (Espagne)*.

Né à Santa Fé (Grenade) le 4 juillet 1940. Fut directeur et vicaire provincial. Délégué de Cordoba au 22e Chapitre général.

22. Soro, Angel, *provincial des Antilles*.

Né à Saint-Domingue en 1942. A poursuivi des études spéciales en Italie. Directeur de la maison du Sacré-Coeur à Saint-Domingue. Vicaire provincial des Antilles depuis 1978.

23. STOCCHETTI Benjamin, *provincial de Bahía Blanca (Argentine)*.

Originaire du Nequen (Argentine), il est né en mars 1937. Premiers vœux à Morón en 1953. Prêtre en 1962. Directeur des maisons de Viedma, Comodoro, Luis Beltran. Membre du Conseil provincial depuis 1980. Vicaire provincial depuis 1982.

24. THEKEDATHU Joseph, *provincial de Bangalore (Inde)*.

Natif du Kérala (27.01.1929). Profès en 1945, il a été ordonné prêtre à Shillong en 1955. A dirigé d'importantes communautés formatrices à Kotagiri, Madras et Bangalore. Membre du Conseil provincial depuis 1981.

25. VERDECCHIA Amedeo, *provincial de Naples*.

Né à Fermo (Ascoli Piceno) en mars 1923. Directeur de diverses maisons de la province romaine. Provincial de la province subalpine en 1966 et trois ans plus tard de la province sicilienne. Récemment il était Administrateur de « Opera PAS » à Rome.



## 5.9 Confrères défunts

NOMS	LIEU DU DÉCÈS	DATE	ÂGE	PROV.
P Adamowicz Kazimierz	Varsovie (Pologne)	13.02.84	52	PLE
P Agosto Giuseppe	S. Salvatore (Italie)	18.04.84	72	INE
P Alvarez Alberto	Piura (Pérou)	25.11.83	88	PER
P Alvon Carlo	Monza (Italie)	16.12.83	47	ILE
L Amor Julian	Cambados (Espagne)	3.10.84	53	SLE
P Andronico Domenico	Messine (Italie)	7.03.83	92	ISI
P Antoine Georges	Tournai (Belgique)	20.05.84	79	BES
P Apicella Pascual	Montevideo (Uruguay)	18.12.83	76	URU
P Appendino Bartolomeo	Foglizzo (Italie)	11.02.84	81	ICE
L Arienti Mario	S. Colombano (Italie)	25.07.83	70	MOR
P Arnold Josef	Jünkerath (Allemagne)	15.04.84	82	GEK
P Bakan Ivan	Šentrupert (Yougoslavie)	9.10.84	79	JUL
P Ballester Vicente	Barcelone (Espagne)	14.01.84	81	SBA
P Baraldi Andrea	Arese (Italie)	10.12.83	76	ILE
P Baran Bronisław	Wrocław (Pologne)	17.12.83	64	PLO
L Bellver Rafael	Alicante (Espagne)	12.02.84	64	SVA
P Berruti Eduardo	Montevideo (Uruguay)	7.06.84	77	URU
P Bertoldero Emilio	Cachoeira do Campo (Brésil)	20.03.84	62	BBH
P Bittner Anton	Bad Harzburg (Allemagne)	2.09.84	80	GEK
P Boeri Giov. Battista	Varazze (Italie)	31.05.84	82	ILT
P Bollen Egied	Anvers (Belgique)	9.03.84	66	BEN
P Bragion Enrico	Este (Italie)	25.11.83	78	IVO
L Brasca Romeo	Busto Arsizio (Italie)	20.07.83	75	ILE
L Brusič Josip	Zagreb (Yougoslavie)	3.02.84	77	JUZ
P Nujalski Mieczysław	Łódź (Pologne)	20.11.83	76	PLE
L Camnasio Carlo	Osaka (Japon)	20.04.84	75	GIA
L Camps Antonio	León (Espagne)	31.10.83	66	SLE
L Carleo Vincenzo	Naples (Italie)	7.11.83	96	IME
P Castelli Angelo	Madras (Inde)	26.07.84	74	INM
P Ceccarelli Andrea	Varazze (Italie)	27.02.84	78	THA
P Cereceda Juan	Linares (Espagne)	24.04.83	69	SCO
P Chazhoor Varghese	Madras (Inde)	27.10.83	41	INM
P Cimino Enrico	Varazze (Italie)	24.06.84	81	ILT
P Clementel Giuseppe	Rome	6.01.84	63	RMG
P Cobo Luciano	Santa Fe (Argentine)	7.11.84	76	ARO
P Coin Ruggero	Bova Marina (Italie)	27.05.84	74	IME
P Comba Juan	Alta Gracia (Argentine)	11.09.84	77	ACO
P Comino Giovanni	Asti (Italie)	17.06.84	80	INE
P Concas Antiocho	Cagliari (Italie)	10.06.84	69	ISA

P Conde Eulogio	Madrid (Espagne)	16.09.84	78	SMA
P Consonni Angelo	Turin (Italie)	17.03.84	69	ICE
L Corda Emilio	Selargius (Italie)	16.06.84	88	ISA
P Cristiano Juan	Buenos Aires (Argentine) <i>Provincial pendant 3 ans</i>	24.12.83	68	ABA
P Cunquero Antonio	Buenos Aires (Argentine)	17.06.83	75	ABB
P Cuttica Luigi	Pérouse (Italie)	5.11.84	62	IAD
L Dani Nicodemo	Arese (Italie)	12.11.83	76	ILE
P Déas Raymond	Reims (France)	21.08.84	70	FPA
L De Almeida José	Recife (Brésil)	19.09.83	62	BRE
L Dirsch Josef	Ratisbonne (Allemagne)	18.10.84	86	GEM
P Divina Giuseppe	Parme (Italie)	28.12.83	79	ILE
P Dona Antonio	Santiago (Chili)	2.07.84	81	CIL
P Dorion Jacques	Aunay-sur-Odon (France)	26.11.83	71	FPA
P Ebner Santiago	Cochabamba (Bolivie)	19.01.84	75	BOL
P Emili Giovanni	Rome	30.10.84	64	IRO
P Erskine Patrick	Bolton (Angleterre)	31.07.84	75	GBR
L Faccini Enrique	Porto Alegre (Brésil)	13.11.84	55	BPA
P Farina Severino	Guadalajara (Mexique)	16.03.84	71	MEG
P Fasolato Aldo	Rome	8.10.83	69	IRO
L Fenech Carmelo	Catania (Italie)	18.04.84	84	ISI
P Fenech Carmelo	Malte	1.06.84	84	IRL
P Ferretti Giulio	Iseo (Brescia)	27.06.84	73	INC
P Fiorenza Salvatore	Taormina (Italie)	20.02.84	72	ISI
L Fitzgerald Herbert	Battersea-London (Angl.)	29.08.84	80	GBR
P Flores José	Santiago (Chili)	1.10.83	90	CIL
L Forner Josef	Tokyo (Japon)	19.10.83	78	GIA
P Gadda José	San Salvador (El Salvador)	10.08.83	78	CAM
L Gallacher Thomas	Bolton (Angleterre)	7.04.84	73	GBR
P Gallotti Alfredo	Varese (Italie)	23.12.83	76	ILE
P Garza Mauro	Monterrey (Mexique)	7.11.83	72	MEG
P Genz Placido	General Acha (Argentine)	23.07.84	83	ALP
L Gerardi Avelino	São Paulo (Brésil)	28.08.83	75	BSP
L Geronazzo Francisco	Bahía Blanca (Argentine)	26.03.84	78	ABB
L Gil Benedicto	Utrera (Espagne)	18.02.83	66	SSE
P Glon Pierre-Gilles	Malestroit (France)	16.12.83	46	FPA
P Goethals Georges	Sleidingen (Belgique)	11.04.84	71	BEN
P Golik Hubert	Kraków (Pologne)	23.05.84	67	PLS
P Gonzalez Avelino	Ronda (Espagne)	2.01.84	74	SCO
S Gonzalez Carlos	Córdoba (Argentine)	6.05.84	21	ACO
P Gonzalo Ezequias	Asunción (Paraguay)	10.09.83	57	SMA
P Grand Jean-Joseph	Sion (Suisse)	5.06.84	77	FPA
P Grismondi José	Ananindeua (Brésil)	16.05.84	74	BMA
L Gros Josef	Rüdesheim (Allemagne)	2.05.84	71	GEK
P Gulli Giuseppe	Palerme (Italie)	21.03.84	78	ISI
P Hadzinski João	Campo Grande (Brésil)	3.07.84	77	BCG
P Halagiera Stanisław	Poznań (Pologne)	7.01.84	71	PLN
P Haluc Joseph	Mahwah (USA)	15.12.82	82	SUE

L Hannabery Paul	Melbourne (Australie)	23.04.84	40	AUL
P Haughey William	Blaisdon (Angleterre)	12.11.84	76	GBR
P Herreo José	Corrientes (Argentine)	9.12.83	80	ARO
P Holdampf Karoly	Székesszékhely (Hongrie)	7.12.83	80	UNG
P Holowaty Pedro	Ramos Mejía (Argentine)	22.11.84	67	ABA
P Horgan Patrick	Limerick (Irlande)	10.05.84	79	IRL
P Horn Matias	Boulogne (Argentine)	11.06.84	72	ABA
P Horváth Géza	Budapest (Hongrie)	2.07.84	70	UNG
P Imhof Emil	Klagenfurt (Autriche)	5.03.84	83	AUS
P Izquierdo Manuel	Caracas (Vénézuéla)	9.03.84	49	VEN
P Janus José	Lechlin (Pologne)	17.10.83	70	PLS
L Jaszczak Wojciech	Kraków (Pologne)	21.12.83	68	PLS
L Jedrzejek Stanisław	Poznań (Pologne)	25.10.83	95	PLS
P Kaczmarczyk Antoni	Zakopane (Pologne)	28.05.84	71	PLE
P Kaminski Marian	Warszawa (Pologne)	23.01.83	72	PLE
P Karimpil Jacob	Madurai (Inde)	6.06.84	65	INM
P Killermann Andrea	Krishnagar (Inde)	10.07.84	83	INC
P Kirschner Antony	Macao	8.12.84	86	CIN
P Kotłowski Leon	Głuskow (Pologne)	16.04.84	63	PLE
L Kremiec Josef	Poznań (Pologne)	17.03.83	80	PLO
P Kugler John	Marrero (USA)	7.03.83	80	SUE
L Kurent Dominik	Trstenik (Yougoslavie)	7.04.83	73	JUL
P Laconi Francesco	Castelgandolfo (Italie)	29.10.83	71	MOR
<i>Provincial pendant 9 ans</i>				
P Lazzaroni Angelo	Treviglio (Italie)	26.12.83	48	ILE
P Liberati Louis	San Francisco (USA)	4.02.84	53	SUO
L Lima Pautilio	Recife (Brésil)	6.03.83	82	BRE
P Lippi Fernando	Frascati (Rome)	7.04.84	83	IRO
P Ljubić Ivo	Zagreb	22.06.83	68	JUZ
P López José Barbarin	Miyazaki (Japon)	17.02.84	70	GIA
P Losch Jorge	Los Teques (Vénézuéla)	4.12.83	80	VEN
P Lucey Daniel	Cape Town (Afrique du Sud)	24.05.84	77	IRL
P Luz Luis	Fortaleza (Brésil)	25.06.83	57	BRE
L Lynch James	Newton (USA)	3.08.84	66	SUE
P Maggioni Pietro	Madras (Inde)	22.10.83	74	INM
P Magnani Guido	Varazze (Italie)	25.01.84	74	ILT
L Marini Mario	Quito (Ecuador)	13.03.84	73	ECU
P Martelli Corrado	Commessaggio (Italie)	17.05.84	69	GIA
P Mattea Luigi	Faenza (Italie)	22.10.84	72	IAD
L Matteucci Juan	Corrientes (Argentine)	29.12.83	55	ARO
P McGrath Francis Arthur	Liverpool (Angleterre)	10.12.84	68	GBR
L Mendolia Héctor	Bahía Blanca (Argentine)	15.03.84	64	ABB
P Merlo Fiorentino	Turin	1.09.83	69	ISU
P Meroni Attilio	Borgomanero (Italie)	4.06.84	81	INE
P Micca José Carlos	Ramos Mejía (Argentine)	4.04.84	76	ABA
P Micheluzzi Silvio	Ji-Paraná (Brésil)	9.02.84	57	BMA
D Milien Gustave	Ennery (Haïti)	26.05.84	30	ANT
P Mirabelli Egidio	Vendrogno (Italie)	21.06.84	68	ILE

L Modica Salvatore	Puerto La Cruz (Vénézuéla)	10.06.84	80	VEN
P Molas José	Villa Colón (Uruguay)	7.04.84	82	URU
L Moncalvo Pietro	Turin (Italie)	13.07.83	81	ISU
L Monti Giuseppe	Milan (Italie)	8.08.83	77	THA
L Morales Juan Ambrosio	Santiago (Chili)	10.06.84	81	CIL
P Moratelli Gino	Trento (Italie)	17.11.83	64	IVO
P Moriggia Alfredo	Nakatsu (Japon)	24.04.84	67	GIA
P Morselli Mario	Florence (Italie)	31.03.84	66	ILT
L Mrosek Johannes	Benediktbeuern (Allemagne)	7.09.83	80	GEM
P Muris Leopold	Waidhofen (Autriche)	24.08.84	84	AUS
P Murru Emilio	Cagliari (Italie)	16.10.83	62	ISA
E Muzzolon Angelo	Asunción (Paraguay)	27.10.84	86	
	<i>Vicaire apostolique pendant 21 ans du Chaco Paraguay</i>			
P Naranjo Antonio	Medellín (Colombie)	7.02.84	78	COM
P Negretti Augusto	Forlì (Italie)	30.04.84	76	IAD
P Niznánsky Karol	Goshen (USA)	25.06.84	64	SUE
P Nocoń Wolhelm	Jastrzebie (Pologne)	28.07.84	69	PLS
P Obletter Alberto	Manta (Ecuador)	21.02.84	72	ECU
P Ordoñez Luis Afonso	Medellín (Colombie)	14.09.83	54	COM
D Owczarz Sbigniew	Poznań	29.01.83	26	PLE
P Pagliarello Natale	Pietrasanta (Italie)	24.11.84	71	ILT
P Payngott Antony	Madras (Inde)	2.10.83	57	INM
P Pekowski Jan	Warszawa (Pologne)	29.01.84	46	PLE
P Peris Filiberto	Cuenca (Espagne)	7.11.83	81	SVA
P Perrone Giovanni	Caserta (Italie)	30.03.84	74	IME
L Perusek Antonio	Catemu (Chili)	1.07.84	73	CIL
P Pettenuzzo Eugenio	Trino (Italie)	28.02.84	75	INE
L Pilato Luigi	Taraquá (Brésil)	18.11.83	75	BMA
L Pinzon Juan	Bogotá (Colombie)	22.05.83	70	COB
P Piovano Juan	Lima (Pérou)	20.11.83	64	PER
L Pogliani Luis	Mérida (Vénézuéla)	2.03.84	83	VEN
P Polatti Antonio	Montechiarugolo (Italie)	14.10.83	81	ILE
P Polidoro Miguel	Buenos Aires (Argentine)	20.11.84	72	ABA
P Polifroni Ruben	Medellín (Colombie)	23.12.83	73	COM
P Power Vincent	London (Angleterre)	21.05.82	72	GBR
P Prade Pedro	Ponte Nova (Brésil)	1.04.84	74	BBH
P Premarini Battista	Macava (Vénézuéla)	22.09.83	45	VEN
P Prévost Marcel	Paris (France)	28.07.84	77	FPA
L Prokopowicz Paweł	Czerwińsk (Pologne)	27.11.83	73	PLE
P Pytel Franciszek	Czerwińsk (Pologne)	2.01.84	70	PLE
P Quarello Eraldo	Rome	15.12.83	57	RMU
P Raineri Giovanni	Rome	10.12.83	69	RMG
	<i>Provincial pendant 6 ans et du- rant 12 ans Conseiller général</i>			
P Ricca Guido	Bra (Italie)	15.08.83	68	ISU
L Rincón Ramon	Bogotá (Colombie)	29.11.83	81	COB
L Rivera Evaristo	Algeciras (Espagne)	17.02.83	83	SSE

P Rogina Corrado	Turin	10.04.84	73	ISU
P Rokita Stanisław	Lodz (Pologne)	26.09.84	84	PLE
	<i>Provincial pendant 6 ans et durant 5 ans Délégué du Recteur majeur pour la Pologne</i>			
P Rollizo Bonifacio	Mataró (Espagne)	4.02.84	73	SBA
P Romeo Emanuele	Catania (Italie)	28.02.84	72	ISI
L Romio Umberto	Quito (Ecuador)	4.10.84	77	ECU
P Rossi Francesco Panero	Nakatsu (Japon)	6.09.83	66	GIA
S Roth Valentin	Kämpfelbach (Allemagne)	18.08.83	23	GEM
P Ruiz Alberto	La Habana (Cuba)	13.02.84	57	ANT
L Ruiz José	Sevilla (Espagne)	11.11.83	74	SSE
P Rummler Francisco	Linares (Chili)	2.02.84	75	CIL
L Russ Franz	Rio dó Sul (Brésil)	29.04.84	80	BPA
P Saavedra Patrick	Edmonton (Canada)	8.04.84	49	SUO
P Saiz Constantino	Bahia Blanca (Argentine)	21.04.84	74	ABB
P Salas Elladio	Mendoza (Argentine)	26.12.83	72	ACO
P Saldukas Nicodemo	Popayan (Colombie)	11.08.84	73	COM
P Salvetti Felipe	La Plata (Argentine)	7.08.84	85	ALP
P Sampaio Nestor	Fortaleza (Brésil)	16.09.83	65	BRE
P Sanchez Eliseo	Las Palmas (Espagne)	28.10.83	81	SCO
P Schiavelli Mario	Biella (Italie)	24.11.83	81	INE
P Schmengler Erich	Hannover (Allemagne)	11.10.84	80	GEK
L Schneider Héitor	São Paulo (Brésil)	1.01.84	97	BSP
P Schneider José	Santa Isabel (Brésil)	25.01.84	81	BMA
P Schoenmakers Antoon	Kortrijk (Belgique)	25.07.84	78	BEN
P Serrano Emiliano	Salamanca (Espagne)	16.01.81	70	SMA
P Sersen Carlo	Pezinok (Tchécoslovaquie)	25.10.83	79	CEB
L Ślepowroński Jan	Oświęcim (Pologne)	27.11.83	56	PLS
P Solanes Felix	Barcelona (Espagne)	15.03.84	84	SBA
P Specchia Jorge	Santiago (Chili)	10.06.84	96	CIL
P Staedele Francisco	Medellín (Colombie)	10.10.83	82	COM
P Strakata Karl	Ensdorf (Allemagne)	13.08.84	80	GEM
P Swan Michael	Dublin (Irlande)	31.10.84	82	IRL
L Tagliaferri Mario	Rome	4.01.84	57	IRO
L Taszarek Andrés	Claypole (Argentine)	29.11.83	70	ABA
P Tejedor Honorino	Madrid	21.10.84	64	SMA
P Thomas Georges	Tournai (Belgique)	11.09.84	78	BES
P Tinetto Martin	Asunción (Paraguay)	27.10.84	82	PAR
P Torres Francisco	Funchal (Madeira)	7.12.83	68	POR
L Trovato Alfio	Catania (Italie)	21.08.84	71	ISI
P Truglio Giovanni	San Gregorio (Italie)	31.05.84	75	ISI
P Turra Gino	Castellammare (Italie)	20.02.84	63	IME
P Tyson Stanley	Port Pirie (Australie)	21.10.84	73	AUL
P Ulliana Giovanni	Bangkok (Thaïlande)	18.03.84	72	THA
P Vaccaro José	La Plata (Argentine)	13.04.84	72	ALP
P Van der Voort Francis	Liverpool (Angleterre)	2.01.84	76	GBR
L Van Diedenhoven Henk	Zwijnaarde (Belgique)	9.01.84	76	BEN

---

P Vanseveren Roger	Assise (Italie) <i>Provincial pendant 6 ans et durant 6 ans Conseiller général</i>	10.07.84	57	RMG
L Vaquero Eustasio	Rosario (Argentine)	1.10.84	92	ARO
P Varga István	Budapest (Hongrie)	22.11.84	77	UNG
P Velasco Andrés	Saltillo (Mexique)	20.09.83	65	MEG
P Villa Giuseppe	Alassio (Italie)	14.01.84	68	ILT
P Wagner João	Blumenau (Brésil)	3.07.84	80	BPA
P Wierzbiński Henryk	Kraków (Pologne)	14.02.84	57	PLS
P Zaleski Wincenty	Kutno (Pologne)	26.03.83	69	PLE
L Zanatta Giovanni	Nizza Monferrato	25.11.84	80	INE
P Zatko Francis	Rosemead (USA)	12.08.84	77	SUO



